

BRUXELLES, À LA [RE]CONQUÊTE DE SES ESPACES
L'ESPACE PUBLIC DANS LES CONTRATS DE QUARTIERS DURABLES

AGLAÉE DEGROS/MICHIEL DE CLEENE

TABLE DES MATIÈRES

5 AVANT-PROPOS

6 Quatre questions à la Ministre bruxelloise en charge de l'Environnement, de l'Énergie et de la Rénovation urbaine

10 Qu'est-ce qu'un contrat de Quartier Durable ?

11 Préambule

13 ÉDITORIAL

14 Champ d'étude

16 Modes d'action

21 L'espace public, de la conception à l'action sur le terrain

29 PROJETS

33 Park System

51 Aire de jeux Dubrucq

65 Avenue Monplaisir

77 Place de Houffalize

91 Parc Reine-Verte

107 Place Communale de Molenbeek

121 Espace Kessels

137 Place de Liverpool

151 Dissémination Rose

165 Passerelle Cage aux Ours

179 ESSAIS ET RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN

181 Autour de la reliance

197 Autour de la réflexivité

213 Autour de l'art de la ruse

232 PROJETS D'ESPACE PUBLIC RÉALISÉS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE QUARTIERS (DURABLES)

235 REMERCIEMENTS

Avec le soutien de la Ministre bruxelloise en charge de l'Environnement, de l'Énergie et de la Rénovation urbaine

Région de Bruxelles-Capitale
Service public régional de Bruxelles
Bruxelles Développement urbain - Direction de la Rénovation urbaine

Éditeur responsable : Arlette Verkruyssen
Directeur général de Bruxelles Développement urbain
CCN, rue du Progrès 80/1 · 1035 Bruxelles

© 2014 Région de Bruxelles-Capitale. Tous droits réservés.

AVANT-PROPOS

QUATRE QUESTIONS À EVELYNE HUYTEBROECK

MINISTRE BRUXELLOISE EN CHARGE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET
DE LA RÉNOVATION URBAINE

Les contrats de Quartiers (durables) ont vingt ans d'existence. Quel bilan tirez-vous de la politique de rénovation urbaine à Bruxelles ?

En quelque vingt ans, la politique de rénovation urbaine de la Région a permis de rénover plus de 50 quartiers, de produire plus de 1 600 logements et une centaine d'équipements, et de réhabiliter les espaces publics de nombreux quartiers bruxellois. Ce faisant, elle a permis de restaurer une certaine qualité de vie dans les quartiers les plus fragilisés du territoire bruxellois. Outre les acquis en terme de *briques*, elle a également permis de générer des dynamiques de quartier aux niveaux social et participatif.

Cette dynamique se poursuit et se renforce avec les contrats de Quartiers Durables qui, depuis 2010, intègrent pleinement les exigences environnementales indispensables à la création d'une Ville Durable au XXI^{ème} siècle. Aujourd'hui, seize contrats de Quartiers Durables contribuent à renforcer la durabilité des quartiers bruxellois en proposant des projets globaux innovants en matière d'énergie, de réponse à la dualisation sociale, de gestion de l'environnement, de mobilité, d'espaces verts et de participation citoyenne.

Quel regard portez-vous sur l'évolution des politiques d'aménagement de l'espace public dans le cadre des contrats de Quartiers Durables ?

Les politiques de rénovation urbaine ont joué un rôle de premier plan dans l'évolution des pratiques de conception et d'aménagement de l'espace public et dans l'amélioration de la qualité de vie des parties centrales de la Région bruxelloise. Dans un premier temps, en visant à une remise à niveau des espaces publics souvent très dégradés. Mais aussi en veillant à un meilleur équilibre dans le partage de l'espace public, puis progressivement à travers des projets intégrant des questions d'usage, de qualité architecturale des aménagements et d'implication des citoyens dans les processus décisionnels. Sur ces bases nouvelles, les projets dans les contrats de quartiers ont ainsi préfiguré un renouvellement des modes d'intervention sur des espaces publics plus structurants à l'échelle régionale : place Flagey, Rogier, Cardinal Mercier...

Aujourd'hui, nos villes sont soumises à des pressions nouvelles : démographie, multiculturalité, diversité sociale, environnement... Remettre l'espace public à niveau ne suffit plus pour répondre à ces défis. Il s'agit désormais de concevoir et de fabriquer un espace public facteur de cohésion sociale, vecteur d'usages diversifiés et intégrateur des défis environnementaux. Les projets initiés ces dernières années par le biais des contrats de Quartiers Durables, comme celui du Parc de la Senne dans le quartier Nord ou encore celui du pôle Fontainas dans le centre-ville, traduisent ce changement de cap.

Quel est l'avenir des contrats de Quartiers Durables et de la rénovation urbaine de manière plus générale ?

Les contrats de Quartiers Durables démontrent plus que jamais leur pertinence. Ils doivent absolument être pérennisés, mais aussi complétés et réinventés. En effet, l'évolution urbaine qui va s'accélération montre que les interventions limitées à l'échelle locale ne suffisent plus, à elles seules, à répondre de manière structurelle et efficace aux défis régionaux.

C'est la raison pour laquelle la Région s'est dotée d'une étude Plan-guide de la Rénovation urbaine.

Inscrite au Plan Régional de Développement Durable, l'étude Plan-guide fixe pour la première fois un cadre régional d'intervention en matière de rénovation urbaine. Elle cible les enjeux, détermine les orientations et fixe les sites d'intervention prioritaires en matière de rénovation urbaine. Cette étude constitue un formidable levier pour renforcer les synergies entre tous les acteurs publics œuvrant à la rénovation des zones les plus fragilisées de la Région (CityDev, contrat de Quartiers Durables, Beliris, FEDER, Bruxelles environnement...). Conçue comme un outil évolutif qui sera régulièrement actualisé, l'étude Plan-guide pose les bases d'une nouvelle gouvernance de la rénovation urbaine, faisant évoluer les pratiques et les dispositifs existants. Aujourd'hui, l'enjeu consiste à pouvoir articuler les opérations de rénovation urbaine à différentes échelles, depuis la micro

jusqu'à la macro intervention en passant par des opérations d'îlot, des interventions sur les axes structurants, sur les limites intercommunales ou la création d'équipements inter-quartiers. Cette stratégie multiscalair de la rénovation urbaine vise à favoriser le désenclavement des quartiers et à offrir à chacun d'eux une proximité de services, d'équipements, d'espaces publics et d'espaces verts de qualité.

À côté des outils classiques comme les contrats de Quartiers Durables, de nouveaux instruments verront le jour. Des contrats d'*Axes Durables* pour répondre de manière transversale aux enjeux liés à des axes dégradés et ce, dans une logique de soudure et d'articulation entre les quartiers. Des contrats de Quartiers Durables *multi-communaux* pour intervenir sur des zones stratégiques à l'articulation de plusieurs communes ou encore des *contrats d'Îlots Durables* pour mener une action intégrée à l'échelle d'un îlot en intervenant à la fois sur le logement, les équipements, l'espace public et la dimension socio-économique.

Tous ces outils, et les opérateurs qui contribueront à les mettre en œuvre, se mettent donc au service de la valorisation des parties centrales de la Région bruxelloise, et contribuent à la mise en œuvre d'objectifs définis dans les stratégies d'aménagement du territoire.

La participation est une composante essentielle des outils de rénovation urbaine. Comment renforcer davantage la dimension participative des contrats de Quartiers Durables ?

Au fil des ans, la participation a gagné en importance et en intensité. Celle-ci a bénéficié de moyens additionnels et s'est enrichie de nouvelles pratiques se fondant sur une démarche de type ascendante privilégiant une approche de concertation entre les habitants, les techniciens et les pouvoirs publics.

Aujourd'hui, ces mécanismes de participation démontrent plus que jamais toute leur importance. Ils doivent être renforcés et réinventés à l'échelle de l'ensemble des outils de rénovation urbaine. Beaucoup de choses ont été faites en ce sens. La réforme des contrats de Quartiers Durables a ainsi permis d'encourager des formes de participation innovantes et plus informelles. Des moyens budgétaires complémentaires ont été octroyés aux communes pour mettre en place des processus innovants avec des experts et des professionnels de la participation. Dans ce contexte, le rôle des responsables et élus locaux reste déterminant pour que la participation citoyenne soit réellement efficace.

À l'avenir, il faudra développer de nouveaux outils régionaux. Je pense à un espace régional d'*empowerment* à destination des citoyens bruxellois engagés ou désireux de s'engager dans des dispositifs participatifs en lien avec la rénovation urbaine. Mais je pense aussi à un service de facilitateur chargé d'informer, accompagner et soutenir les habitants, les acteurs publics, les techniciens et les administrations en matière de participation.

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE QUARTIER DURABLE ?

Les Contrats de quartiers sont des programmes quadriennaux de rénovation urbaine, initiés dès 1994 par la Région et menés en partenariat avec les communes et les habitants dans différents quartiers fragilisés de Bruxelles.

Ces programmes prévoient, à l'échelle d'un périmètre urbain déterminé, un plan d'action intégré visant à répondre à des besoins cruciaux en matière de rénovation ou de création de logements, réhabilitation d'espaces publics, création d'infrastructures de proximité, soutien à l'emploi et aux activités économiques et renforcement de la cohésion sociale au sein des quartiers.

Depuis 2010, une nouvelle ordonnance a transformé ce vaste programme en contrat de Quartier Durable. Cette réforme met l'accent sur le développement durable en l'intégrant dans toutes les opérations.

Ainsi, les différentes interventions veillent à systématiser la prévention et la gestion des déchets, la gestion de l'eau, l'augmentation de la biodiversité, la création d'espaces verts, la dépollution des sols, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments ou encore le développement de filières de formation orientées vers le développement durable.

Chaque année, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sélectionne, suite à un appel à candidature, quatre quartiers qui bénéficieront d'un nouveau contrat de Quartier

Durable. Pour effectuer ce choix, il prend en considération les caractéristiques de précarité du périmètre proposé, les opportunités d'intervention au sein du quartier ou encore les motivations de la commune à s'inscrire dans une démarche de rénovation urbaine durable.

Chaque contrat de Quartier Durable comporte deux grandes phases. Une première période de neuf mois est consacrée à l'élaboration du programme opérationnel. La deuxième phase est consacrée à la mise en œuvre des opérations et s'étale sur une période de quatre ans. Deux années complémentaires sont prévues pour achever les derniers chantiers.

Tout au long du processus, les citoyens sont mobilisés et associés à la démarche. Une commission de quartier composée des représentants des habitants et du secteur associatif se réunit régulièrement et contribue à définir les objectifs de chaque contrat de Quartier Durable, tant au niveau de l'élaboration du programme que de sa mise en œuvre. Des Assemblées générales ouvertes à tous les habitants sont également convoquées plusieurs fois par an. Ces dernières années, les pratiques de participation innovantes et plus informelles se sont multipliées : promenades exploratoires, ateliers de travail, visites de terrain...

Avec un investissement régional de 44 millions d'euros par an, répartis en quatre communes et quatre programmes, les contrats de Quartiers Durables constituent le principal outil de la politique de rénovation urbaine menée en Région bruxelloise.

PRÉAMBULE

Cet ouvrage traite de l'espace public réalisé dans le cadre des contrats de Quartiers Durables. Son ambition est de replacer l'approche bruxelloise de l'espace public dans un contexte européen, tout en y mettant en lumière l'engagement des politiques urbaines face aux défis écologiques et sociaux. Le livre s'articule dès lors autour de la définition des nouveaux modes d'action développés ces dix dernières années pour relever ces grands défis. Ces modes d'action sont ici présentés par de courts essais théoriques, mais aussi illustrés, à travers dix projets d'espaces publics réalisés dans le cadre de contrats de Quartiers Durables, par le biais d'analyses graphiques et de supports photographiques. Enfin, ces modes d'action sont confrontés à la réalité des acteurs du terrain afin d'en découvrir les faiblesses mais aussi et surtout de les améliorer et d'améliorer la ville.

Ce livre est le troisième d'une série consacrée aux Contrats de quartier. Le premier ouvrage paru en 2007 : *À Bruxelles, près de chez nous, L'architecture dans les Contrats de quartier*, écrit et illustré par Maurizio Cohen et Marie-Françoise Plissart, expose les projets architecturaux réalisés par les programmes de rénovation urbaine des Contrats de quartier. En 2009, un second ouvrage, intitulé *Bruxelles à l'épreuve de la participation*, écrit et illustré par Mathieu Berger et Pauline Beugnies, réfléchit cette fois-ci au-delà des réalisations architecturales : les auteurs choisissent de mettre davantage l'accent sur la dimension participative des Contrats de quartier.



ÉDITORIAL

Au cours de ces dix dernières années, les interventions dans l'espace public développées dans le cadre des contrats de Quartiers Durables ont sensiblement évolué. Si au départ seule la mise à niveau des voiries semblait concernée, les contrats de Quartiers Durables participent à présent à la création de véritables lieux de rencontre. Dans un premier temps, les modes d'action étaient assez simples. Progressivement, ils sont devenus plus sophistiqués. Il s'agit aujourd'hui de *conquérir* de nouveaux espaces dans le tissu dense de la ville et de *reconquérir* des espaces publics existants qui, pour diverses raisons, ne correspondent plus aux pratiques actuelles de l'espace ¹.

Cet essai éditorial met en lumière la spécificité de ces nouveaux modes d'action développés pour [re]conquérir les espaces publics bruxellois : la reliance, la réflexivité et l'art de la ruse.

La *reliance* établit des continuités spatiales et écologiques entre des morceaux, des fragments d'espaces rendus publics.

La *réflexivité* permet d'intégrer la participation citoyenne à la régénération d'espaces dont l'aménagement ne répond plus aux usages actuels.

Tandis que l'*art de la ruse* cherche à valoriser le domaine public en utilisant un minimum de moyens. Ces trois modes d'action ont pour exigence commune la mise en place dans l'espace existant de solutions innovantes, frugales, ajustées aux contextes auxquels ils s'appliquent.

CHAMP D'ÉTUDE

La notion d'espace public auquel fait référence cet essai est donc celle d'un espace qui se définit comme un lieu de rencontre ; 'un lieu où différents parcours se croisent, où différentes trajectoires se confondent, et parfois se confrontent. C'est un lieu où la culture rencontre la politique, et où les territoires sociaux se mêlent aux territoires individuels' ².

À travers les époques et selon les civilisations, l'espace public a multiplié les formes et les appellations : il fut autant agora grecque que forum romain, route principale du village, place du marché ou de l'église, boulevard, square, jardin, esplanade... Mais quels qu'en soient la forme ou le nom, tous ces espaces ont en commun de garantir, par leur présence dans la ville, l'existence de lieux d'échanges matériels et immatériels qui dépassent le domaine privé ³. Alors qu'ils sont chacun le reflet spécifique de la société qui les a élaborés, ces espaces publics possèdent tous la qualité intrinsèque et contradictoire de participer aux dynamiques économiques de la ville tout en contribuant à réduire l'exclusion sociale. Ils reflètent les défis des contextes dans lesquels ils ont été créés ⁴.

Transformation de l'espace public européen

Considéré comme le miroir des échanges et rencontres qu'il permet, l'espace public, en particulier l'espace public européen, a dû faire face récemment à de profondes mutations, dont l'origine est essentiellement d'ordre socio-démographique. Au cours des dernières décennies, la composition de la population de grandes villes européennes, telles que Paris, Vienne ou Londres, s'est for-

tement internationalisée. À Bruxelles, par exemple, on observe en 2012 que 34% de la population est de nationalité étrangère, originaire d'une cinquantaine de pays différents ⁵. Mais, contrairement à la tendance européenne, la croissance démographique de la population bruxelloise est en plein essor ⁶. De plus l'âge moyen de celle-ci rajeunit depuis une quinzaine d'années ⁷. Bruxelles semble échapper au vieillissement de sa population. Certaines communes, comme celle de Molenbeek-Saint-Jean, connaissent une forte représentation des plus jeunes tranches d'âge, en particulier celle des 0 à 3 ans ⁸.

La réelle prise de conscience de ces changements socio-démographiques par les décideurs européens et bruxellois est relativement récente puisqu'elle fait suite aux émeutes des années 1990 dans diverses villes européennes : Lyon, Paris... et Bruxelles. Ces émeutes ont permis, de façon quelque peu brutale, de réaliser le manque d'attention porté aux changements de la population, à la dualisation sociale de plus en plus marquée, à la dégradation des conditions de vie et à leurs conséquences pour l'espace urbain. C'est suite à la violence de ces événements que sont apparues plusieurs recommandations européennes⁹ invitant les États membres à la transformation et la création d'espaces publics urbains, dédiés notamment à la jeunesse. À Bruxelles, cette prise de conscience s'est également manifestée dans les choix des politiques de la ville. Un glissement s'est opéré dans les politiques de rénovation urbaine, de la création pure et simple de logements à celle d'un renouvellement du cadre de vie ¹⁰. Autant de choix et de changements qui, depuis plusieurs années, favorisent la création d'espaces publics ouverts aux cultures émergentes ainsi qu'à la

multiplicité des pratiques urbaines propres aux divers groupes dont est composée la population bruxelloise.

De plus, les villes européennes se trouvent à présent confrontées à des préoccupations environnementales majeures : la pollution par particules fines, les problématiques liées à la gestion de l'eau et à la saturation des territoires bâtis... Ces défis viennent alimenter le débat sur l'avenir de nos villes. Les habitants et responsables politiques se montrent de plus en plus soucieux de la qualité de vie en milieu urbain et se fixent des objectifs environnementaux, notamment, en matière de pollution et d'écologie ¹¹. Dans ce contexte, l'espace public apparaît comme un champ d'action propice à la concrétisation de ces objectifs. Il devient le lieu de la mise en commun d'intérêts à la fois urbains et environnementaux. La réalisation des *waterpleinen* ¹² aux Pays-Bas en est une belle illustration. L'aménagement ludique de ces places a été pensé de façon à ce qu'elles soient capables de recueillir le trop-plein d'eau lors d'averses extrêmes. Elles agissent comme des espaces tampons capables d'éviter la surcharge du réseau et de limiter les risques d'inondations. La volonté de réduire les émissions de particules fines par le développement des mobilités actives influence aussi l'aménagement de l'espace public de nombreuses villes avec la mise en place de vastes réseaux cyclables et l'apparition d'un nouveau genre de mobilier urbain (*Villo, Vélib'*, parkings à vélo...) ¹³. Ces quelques exemples illustrent bien la nouvelle dynamique environnementale qui s'est peu à peu développée en milieu urbain. Elle favorise les modes de transport alternatifs, la verdurisation des surfaces ou le contact avec la nature et influence directement la conception de l'espace public.

Disparité spatiale européenne et innovation

L'espace public européen doit à présent intégrer des mutations socio-démographiques et environnementales, tout en étant à même de relever des défis économiques et culturels propres à leur caractère public. Ces transformations ne s'imposent pas uniformément sur l'ensemble du territoire urbain et certaines parties de ville sont plus sensibles au changement que d'autres. Les centres urbains sont généralement soumis à l'image idéale, parfois contradictoire, d'un modèle spatial tant économiquement compétitif et moderne que pittoresque. Les espaces publics situés dans les centres historiques des villes européennes sont dès lors souvent sujets à des aménagements historisants et relativement standardisés. Ils se figent alors comme éléments de patrimoine et se transforment en biens commerciaux. Cette tendance est nettement moins présente dans les quartiers en transition socio-économique ou dans les villes moins tournées vers leur passé¹⁴. Échappant aux exigences modernes du *city marketing*, ces quartiers se montrent bien plus disposés aux transformations de leurs espaces publics, avec l'appui de politiques progressistes ou d'acteurs de la société civile¹⁵. Ces quartiers sont des laboratoires privilégiés pour l'innovation et la régénération de la ville.

Configuration urbaine

À Bruxelles, les quartiers en profonde mutation, à savoir les quartiers les plus exposés aux pressions démographiques, à la paupérisation ou encore à la précarisation de la population, ont été regroupés en 1995 dans un périmètre défini comme Espace de Développement Renforcé du Logement (EDRL), redéfini en 2002 comme Espace de Développement Renforcé du Logement et de la

Rénovation (EDRLR). Il s'agit des communes du croissant pauvre de l'agglomération bruxelloise, auxquelles viennent s'ajouter les quartiers populaires de l'ouest d'Ixelles et d'Etterbeek. La plupart des aires urbaines ici concernées sont situées dans le bas de la ville, le long des vallées du Maelbeek, de la Senne, de la petite Senne et du tracé du Canal. C'est sur ces aires, lieux de prédilection des premières implantations industrielles, que sont venues s'établir les classes ouvrières et moins aisées¹⁶. Cette évolution a marqué de son empreinte la structure de ces quartiers, caractérisés aujourd'hui encore par un habitat de petite taille et des mailles urbaines plus denses et parsemées de bâtiments industriels. C'est ainsi que le taux d'occupation du bâti des îlots est de 51% dans les quartiers qui jouxtent le boulevard Léopold II (Molenbeek), de 52% dans le quartier Helmet (Schaerbeek) ou encore de 68% dans le quartier Sceptre (Ixelles); alors qu'il n'atteint qu'une moyenne de 25% pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale¹⁷. Les caractéristiques de l'EDRLR, notamment la densité élevée du bâti, l'espace public clairsemé et la petite taille des logements, rendent la création d'espace public essentielle.

MODES D'ACTION

L'espace public de l'EDRLR est sujet à de nombreuses mutations sociales et économiques. Mais le contexte bruxellois est d'autant plus complexe que le tissu urbain de l'EDRLR est dense et la population en plein essor démographique. Cela signifie que la conception des espaces publics doit à la fois tenir compte de l'amélioration du cadre de vie, de la présence d'usagers spécifiques (notamment des jeunes) et de l'intégration de cultures émergentes, des tensions générées par l'accroissement de la population tout en composant

avec des moyens financiers relativement modestes et en opérant dans un tissu urbain densément bâti où il y a peu d'espace public. C'est pourquoi, le premier défi des politiques d'aménagement de l'espace public, dans le contexte bruxellois, et plus particulièrement dans l'EDRLR, est la conquête de nouveaux espaces publics par l'acquisition de friches, de parcelles privées comme le jardin collectif de l'ASBL La Rue situé rue Fin¹⁸, d'infrastructures hors d'usage comme la Ligne 28, ou encore des résidus d'infrastructures comme les talus de la Ligne 161. Tout commence donc par le développement de stratégies capables d'accroître le nombre de mètres carrés dédiés à l'espace public.

Le second défi concerne la reconquête des espaces publics existants; ceux qui ont perdu, ou n'ont jamais eu, cette capacité d'être un lieu de rencontre pour les habitants. La place de la Duchesse de Brabant en est un bel exemple¹⁹. Cette place, qui abritait à l'origine un marché aux chevaux, est devenue un grand rond-point. Elle est entièrement dédiée à la voiture et ne remplit plus sa fonction d'espace public pour la population alentour. Se pose alors la question des leçons à tirer des expériences du passé, mais aussi celle des usages pour que ces espaces publics retrouvent une réelle cohésion avec les usages et pratiques actuels de la ville. Plus encore, cette reconquête urbaine vise la réappropriation d'espaces résiduels du domaine public pour créer des lieux de vie et de rencontre au service de la collectivité, aussi modestes soient-ils. Dans l'EDRLR, l'attention est portée sur des trottoirs susceptibles de devenir des salons urbains ou sur des quais à même de changer leur statut de lieu de passage en lieu de détente. Il est question d'inventer, de développer et d'engager des modes

d'action capables de reconquérir le domaine public en vue de le transformer en véritable espace public.

Les interventions menées dans l'espace public de l'EDRLR se retrouvent donc confrontées à l'enjeu de conquérir ou de reconquérir de l'espace. De manière non exhaustive, trois modes d'action différents permettent de relever ces enjeux. Dans le premier cas, il s'agit de mettre en place des modes de *reliance* qui réconcilient la parcelle devenue publique avec la ville. Dans le second cas, la notion de *réflexivité* sollicite la mise en place de processus participatifs pour reconquérir l'espace, tandis que l'*art de la ruse* imagine des stratagèmes de détournement de l'espace urbain qui favorisent l'apparition de nouvelles fonctions et usages.

Reliance

La conquête d'espace peut se faire de diverses façons et dépend parfois des opportunités qui se présentent. Une friche est disponible, elle est acquise et devient publique. Elle permet la mise en place d'un petit espace en cœur d'îlot par exemple, ou d'un *pocket parc*²⁰ qui s'immisce dans le parcellaire. Mais il est aussi possible de créer des espaces de plus grande envergure, qui servent directement la vie du quartier et le relient à d'autres. L'objectif est de générer des continuités dans un tissu fragmenté, de mettre en place des modes de reliance²¹, à même de créer des liens, plutôt que d'imposer des limites. Parce que la reliance permet d'articuler différentes échelles spatio-temporelles, l'échelle de la parcelle s'inscrit dans un ensemble territorial plus large. Mais la métamorphose de celle-ci ne s'opère qu'étape par étape²².

À Ixelles, Park System (page 33) est un concept d’espace public qui rassemble et met en relation des espaces résiduels divers, tels les talus de chemin de fer, les parcs et les jardins. Le projet offre tant la possibilité de continuités spatiales et écologiques, que de continuités temporelles (réalisations fractionnées et différées) et fonctionnelles (réseaux spécifiques pour le jeu ou pour les mobilités actives). Le projet utilise la topographie du quartier et exploite ses caractéristiques spatiales, issues d’un urbanisme classique, avec comme double objectif de restaurer la qualité urbaine du lieu et de (re)constituer des liens à une échelle régionale.

Le projet Divercity²³ utilise quant à lui l’espace résiduel à la croisée de deux voies ferrées. Le projet a pour ambition de transformer cette friche en un espace public fédérateur pour le bas de la commune de Forest. Il s’agit ici de créer un lieu de rencontre, d’échange et de mixité pour assurer une continuité sociale dans un quartier en forte mutation; continuité qui respecte les populations locales en les intégrant au projet dans l’objectif d’améliorer leur cadre de vie. L’ajout de fonctions diverses qui font défaut dans les quartiers alentour, tels des aires de jeux, un centre pour personnes âgées ou encore une antenne de quartier, permet de consolider le réseau d’équipements collectifs existant.

Un autre exemple de reliance est l’aire de jeux Dubrucq (page 51). À partir d’une petite parcelle résiliente, friche ferroviaire inscrite dans la continuité de l’ancienne ligne de chemin de fer L28, ce projet d’aménagement permet la régénération de la Ligne 28 dans son ensemble. Celle-ci crée non seulement des liens entre différentes échelles de la ville (mise en relation de projets communaux

et régionaux), mais s’avère également être un poumon vert pour cette partie de la ville. Cette vision du projet urbain n’est pas sans nous rappeler la stratégie du Petit Poucet²⁴ : semer des petits projets qui, additionnés les uns aux autres, finissent par former des ensembles.

Enfin, le projet du parc de la Senne²⁵ propose d’utiliser l’ancien tracé de la Senne pour développer un maillage vert en transformant les friches situées sur son parcours en espaces verts récréatifs. Il s’agit de formuler un plan de réaménagement global proposant une continuité physique et de générer ainsi un tout cohérent de plus grande ampleur.

Ces exemples montrent la diversité des modes de reliance. Il peut s’agir de relier ou d’articuler des espaces publics isolés les uns des autres, ou d’utiliser des reliquats du passé, tels que des éléments d’anciennes infrastructures, pour initier des axes de développement futurs.

Réflexivité

La [re]conquête d’espaces devenus obsolètes s’appuie sur un mode d’action capable de renvoyer aux pratiques actuelles des usagers de ces espaces. Ce mode d’action se base sur la somme des expériences passées. Autrement dit, ‘il part du particulier pour s’élever vers le général’²⁶; la réflexivité fait dans ce cas-ci référence à la récurrence; l’idée du projet se forme alors sur l’accumulation des expériences²⁷. Elle met à profit des enseignements, des réflexions qui concernent l’espace : son statut public, privé, son aménagement mais aussi son fonctionnement.

Mais la réflexivité fait aussi référence à un mode de pensée qui transgresse la stricte séparation traditionnellement établie entre les différents champs de la connaissance. Dialogues, débats et discussions sont tous essentiels pour que puisse émerger une rationalité de type réflexive²⁸. Une rationalité moins basée sur des principes décisifs que sur des perspectives d’échanges constructifs. Il s’agit de refléter les usages à partir de problèmes concrets, tels qu’ils se posent dans les quartiers, et non à partir d’une situation supposée connue ou de solutions prêtes à l’emploi dictées par l’urbanisme du moment²⁹. Le projet n’est plus issu d’un principe omnipotent, mais découle d’un dialogue entre les experts (officiellement reconnus comme tels) et les acteurs de terrain riches d’une expertise citoyenne³⁰.

Par exemple, lors de la réalisation de la place de Houffalize (page 77), des promenades exploratoires ont été organisées pour les habitants. Des groupes de travail ont ensuite permis d’engager le dialogue entre les experts du lieu que sont les habitants et les auteurs de projet, dotés de compétences techniques. La place de Houffalize a été redimensionnée sur base de ces enseignements dans l’intention d’améliorer l’espace et son usage.

Le parc Reine-Verte (page 91) est un exemple similaire. Des groupes de travail, réunissant concepteurs et usagers, se sont penchés sur les faiblesses, nuisances et manquements qui ont conduit à la fermeture du parc préexistant en vue d’en distiller les ambitions urbaines et spatiales utiles à son réaménagement. Le projet est né des enseignements d’un contexte social, spatial et fonctionnel qui lui est propre.

Pour la place Orban³¹, le dialogue entre les auteurs du projet, décideurs et usagers s’est fait lors de la mise en place d’un aménagement temporaire précédant l’aménagement final envisagé. Il a permis d’intégrer au projet définitif les remarques faisant suite aux pratiques induites par cette première mise en situation et de faire coïncider les ambitions des auteurs avec celles des usagers, entre autres des enfants, en un tout cohérent. C’est ainsi que les trois voiries qui devaient border la place ont été réduites à deux.

Qu’il s’agisse de groupes de travail, de promenades ou d’installations temporaires, ces techniques permettent, en confrontant des interlocuteurs variés et en les mettant en condition de s’exprimer spontanément, de mettre en lumière des pratiques de terrain autrement difficiles à déceler. Cette approche réflexive présente un tournant dans la conception des espaces publics bruxellois, jusque-là peu encline au dialogue. La méthode s’est d’ailleurs progressivement étendue à des espaces publics situés en dehors de la zone de l’EDRLR, comme lors du réaménagement de la place Flagey. Si à l’origine cet espace était entièrement dédié à l’infrastructure, il a finalement été conçu comme un espace de rencontre aux ambitions véritablement publiques. L’approche réflexive des Contrats de quartiers menés à l’époque autour de la place a certainement influencé ce changement d’orientation³².

Art de la ruse

Convertir le domaine public en espace public peut être considéré comme un acte de résistance allant à l’encontre d’une conception technocratique de la ville³³. Détourner l’espace et son mobilier requiert de l’inventivité et des stratagèmes, les ‘bons tours du

faible dans l'ordre établi par le fort³⁴, pour permettre au citoyen de se réapproprier des bouts de trottoirs ou des morceaux de rues. Cette reconquête urbaine déploie et réinvente l'art de la ruse, qui se réfère d'abord au langage militaire avant d'être un outil de rénovation urbaine. Par un tour de passe-passe, l'art de la ruse³⁵ crée la surprise et transforme un lieu anodin, ou un non-lieu³⁶, en espace de rencontre.

Cette approche s'est par exemple illustrée dans le projet de la place de Liverpool (page 137). L'espace, traversé à l'origine par les voitures, a connu un premier réaménagement en 2001. Il consistait en la verdurisation et l'élargissement partiel de ses trottoirs. Mais cette intervention n'a pas rencontré le succès escompté dans un quartier envahi par le commerce de voitures. Un nouveau projet de place proposant de détourner un bout de rue à partir d'un mobilier massif a alors vu le jour. La ruse élaborée a permis de soustraire peu à peu un fragment infrastructurel de sa seule fonction de circulation. Elle a initié un espace de rencontre, une place publique pour le quartier.

Un procédé similaire a été mis en place pour le projet Dissémination Rose (page 151). Des poteaux de différentes hauteurs, installés sur un bout de trottoir un peu plus large qu'à l'ordinaire à la rencontre des rues de la Verdure et du Vautour, transforment un espace informel en salon urbain. Cet aménagement détourne l'espace de circulation de sa fonction première pour lui donner une nouvelle dimension spatiale et sociale.

Dans le même ordre d'idées, l'installation de *bancs artistiques*³⁷ à différents endroits dans la commune d'Anderlecht a permis de transformer des espaces anodins en salons urbains. Ces bancs sont le résultat d'un concours : ils sont originaux et attirent le regard. Mais plus que le résultat esthétique, c'est la ruse utilisée pour reconquérir les espaces où ils se situent qui s'avère ici intéressante. En disposant simplement des objets situés à mi-chemin entre art et mobilier urbain, c'est l'espace viaire lui-même qui est revalorisé et entièrement transformé, sans toutefois nécessiter de grandes dépenses de moyens. La passerelle de la Cage aux Ours (page 165), est elle aussi une sorte de mobilier urbain mais de grande taille. Au lieu d'une dalle qui enjambe le vide créé par les voies de chemin de fer, la passerelle se déploie tel un objet déposé dans la ville. Celle-ci offre à la fois un lieu de passage, de rencontre et un point de vue panoramique là où, à l'origine, il n'y avait que du vide.

La limite de l'art de la ruse a sans doute été atteinte par l'installation de moulins à vent multicolores³⁸ sur les quais du Canal à Molenbeek. L'intervention, entre mobilier urbain et geste artistique, attire le regard. Elle ambitionne de requalifier l'image du lieu et de rassembler les habitants par la création d'un symbole paysager fort auquel s'identifier. Une ruse, certes efficace visuellement, mais qui court le risque de n'être qu'un simple leurre cosmétique si elle n'est pas accompagnée d'une véritable stratégie de régénération.

L'ESPACE PUBLIC, DE LA CONCEPTION À L'ACTION SUR LE TERRAIN

Reliance, réflexivité et art de la ruse tentent, chacun à sa façon, de relever des défis urbains. Mais leur application ne se fait pas sans mal. Il semble alors déterminant de prendre conscience de leurs faiblesses, de distinguer ce qui les fragilise. Il convient de reconnaître les limites de ces modes d'action afin d'y distiller les lignes d'évolution de chacune de ces approches spatiales.

Le mode d'action de la reliance pourrait alors se traduire par l'élaboration de maillages. Ceux de la réflexivité seraient mis en parallèle avec la pérennisation des projets. L'art de la ruse, quant à lui, deviendrait en quelque sorte le précurseur d'une politique d'urbanisme frugale³⁹.

Contrat de maillage

Dans le cadre de la reliance, la mise en relation des échelles locales et régionales invite autour de la table des discussions divers acteurs, animés par une sensibilité locale ou régis par des intérêts plus larges, par une dynamique inter-locale. Sur le territoire bruxellois, bien connu pour son système extrêmement fragmenté⁴⁰, ces discussions ne s'établissent pas sans peine. Trop souvent, les projets nécessitant ces modes d'action se retrouvent laissés à la merci de la multiplicité de ces groupes d'acteurs, si pas de leur défection. La mise en place sur le terrain du mode d'action de la reliance peut s'avérer ardue et parfois très lente.

L'aménagement des abords du Canal est un exemple de cette mise en relation ajustée à son contexte qui met en lumière l'aspect parfois périlleux de tels projets. Depuis Anderlecht, les espaces

publics s'enchaînent le long des quais transformés en pistes cyclables : les parcours de mobilité douce assurent la continuité entre le site des abattoirs, la place de Liverpool (page 137), le hall des sports Heyvaert, l'ancienne brasserie Belle-Vue, la passerelle Picard, le quai des Matériaux... Mais toute la logique de ce projet global s'interrompt brutalement et localement : la porte de Ninove, située à mi-chemin, présente une coupure urbaine dédiée à la voiture⁴¹. Pour résoudre ce point de tension, et alors que les outils-cadres se multiplient (Plan-guide, visions et masterplans récemment conçus par l'ADT⁴²...), il apparaît nécessaire de solliciter de profonds changements de mentalité dans l'approche sectorielle de l'aménagement de l'espace. Ceux-ci doivent sortir des logiques de fragmentation tant disciplinaire que scalaire.

À l'échelle du maillage, l'enjeu principal est de faire accepter aux acteurs des grandes sociétés de mobilité (transports ferroviaires ou maritimes) le rôle qu'ils ont à jouer dans la réalisation de visions urbaines d'ensemble. La collaboration de ces acteurs est essentielle dans la création de continuités (écologiques) cohérentes. Dans cet ordre d'idées, il faudrait inventer un contrat de maillage dont la spécificité serait de contraindre les différents intervenants à s'engager sur la réalisation de séquences d'espaces.

Pérennisation

La réflexivité décrite dans les processus de conception des espaces publics se limite pour l'instant bien souvent à la phase de création des espaces. Leur gestion après réception du projet n'est guère abordée. Il s'agit là d'une faille dans le processus, donnant lieu à des situations semblables à celle du parc de la Petite Senne⁴³.

Alors que l'espace en intérieur d'îlot a été pensé en collaboration avec ses futurs usagers, il est devenu dès son ouverture la cible récurrente d'actes de vandalisme. Après une fermeture temporaire, ce petit parc a finalement rouvert ses portes au public, mais sa gestion reste fragile. Notons, à titre d'exemple, non loin de là, le bon fonctionnement des mécanismes de gestion du parc Bonnevie⁴⁴ : ce parc très animé et populaire dans le quartier est géré par Bruxelles Environnement. Plusieurs gardiens-animateurs issus du quartier sont présents au quotidien et diverses collaborations ont été mises en place avec les associations situées alentour pour assurer la bonne tenue du parc. Planifier la gestion en même temps que la conception comme pour le parc Reine Verte (page 91) : voilà une piste pour assurer la pérennisation de ces espaces. Cela, l'ASBL Le Début des Haricots⁴⁵ l'a bien compris, puisqu'elle met en place, dès la conception de ses jardins collectifs, des processus d'autogestion qui lui permettent de se retirer par la suite pour laisser les habitants entretenir leur espace de façon autonome. Malheureusement, les résultats obtenus sont très disparates : il serait ici intéressant d'expérimenter et de tester différentes coalitions de gestion. On pourrait imaginer des espaces portés par des collectifs, des activistes, des artistes ou encore des usagers chargés désormais d'en prendre soin. L'avenir et la pérennisation de ces projets se jouent dans l'énonciation de processus de gestion innovants⁴⁶, cogestion, autogestion, gestion participative, des processus pensés avec la conception des projets et animés par une idée d'appropriation de l'espace à long terme.

Frugalité

Si la ruse permet de façon modeste, rapide et ingénieuse de créer des espaces de convivialité urbaine, c'est avant tout l'économie de moyens qui fait l'originalité de ces projets. Ces dernières années, beaucoup de villes européennes se sont endettées en tentant de mettre en place des aménagements urbains durables, au sens technologique du terme : réseaux de tramways, plans lumières sophistiqués... A contrario, Bruxelles développe une durabilité urbaine douce, construite sans artifices technologiques. La ville a choisi de privilégier la simplicité et le retour au naturel; elle a choisi de ruser. Bien sûr, on peut facilement décrier la lenteur et la modestie de ces changements, tout en reconnaissant que celles-ci ont également évité les écueils de tendances trop éphémères. À Bruxelles, la durabilité se traduit dans la frugalité. Les plans d'aménagement urbain favorisent l'économie de moyens et l'ajustement aux conditions de l'existant au détriment de solutions génériques dominées par les stéréotypes de la consommation mondialisée. Les espaces publics créés dans le cadre des contrats de Quartiers Durables améliorent le cadre de vie tout en s'accordant aux situations spécifiques et en prenant soin de conserver l'identité des lieux, sans artifices ni *overdesign*. Le quartier Heyvaert a gardé son identité; les aménagements récents, notamment une piste cyclable ponctuée d'infrastructures de quartier et le réaménagement de la place de Liverpool (page 137), ont pris soin d'améliorer le quotidien des habitants actuels. Une régénération assez naturelle de l'espace urbain prend alors lentement place sans migration de la population existante contrairement aux projets de rénovation urbaine réalisés à Katendrecht à Rotterdam⁴⁷ ou dans le Hafencity à Hambourg⁴⁸.

Pour permettre à Bruxelles de relever ses défis urbains, il est temps d'encourager la formation de coalitions d'acteurs attachés à la mise en œuvre de maillages qui apporteraient la continuité territoriale qui fait défaut à la région bruxelloise. Faire de la pérennisation des espaces une priorité aiderait Bruxelles à se libérer de son image de *ville poubelle*. Et, finalement, il reste à promouvoir la frugalité, non pas comme déficience mais comme principe d'intervention urbaine. L'initiative bruxelloise pourrait alors, un jour, servir la diffusion d'un nouveau modèle de ville durable.

NOTES

1. Le verbe *conquérir*, avec son caractère aventurier et presque belliqueux, est utilisé à la place du verbe *créer*, car quiconque travaille la ville à Bruxelles sait qu'y réaliser de l'espace public ne peut se faire qu'au prix de bien des batailles contre la pensée technocrate, la fragmentation des pouvoirs et des gestions territoriales.

2. Madanipour, A. (2003). *Public and Private Spaces of the City*. New York : Routledge.

3. Meyer, H. (2006). *Het ontwerp van de openbare ruimte*. Amsterdam : SUN.

4. Madanipour, A., Knierbein, S., & Degros, A. (2013). *Public Space and the Challenges of Urban Transformation in Europe*. New York : Routledge.

5. Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) (2012). *Le Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale*. <https://monitoringdesquartiers.irisnet.be>.

6. Lamquin, V. (2013). *Bruxelles peine face au boom démographique*, Le Soir.

7. Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) (2013). Coefficients démographiques : Âge moyen. In *Le Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale*.

8. Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) (2012). *Le Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale*. <https://monitoringdesquartiers.irisnet.be>.

9. 2001, création d'un *observatoire européen de la sécurité et de la prévention de la criminalité dans les villes*. 2001, recommandation du parlement européen : *une politique sociale dynamique en faveur des enfants et adolescents en milieu urbain*. 2008, rapport du conseil : *Les émeutes dans les villes européennes : leçons et réaction du Conseil de l'Europe*. L'assemblée demande dans ces différents documents aux États membres entre autres : de mettre en place des plans de rénovation urbaine le plus rapidement possible, de favoriser la mixité sociale en milieu urbain et d'intensifier les projets urbanistiques en terme d'équipements et espaces publics.

10. Cohen, M. & Plissart, M.-F. (2007). *À Bruxelles, près de chez nous : L'architecture dans les Contrats de quartier*. Bruxelles : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

11. Pour plus d'informations consulter le site de l'Union européenne sur la thématique de l'environnement : http://europa.eu/pol/env/index_fr.htm.

12. Waterplein, Rotterdam © De Urbanisten



13. Bendiks, S. & Degros, A. (2013). *Fietsinfrastructuur, Cycle Infrastructure*. Rotterdam : nai010 uitgevers.

14. Park Tabor, Ljubljana. © Prostoroz



15. Madanipour, A., Knierbein, S. & Degros, A. (2013). *Public Space and the Challenges of Urban Transformation in Europe*. New York : Routledge.

16. Wayens, B. (2009). Territorialité et quartiers : mise en place et (re-) production de la mosaïque urbaine. In Maufroy, L. (ed.). *Bruxelles [dans] 20 ans*. : Agence de Développement du Territorial, Bruxelles. p. 85-107.

17. Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) (2012). Taux d'occupation du bâti des îlots 2003 [%] (Cartel). In *Le Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale*. <http://w1p.fr/130750>.

18. Jardin Urbain rue Fin, Molenbeek -Saint- Jean © ASBL La Rue.



19. Marché aux chevaux place de la Duchesse de Brabant (1952). In *Le Patriote illustré*, 25 mai. Bruxelles : coll. MoMuse, V-2011-544.



20. Un *Pocket parc* ou *parc de poche* est un espace public de très petite taille, souvent créé dans les interstices restés vacants du tissu urbain. Ces micro-parcs permettent de pourvoir des quartiers au bâti souvent très dense d'un coin de verdure et d'agrément.

21. Morin, E. (2003). *La Méthode : t5 l'identité humaine*. Paris : Seuil.

22. Voir aussi Younès, C. *Vers des reliesances régénératrices*. p.184.

23. Divercity, Forest, Contrat de Quartier Primeurs-Pont de Luttre (2009-2013) © Am V+/MSA.



24. Bastin, O. (2012). Bruxelles : un développement urbain en contrepoint. A+ 235 : *Rénovation urbaine*. p. 73-77.

25. Le projet du parc de la Senne fait partie du programme de base du contrat de Quartier Durable Masui (2010-2014) à Bruxelles-ville élaboré par l'association momentanée du bureau d'études Karbon et du Collectif ipé. Voir aussi p. 182.

26. Genard, J.-L. (2007). Architecture et réflexivité. In *Vivre ensemble au XXI^e siècle : colloque international de l'institut de sociologie*. Bruxelles : Institut de sociologie de l'ULB. p. 400.

27. Lasch, S. (1999). *Another Modernity : A Different Rationality*. Oxford : Blackwell.

NOTES

28. Berger, M. & Beugnies, P. (2008). *Bruxelles à l'épreuve de la participation : Les Contrats de quartier en exercices*. Bruxelles : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

29. Voir aussi Amphoux, P. *Trois leçons de réflexivité*. p. 200.

30. Genard, J.-L. (2007). Architecture et réflexivité. In *Vivre ensemble au XXI^{ème} siècle : colloque international de l'institut de sociologie*. Bruxelles : Institut de sociologie de l'ULB. p. 387-403.

31. La place Orban a été réaménagée dans le cadre du Contrat de quartier Saint-Antoine (2008-2012) à Forest par l'association momentanée des bureaux Artgineering et Urban Platform scrl. Voir aussi p. 198.

32. Moritz, B. (2011). Concevoir et aménager les espaces publics à Bruxelles. *Brussels Studies*, n° 50. <http://w1p.fr/130786>.

33. Voir aussi Gwiazdzinski, L. *Éloge de la ruse dans les espaces publics*. p. 216.

34. Certeau, M. de (2007). *L'invention du quotidien : 1. Arts de faire*. Coll. Folio essais (nouvelle édition). Paris : Gallimard. p. 65.

35. Clausewitz, K. von, cité dans Certeau, M. de (2007). *L'invention du quotidien : 1. Arts de faire*. Coll. Folio essais (nouvelle édition). Paris : Gallimard. p. 61.

36. Augé, M. (2007). *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Coll. La Librairie du XXI^{ème} siècle. Paris : Éd. Le Seuil. p. 100.

37. Banc artistique, Anderlecht, Contrat de quartier Aumale – Wayez, (2005-2009) © SPKTR Architects.



38. La rangée de moulins à vent a été installée dans le cadre du Contrat de quartier Fonderie Pierron (2001-2005) à Molenbeek-Saint-Jean, puis prolongée par la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale. Voir aussi p. 214.

39. 'Parmi les représentations possibles de la ville de demain, il en est une qui fait son chemin :

c'est celle d'une ville frugale, qui se fixerait comme priorité d'offrir plus de satisfactions à ses habitants en consommant moins de ressources.' Haëntjens, J. (2011). *La ville frugale : Un modèle pour préparer l'après-pétrole*. Coll. Présence. Limoges : FYP Éditions. 4^{ème} de couverture.

40. T'Jonck, P. (2012). *A propos de Wat met* What about Brussels? In Degerickx, I., Degros, A., Delbeke, M. [et.al], *Architectuurboek Vlaanderen N° 10 : Radicale Gemeenplaatsen – Europese architectuur uit Vlaanderen*, Antwerpen : VAI. p. 269-282.

41. Porte de Ninove, Molenbeek-Saint-Jean.



42. Agence de développement territorial créée à l'initiative du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, avec pour mission de faciliter la compréhension du territoire et le développement urbain.

43. Parc de la Petite Senne, Contrat de quartier Ateliers – Mommaerts (2005-2009), Molenbeek-Saint-Jean, Fondu Landscape Architects. © Serge Brison.



44. Parc Bonnevie, Molenbeek-Saint-Jean © Suède36.



45. Le Début des Haricots est une association qui a pour objectif de sensibiliser le citoyen sur la problématique de la pollution et des dérives du système industriel, en priorité autour de l'alimentation. <http://www.haricots.org>.

46. Lohof, S. & Reijndorp, A. (2006). *Privaat beheerde woondomeinen in Nederland*. Rotterdam : NAI Uitgevers.

47. Katendrecht est un quartier situé dans l'ancienne zone portuaire de Rotterdam. D'importants réaménagements ont récemment permis d'attirer des classes sociales plus aisées dans un quartier longtemps dédié à la prostitution.

48. Hafencity est un ambitieux projet de réhabilitation d'une ancienne partie du port de Hambourg de 155 ha. Il est prévu qu'il abrite 12 000 nouveaux habitants.

PROJETS 

RELIANCE ■



PARK SYSTEM ■

Park System est un projet de **MAILLAGE VERT** situé dans le bas de la commune d'Ixelles, élaboré dans le cadre du **CONTRAT DE QUARTIER SCEPTRE** (2009-2013) ⁴⁹. Il reliera divers espaces publics, dont **0,7 HA** situé sur les talus de l'infrastructure ferroviaire et viaire.



Park System est un projet de mise en réseau de divers espaces publics situés sur la commune d'Ixelles.

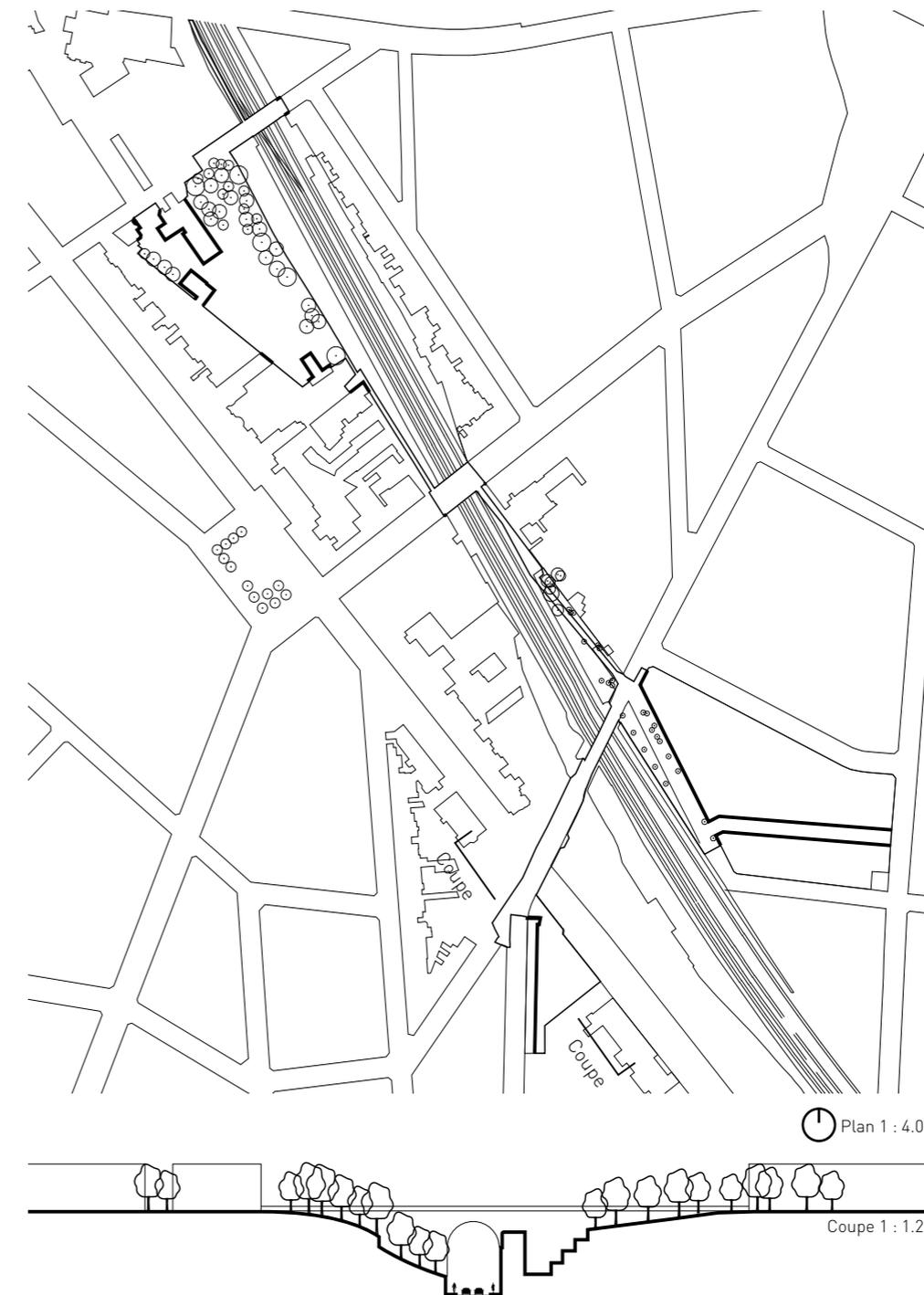
L'utilisation de zones résiduelles infrastructurelles permet de connecter ces espaces publics du quartier, qu'il s'agisse de places anciennes ou de jardins plus récents. La **mise en relation** de ces espaces, ici appelée système, offre la possibilité de recréer des continuités urbaines spatiales, temporelles et fonctionnelles. **Spatialement**, le système tisse des liens entre des espaces appartenant à des réseaux d'échelles différentes. À long terme, Park System entend relier, entre autres, la future station RER du Gerموir au Théâtre Varia, le Mail du Parlement européen⁵⁰ au parc du Viaduc et la rue des Artisans à la place Raymond Blyckaerts. Il laisse libre cours au développement de nouvelles relations spatiales dans un quartier physiquement fragmenté par les interventions urbanistiques du XIX^{ème} siècle.

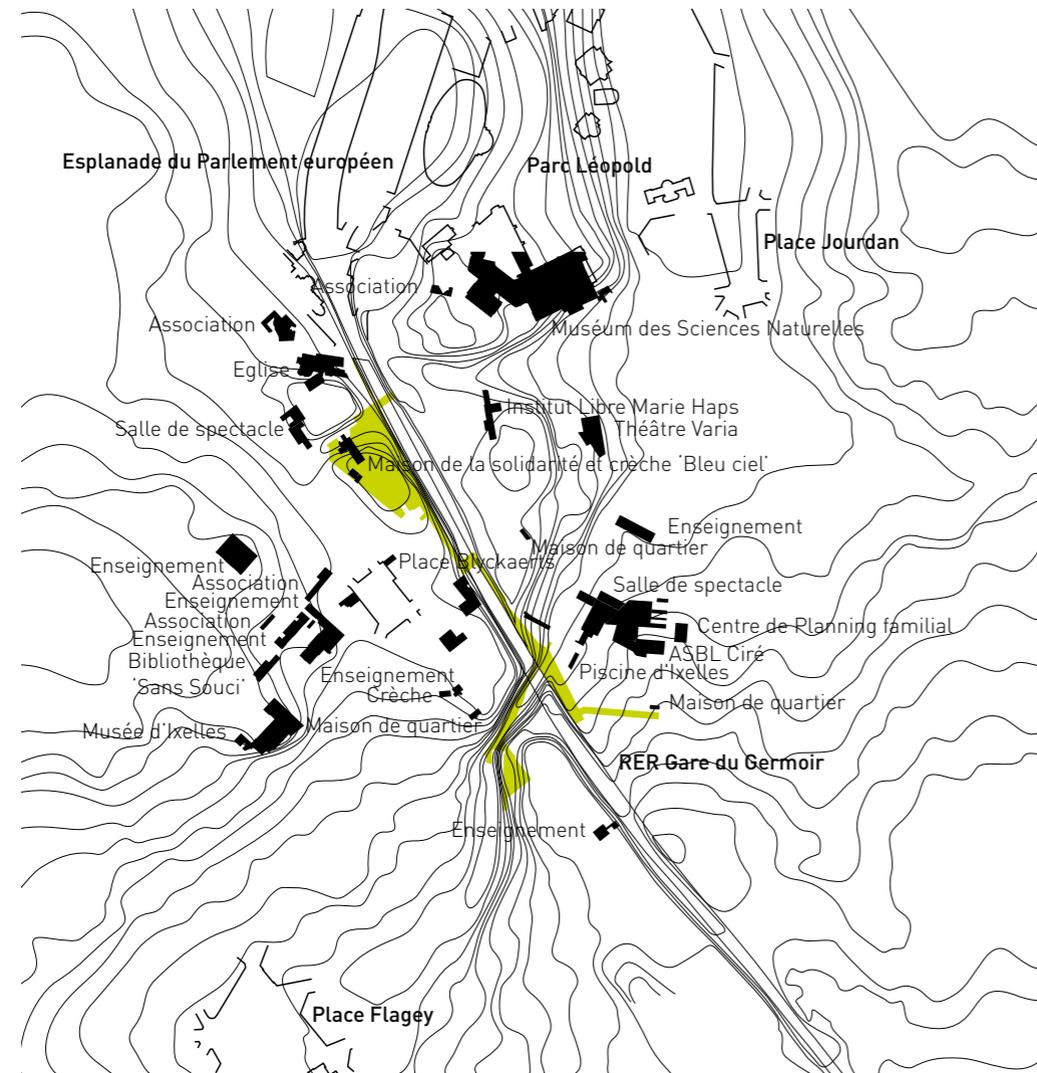
Temporellement, le système est un assemblage d'espaces dont l'aménagement, ou le réaménagement, s'échelonne dans le temps. Le parc paysager du Viaduc⁵¹, le jardin potager Gray-Couronne⁵², le réaménagement de la place Blyckaerts⁵³ et puis d'autres encore seront progressivement intégrés dans un ensemble défini par un cadre commun, tout en leur concédant une certaine autonomie. Cette façon de procéder par étapes, d'étaler la réalisation dans le temps, donne au projet plus de flexibilité et de liberté d'adaptation qu'un grand projet monolithique, sans pour autant perdre de vue l'homogénéité de l'ensemble.

Fonctionnellement, le réseau renforce et valorise réciproquement les espaces d'un point de vue programmatique. Park System dans son ensemble offre divers lieux de détente, des espaces dédiés

aux jeux, plus intimes ou propices à la tenue d'événements. Il propose par ailleurs un nouveau cheminement pour les mobilités actives. Ces lieux sont complémentaires : leur mise en système évite la répétition de fonctions et permet une plus grande diversité d'usages.

Outre ces continuités spatiales, temporelles et fonctionnelles, le parc encourage l'homme urbain à renouer son lien avec la **nature**. En effet, dans le quartier Sceptre, les espaces verts sont peu présents, mais surtout peu visibles : il s'agit essentiellement de friches reléguées à l'arrière du bâti. Park System intègre ces friches dans son *système* afin de rendre cette verdure accessible et de lui donner une place dans la ville. Il s'inscrit par là dans la logique du projet de Maillage Vert régional initié il y a plus de 15 ans. Park System est en quelque sorte une mise en application de cette stratégie globale.

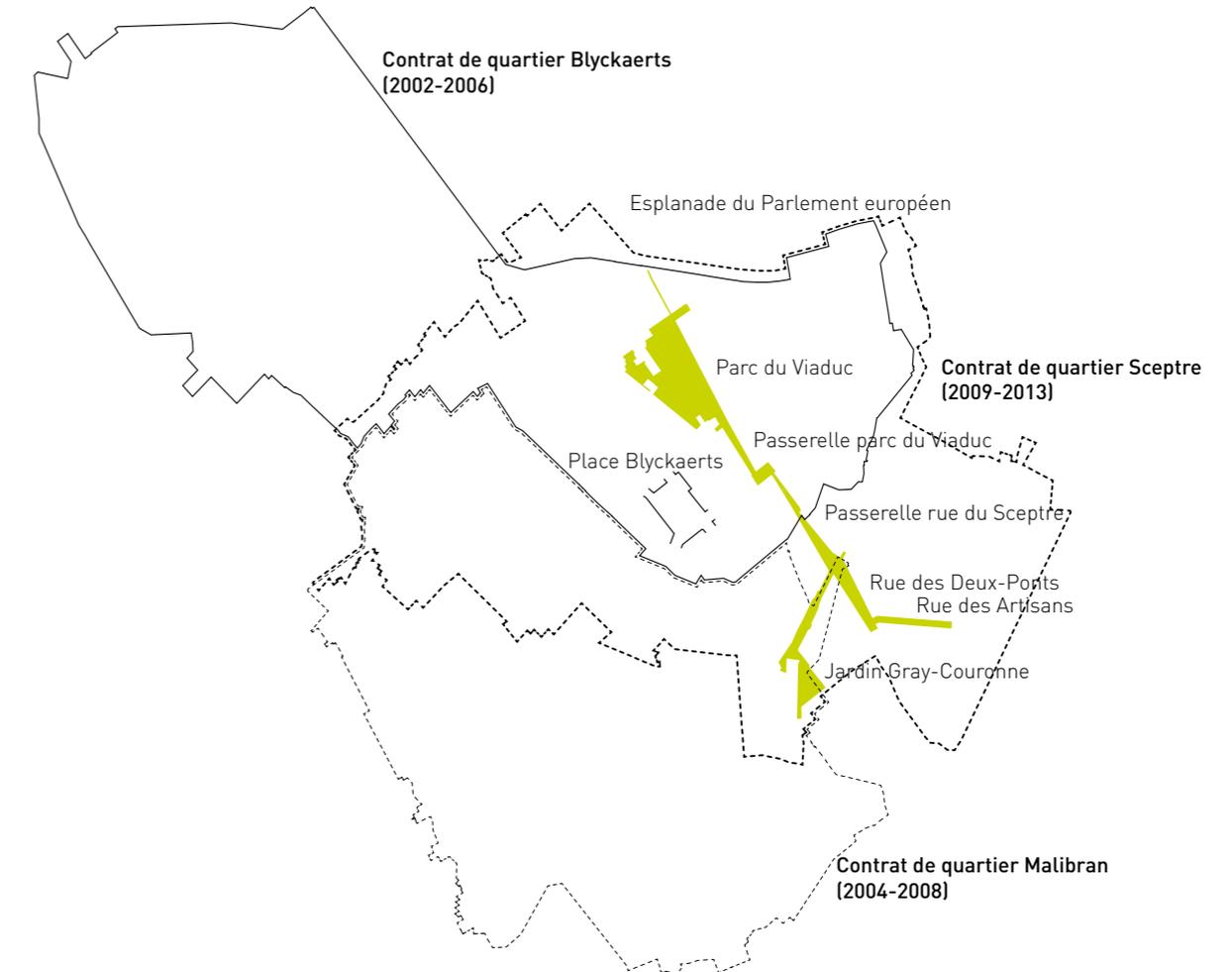




Continuité spatiale

Park System revalorise le relief escarpé de l'ancienne vallée du Maelbeek. Il utilise les talus créés par la percée des lignes ferroviaires et les contreforts du tracé rectiligne des avenues du XIX^e siècle construites pour franchir les coteaux de cette vallée. L'intégration de ces espaces résiduels à un ensemble paysager plus large et les liens nouveaux qui en découlent

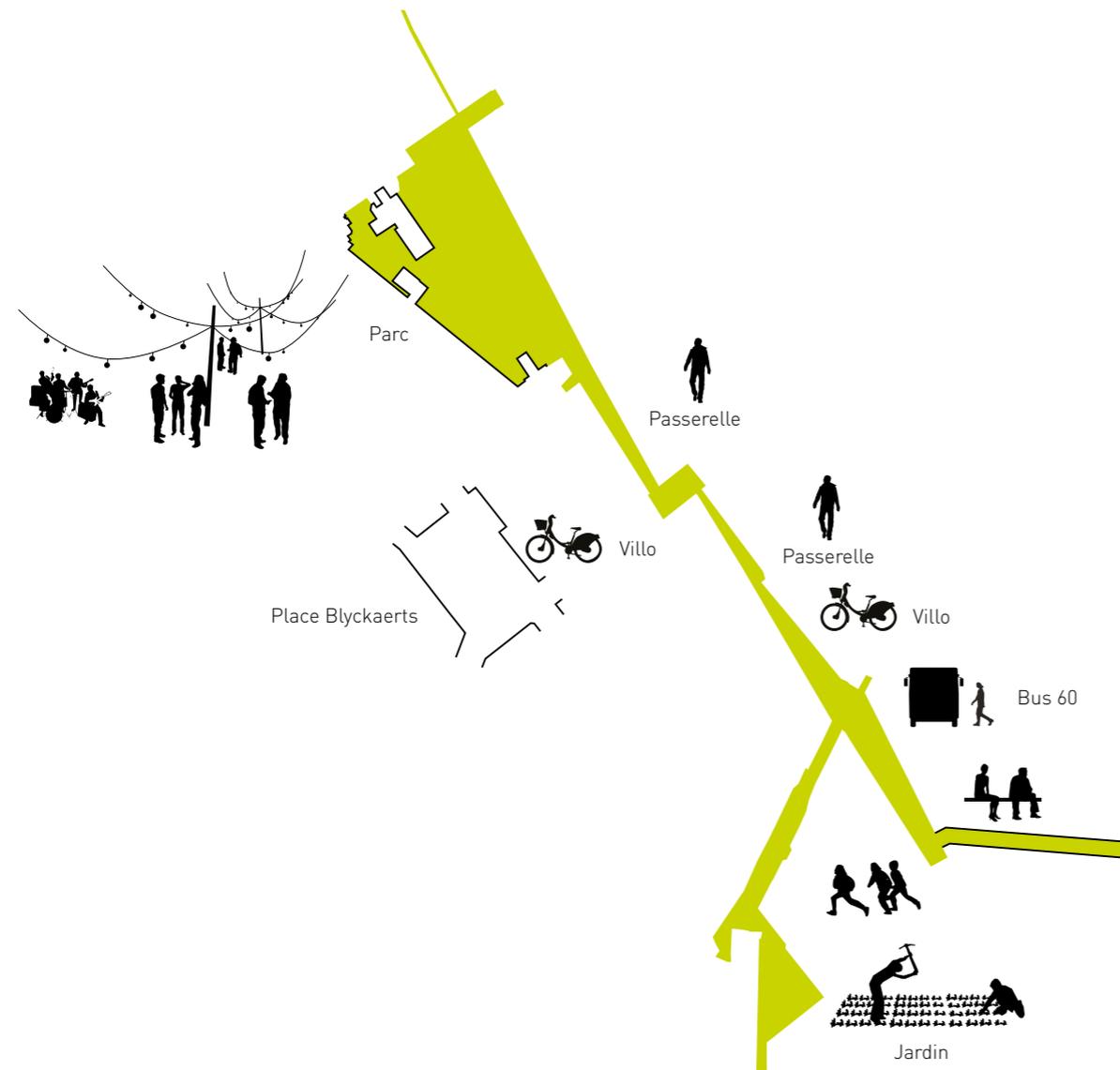
donnent de la lisibilité à la géographie du quartier. Ils raccommodent le bas avec le haut et réconcilient l'échelle communale avec l'échelle régionale. Par ailleurs, ils offrent la possibilité de développer de nouveaux parcours de mobilité active entre les différents équipements et services du quartier.



Continuité temporelle

L'idée de Park System vise à relier des espaces publics distincts pour former un tout homogène. Il développe un cadre qui permet d'englober des espaces réalisés à différentes époques : l'esplanade européenne à l'architecture fin XX^e, le parc paysager anglais attenant à l'ancienne maison de campagne de style néoclassique du XIX^e, le réaménagement futur des talus

ferroviaires... Il compose avec le temps, avec les espaces réalisés ou en cours d'élaboration tout en se projetant dans l'avenir. Ce n'est pas un projet fini mais un concept en continuelle évolution qui ambitionne de se profiler dans un maillage vert à l'échelle régionale.



Continuité fonctionnelle

Les aménagements proposés dans le cadre du Park System ouvrent le champ des possibilités quant à la façon de décliner l'usage de l'espace public. Ils sont le fruit d'une réflexion qui a débuté par la mise en lumière du potentiel de maillage vert dans le dossier de candidature du Contrat de quartier. Les friches et voiries identifiées le long du chemin de fer lors de la constitution du dossier de base se révélèrent autant d'opportunités de relier le chapelet d'espaces publics

existants. Cette mise en relation sera reformulée sous le concept de Park System par le groupe de travail *Espaces Publics* qui en affinera également le programme⁵⁴. Le tout est consigné dans une charte des espaces publics, avec l'idée d'un paysage construit sur une grammaire et un vocabulaire communs qui se déclinent au gré des usages.









AIRE DE JEUX DUBRUCQ ■

L'**AIRE DE JEUX** Dubrucq a été aménagée sur une ancienne friche ferroviaire située au pied de l'immeuble d'habitation de la rue Jean Dubrucq à Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du **CONTRAT DE QUARTIER ESCAUT-MEUSE** [2004-2008] ⁵⁵. Elle est le premier maillon de l'enchaînement d'espaces verts de **2,4 HA** imaginé autour de Tour & Taxis.



L'aire de jeux Dubrucq est un espace ludique qui s'inscrit dans le projet de Coulée Verte régionale qui réutilise l'ancienne ligne de chemin de fer L28 partiellement désaffectée.

Le projet est de relativement petite taille, avec une superficie de 27 ares, et l'aménagement modeste. La rapidité avec laquelle il a été réalisé a néanmoins permis de convaincre les habitants des quartiers alentour que la création prochaine d'un réseau d'espaces verts transformera cette partie de la ville. La stratégie utilisée pour leur réalisation ressemble un peu à celle du **Petit Poucet** : elle se construit petit projet par petit projet. L'aire de jeux Dubrucq est le premier de la série à voir le jour. À bien des égards ce projet peut être considéré comme pionnier notamment pour ses qualités spatiales, sociales et fonctionnelles.

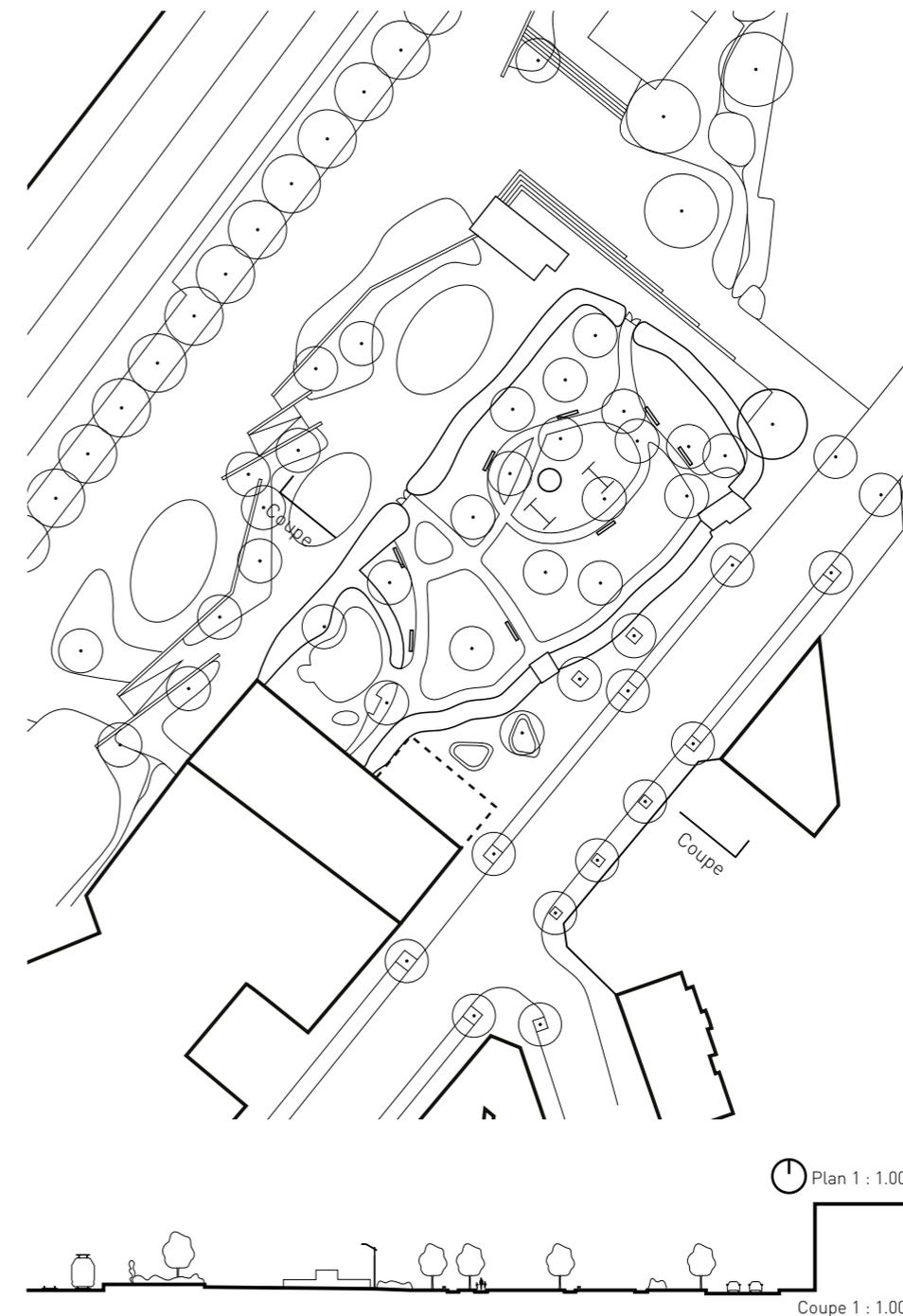
Spatialement, l'aire de jeux Dubrucq amorce la réalisation de la liaison verte qui assurera une connexion naturelle entre la place Bockstael, la station de métro Belgica et le canal. Mais elle s'inscrit également dans une réflexion plus large, menée à l'échelle régionale, de réaménagement des talus de chemin de fer en voies vertes. Celles-ci permettront de développer des axes écologiques, porteurs de mobilités actives.

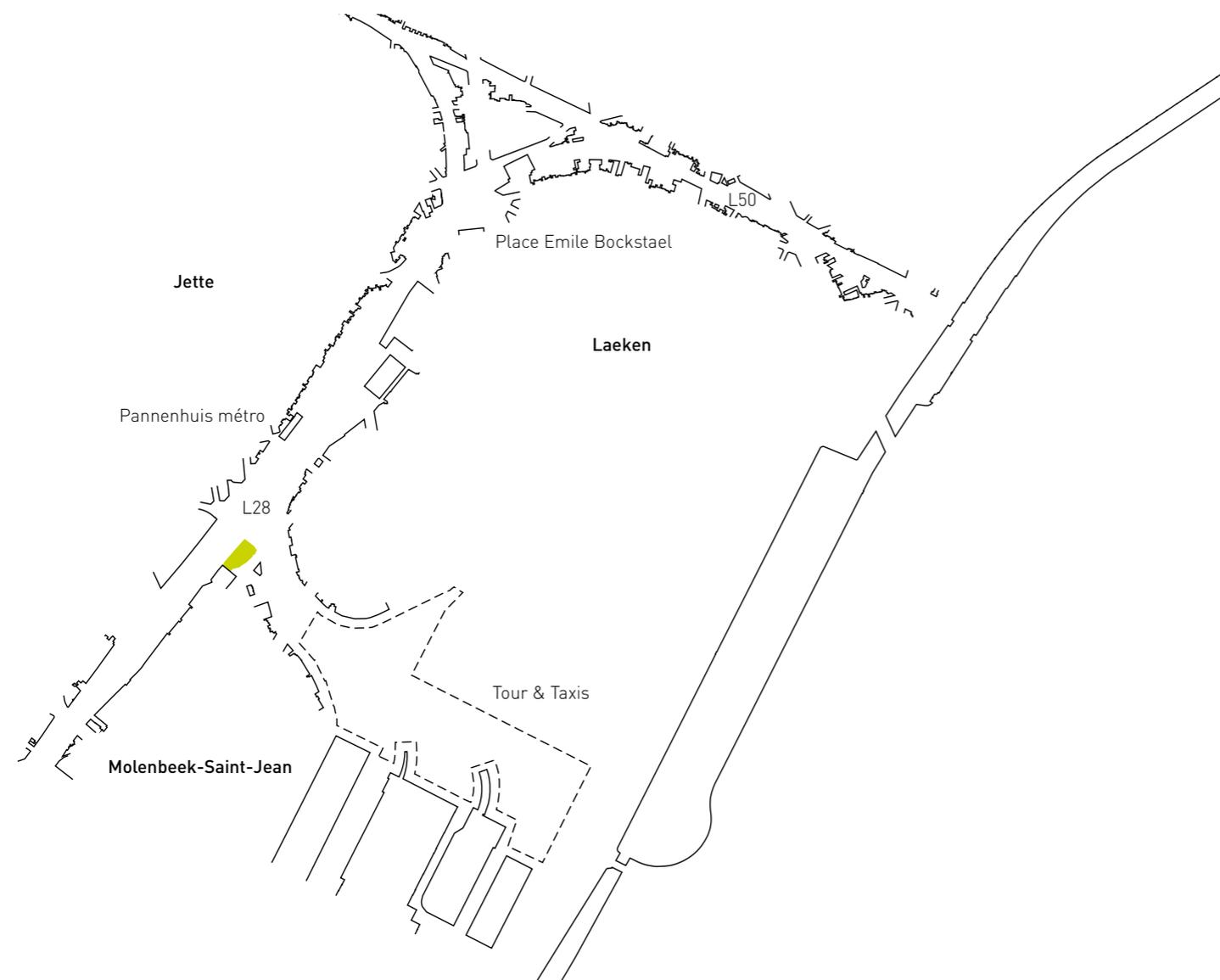
Socialement, l'aire de jeux articule l'échelle de la rue et du quartier avec l'échelle de la nouvelle Coulée Verte. L'espace public et le bâtiment attenant offrent au quartier un ancrage aussi bien spatial que social à la Coulée Verte régionale. Le processus d'élaboration de l'espace vert et des équipements qui s'y accrochent s'est fait en étroite collaboration avec les habitants du quartier.

Fonctionnellement, la création d'un groupe de réflexion composé d'habitants, d'associations et de représentants des différentes

institutions concernées a permis d'établir de façon précise les besoins locaux et de définir la programmation des espaces. Toutefois, si l'aire de jeux répond directement à un manque actuel, à savoir un manque d'espaces dédiés à la petite enfance, sa possibilité d'évoluer dans le temps est assurée par sa mise en relation avec l'ensemble de la Coulée Verte. Autrement dit, son usage spécifique s'inscrit dans la programmation tout entière de la Coulée Verte, qui alterne espaces de détente, jardins collectifs, promenades et espaces événementiels, pour former un véritable espace vert à l'échelle supra-locale.

Outre les relations spatiales, sociales et fonctionnelles qu'amorce le projet, la formalisation de l'aire de jeux et du bâtiment est devenue, de par son langage innovant, un véritable **point de repère** dans le quartier. Ils sont le signal concret de la reconquête de l'ancien patrimoine industriel et de son infrastructure devenue obsolète au profit d'un cadre de vie agréable et dynamique dédié aux usagers du quartier.

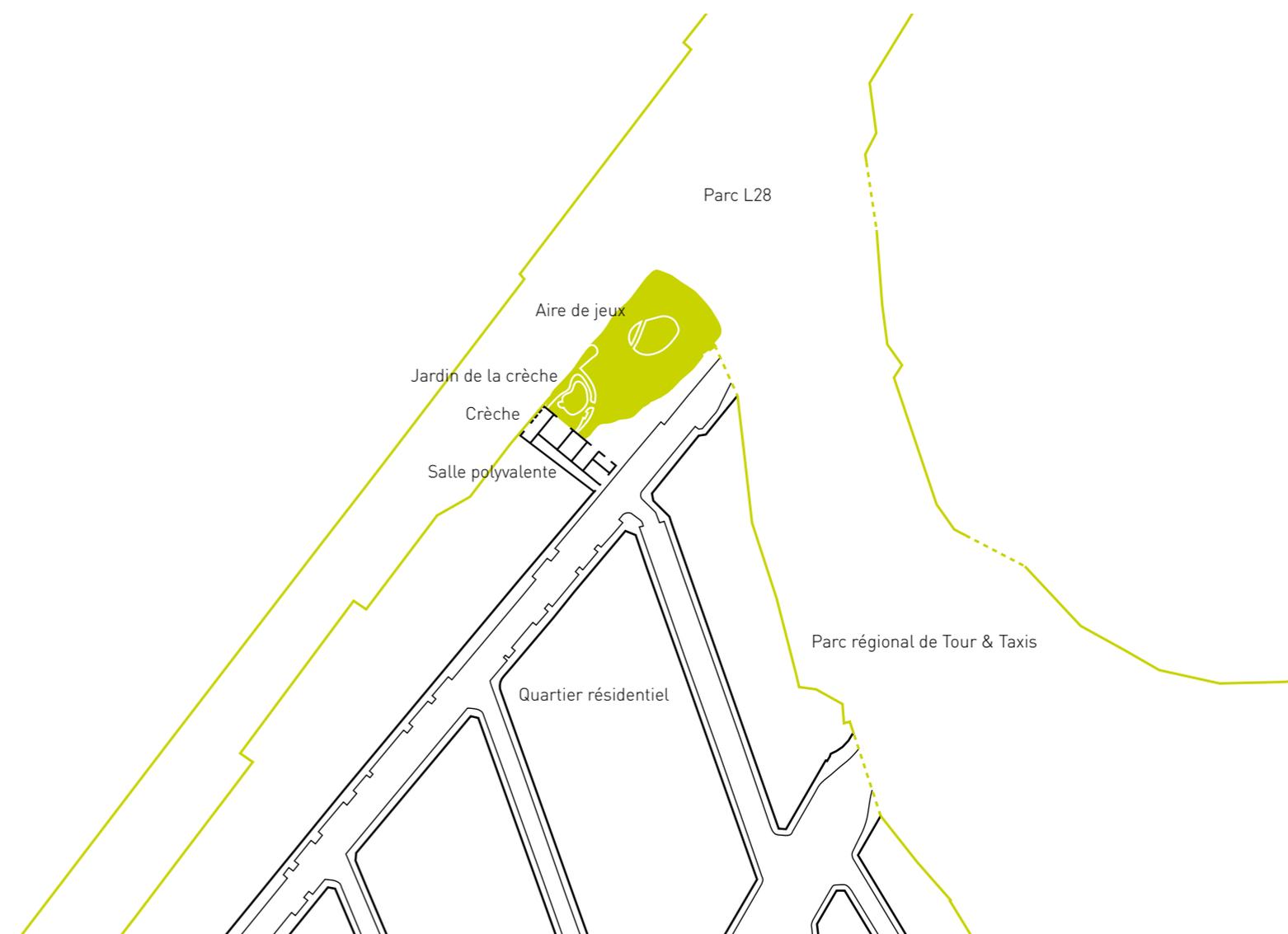




Continuité spatiale

L'aire de jeux Dubruc est la première étape dans la réutilisation des talus et d'une partie désaffectée de la ligne de chemin de fer L28. Celle-ci reliait autrefois le site de Tour & Taxis au réseau ferroviaire. Son assiette est à l'heure actuelle partiellement désaffectée. C'est à la fois un poumon vert pour les quartiers alentour et un parc linéaire qui relie les communes de

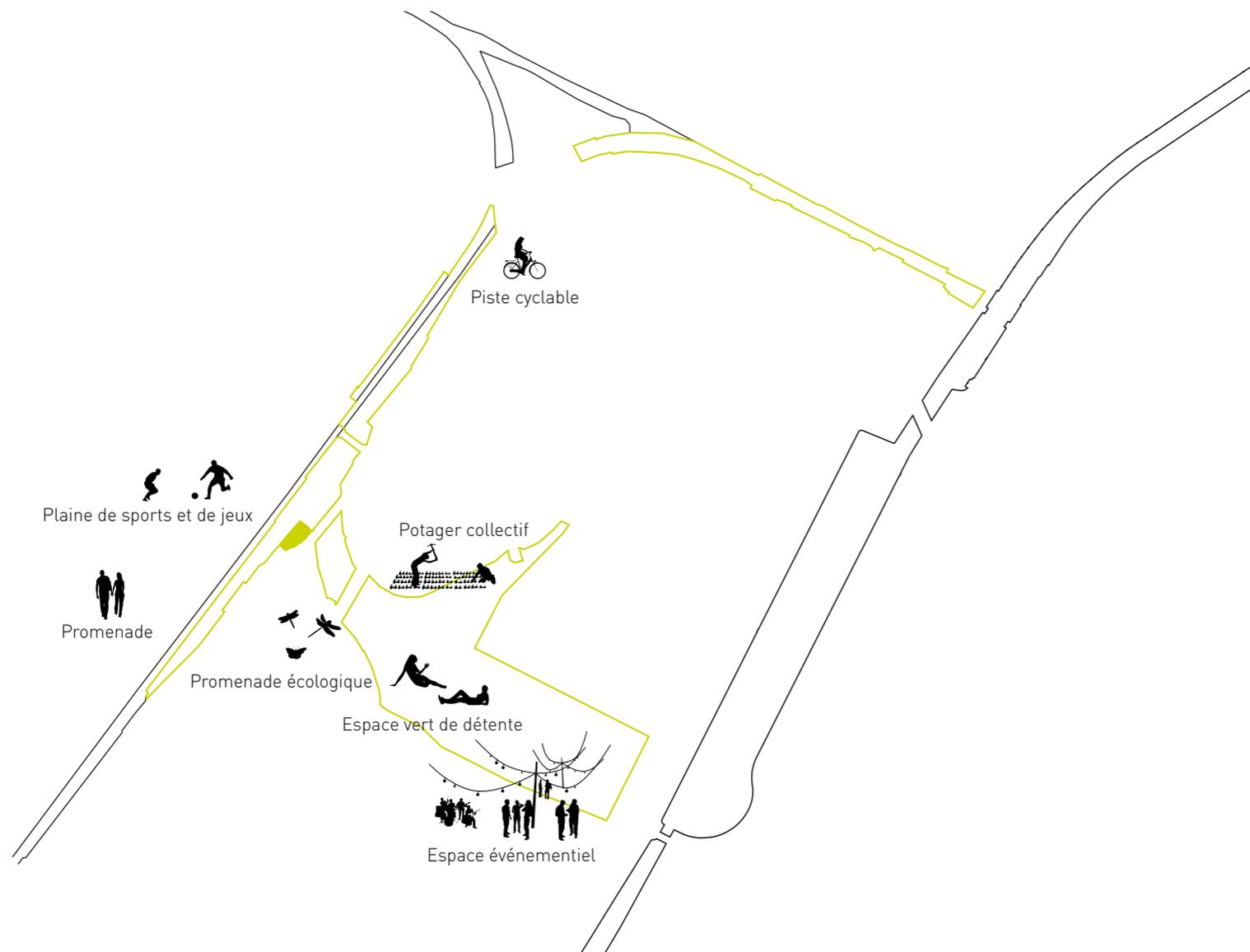
Laeken, Molenbeek et Jette autour d'une infrastructure de grande échelle. Mais au vu de son caractère régional, la Coulée Verte est également un axe de pénétration de la ville et de son tissu dense. À ce titre, elle reprend également le rôle de lien entre le centre de la ville et sa proche périphérie.



Continuité sociale

L'aire de jeux offre un ancrage local à des développements à l'échelle supra-locale. Le bâtiment construit simultanément au parc héberge des logements sociaux, dont certains sont destinés à des familles nombreuses. Le socle de celui-ci, qui jouxte l'aire de jeux, abrite un bureau pour un gardien de parc et une crèche, mais également un espace polyvalent destiné au quartier. Le petit jardinet de la crèche et les entrées de la salle polyvalente sont intégrés à la composition de l'aire de jeux, qui, à son tour, offre au quartier une porte d'entrée sur le parc régional.

Grâce à son approche spatiale et socio-économique, ce projet met le quartier et sa population en relation avec des ambitions de plus grande envergure, telles que la Coulée Verte et ses développements annexes, ou encore le site de Tour & Taxis. Il articule le quartier résidentiel avec le parc régional : il améliore le cadre de vie en proposant des fonctions répondant aux demandes des habitants, tout en les intégrant dans les développements régionaux.



Continuité fonctionnelle

La composition de l'aire de jeux est pensée pour pouvoir facilement se prolonger jusqu'au chemin de fer. De nouveaux îlots, entre autres destinés aux jeux, seront additionnés à ceux existants. La pelouse plantée d'arbres à hautes tiges, qui remplit le site tout en conservant sa lisibilité, pourra facilement s'étendre au-delà des limites des haies actuelles pour, dans le futur, ne plus former qu'un avec le parc L28. Celui-ci se prolongera à son tour en un grand parc à hauteur de Tour & Taxis. Il comprendra les activités classiques de loisirs, des activités

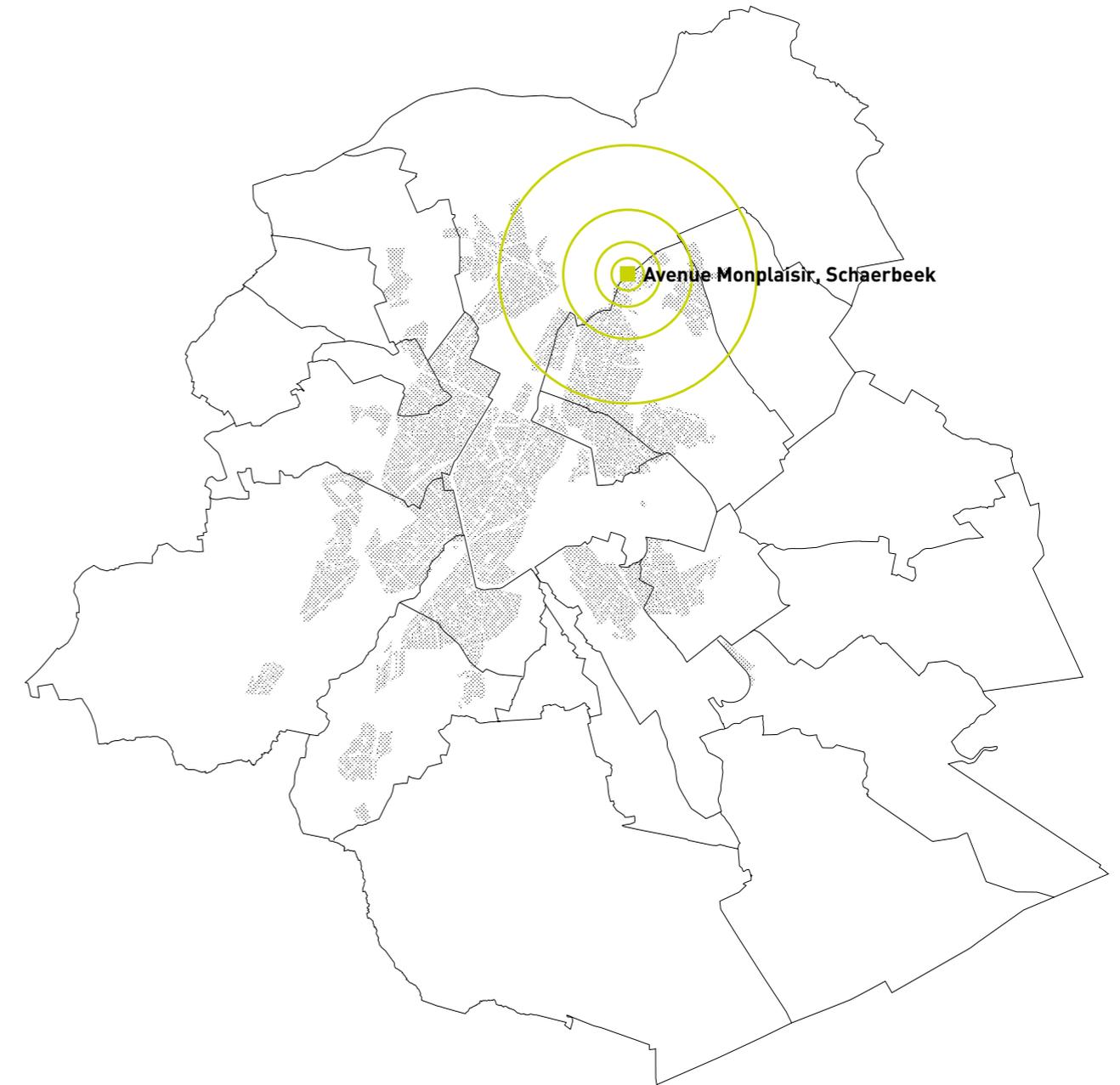
sportives et des jeux informels. Le jardin collectif Tour & Taxis initié par l'ASBL Le Début des Haricots sera intégré à cette composition. Plus à l'est se déroulera un espace vert de détente articulant les bâtiments du site de Tour & Taxis, ainsi qu'un espace événementiel. Cet espace se terminera à hauteur du canal par une plaine de sports et de jeux. D'autre part, la boucle que dessine la partie désaffectée de la ligne 28 jusqu'à la place Bockstael accueillera une promenade écologique.





AVENUE MONPLAISIR ■

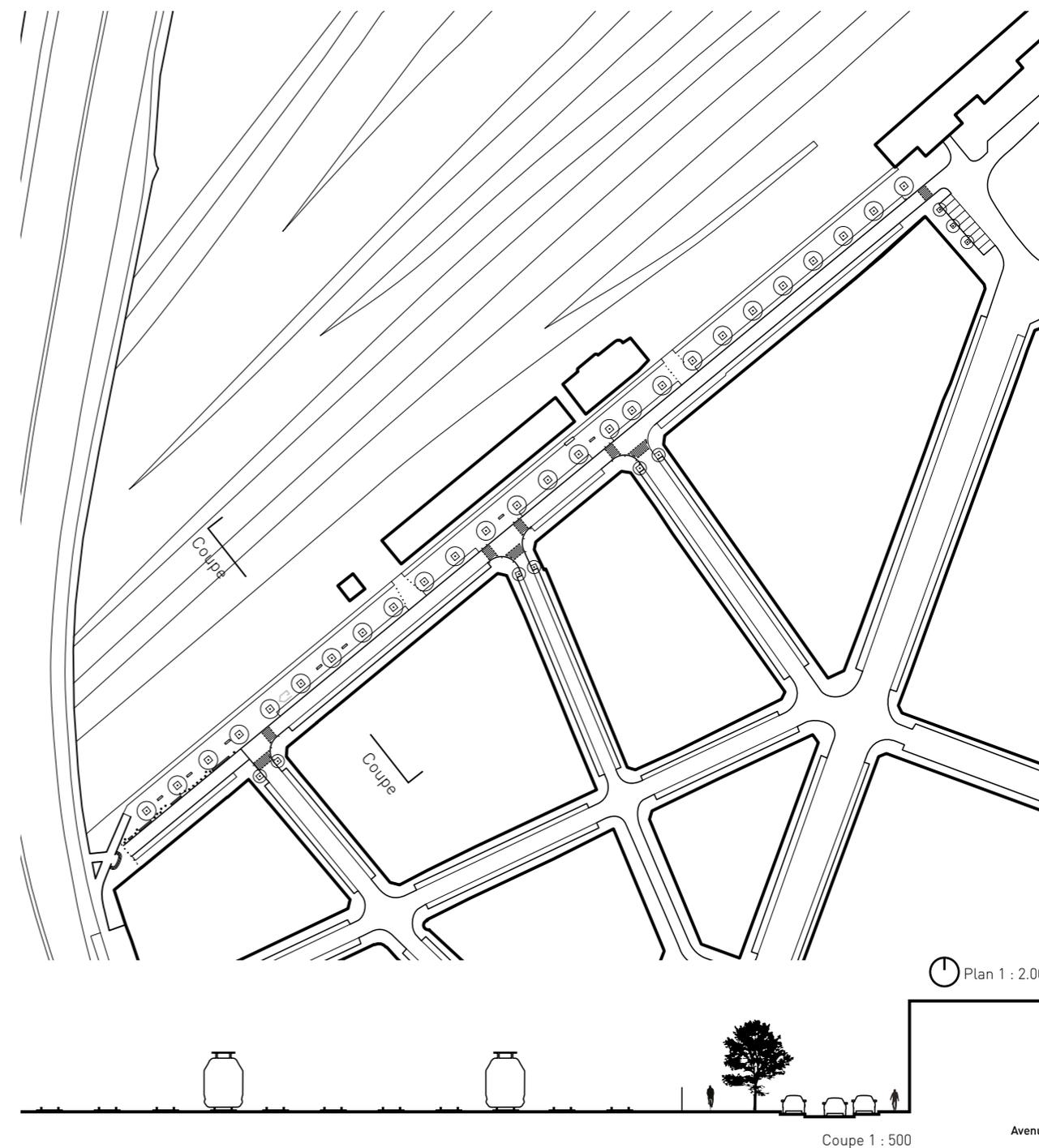
L'avenue Monplaisir est un **AXE DE CIRCULATION** qui longe les voies du chemin de fer menant à la gare de Schaerbeek. Son profil a été transformé dans le cadre du **CONTRAT DE QUARTIER PRINCESSE ELISABETH** (2004-2008) ⁵⁶ pour s'inscrire dans les **60 KM** du réseau de voies vertes bruxelloises.

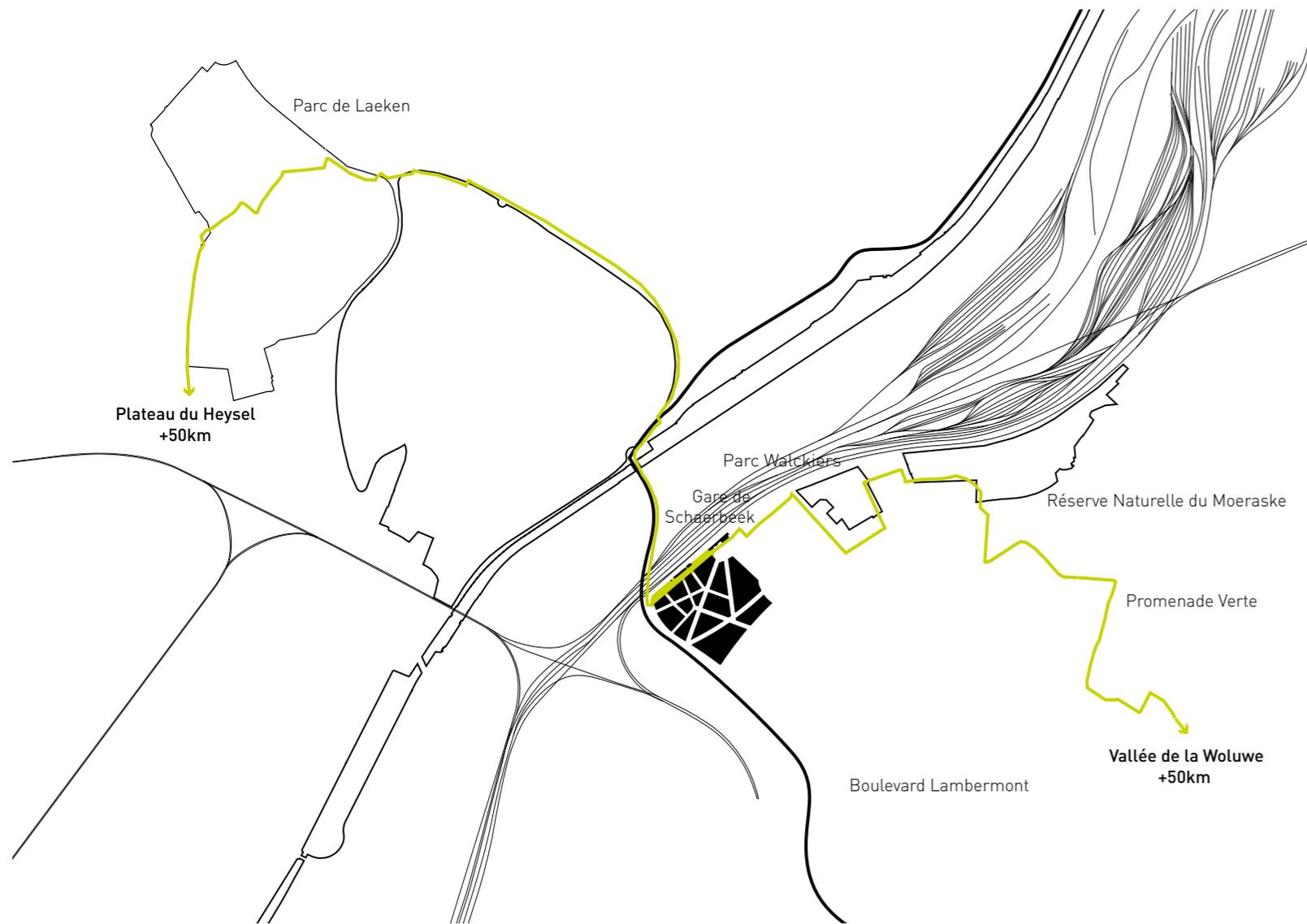


Le nouveau profil de l'avenue Monplaisir permet de réaliser des continuités régionales dans un milieu urbain dense, tout en s'inscrivant dans une logique locale directement profitable au quartier.

L'intervention menée dans l'avenue Monplaisir ne s'est pas limitée à une simple remise à niveau de la voirie, mais une **réorganisation fondamentale du profil** même de l'avenue a été effectuée, réduisant de façon significative l'espace dédié à la voiture. La mise en sens unique de la rue et l'élargissement du trottoir ont permis d'accorder une place importante aux mobilités actives et aux personnes à mobilité réduite, tout en créant de l'espace public pour le quartier. L'avenue offre aujourd'hui au quartier Monplaisir, qui vient buter contre la voie ferrée, une sorte de quai où les enfants peuvent jouer, pédaler, courir à l'abri des voitures. Cette réalisation tient aussi bien lieu de **continuité spatiale** que de **continuité fonctionnelle**. Le choix de l'aménagement s'est justifié par sa participation à un projet de plus grande envergure. Il est, en effet, le lien qui a permis de concrétiser une partie du tracé de la Promenade Verte, cette boucle cyclopiétonne de plus de 60 km qui relie différents espaces verts autour de la Région de Bruxelles-Capitale. Mais le nouvel aménagement est aussi un espace de proximité auquel aboutissent les rues du quartier Monplaisir. C'est un lieu ouvert à l'appropriation des habitants, pour se promener, jouer ou y organiser des événements de quartier.

Avec la plantation d'arbres le long de la **promenade**, le réaménagement de l'avenue Monplaisir a permis d'amener un peu de verdure dans un quartier très minéralisé. Ces plantations donnent à l'avenue une allure qui n'est pas sans rappeler que celle-ci faisait autrefois partie du domaine du château Monplaisir, aujourd'hui disparu.

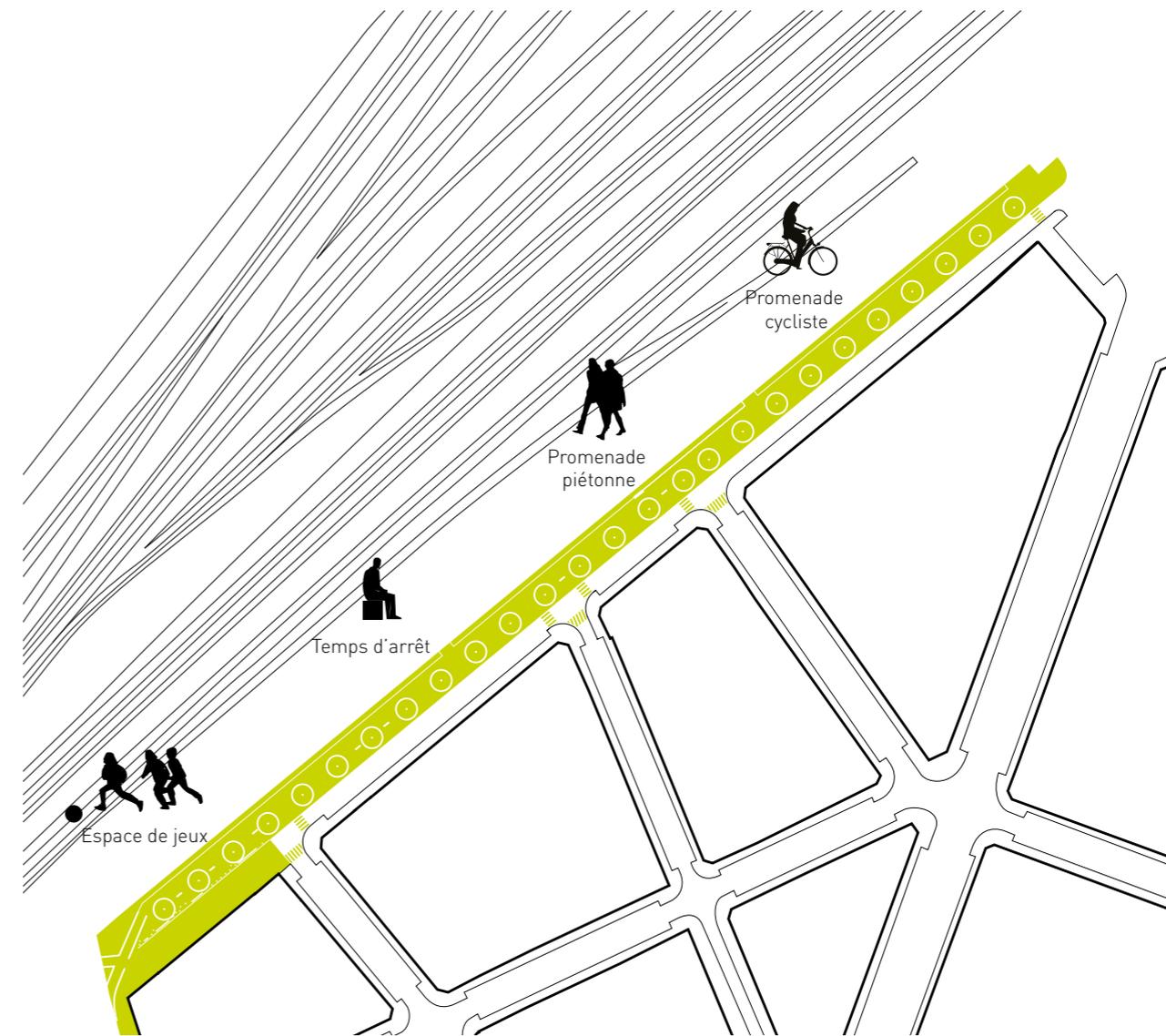




Continuité spatiale

Le réaménagement de l'avenue Monplaisir s'inscrit dans la réalisation de la Promenade Verte, projet qui fait partie intégrante du projet régional de Maillage Vert et dont l'objectif est de donner une nouvelle visibilité aux divers espaces verts de la Région bruxelloise. La promenade créée le long de l'avenue vient compléter le tronçon, davantage urbain, entre Senne et Woluwe et

relier le plateau du Heysel à la vallée de la Woluwe. Un escalier, réaménagé et flanqué d'une rampe d'accès, permet aux piétons comme aux cyclistes de rallier sans encombre le boulevard Lambermont à l'avenue Monplaisir et d'ainsi rejoindre la gare de Schaerbeek, le parc Walckiers ou encore la réserve naturelle du Moeraske.



Continuité fonctionnelle

La réduction de l'espace accessible à la voiture au tiers du profil de l'avenue Monplaisir a permis d'élargir le trottoir qui longe la voie ferrée pour en faire un véritable espace public aux fonctions multiples pour le quartier. Son aménagement, tel une rive urbaine, incite à la déambulation. L'avenue est une zone de détente, de rencontre et de promenade cyclo-piétonne pour les

usagers lents tandis qu'une piste cyclable tracée sur la voirie permet aux cyclistes plus rapides d'utiliser la rue à double sens. Les blocs de béton qui bordent le trottoir offrent la possibilité de marquer un temps d'arrêt dans le parcours de la Promenade Verte tout en sécurisant l'espace, pour laisser libre cours aux jeux de ballon et autres à l'abri des voitures.



RÉFLEXIVITÉ ■



PLACE DE HOUFFALIZE ■

La place de Houffalize a été réalisée dans le cadre du **CONTRAT DE QUARTIER JÉRUSALEM** (2002-2006) ⁵⁷. Son réaménagement a permis de reconquérir **0,8 HA** d'espace public au profit des mobilités actives grâce à une analyse minutieuse des déplacements propres aux différents usagers de la **PLACE**.



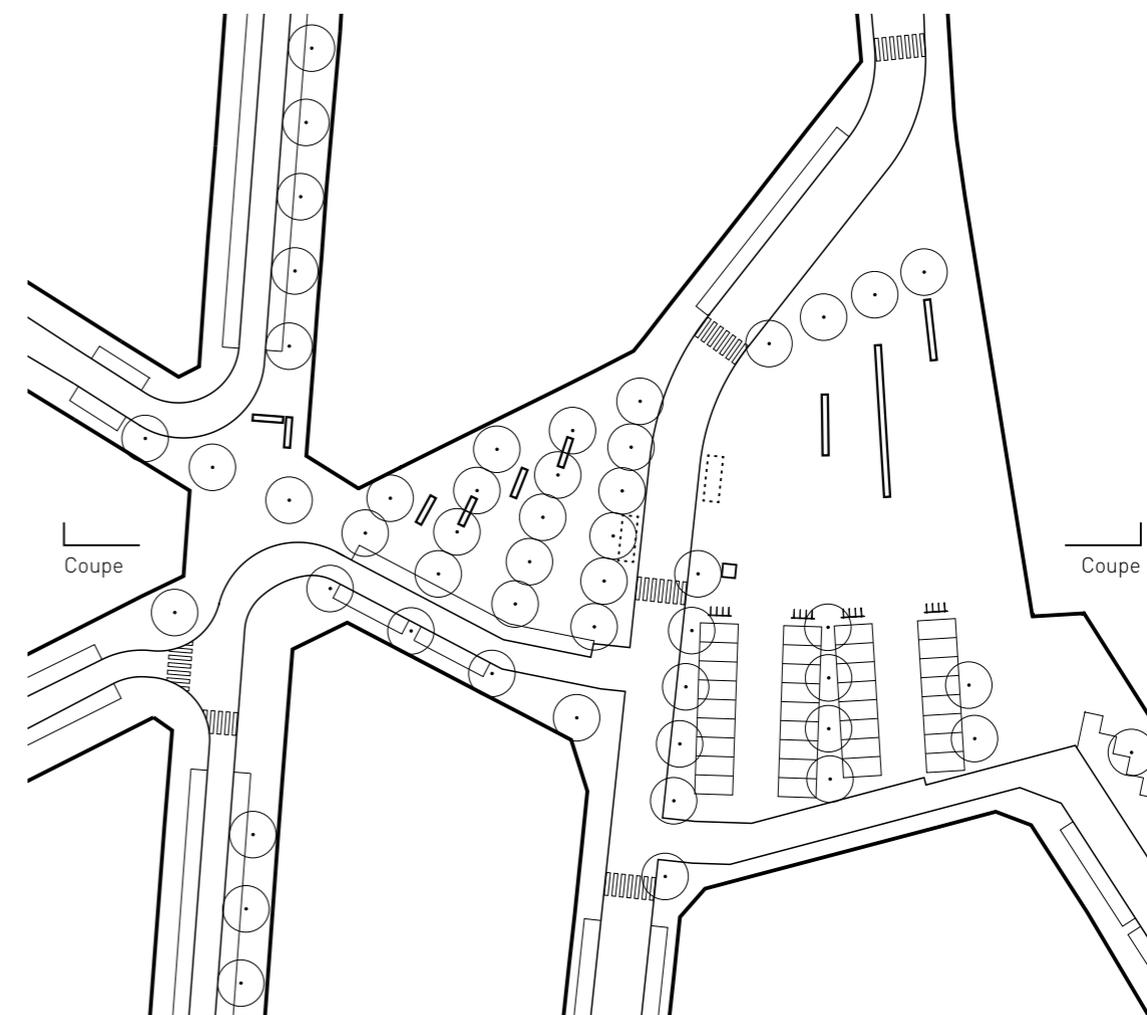
La place de Houffalize est une place sans artifices, qui articule dans un même espace textures urbaines, flux et usages divers.

Elle était auparavant un non-lieu dont le centre était occupé par un parking. Son nouvel aménagement a permis de dégager un maximum d'espace public dans un quartier densément bâti. Mais elle a aussi été conçue pour servir de point de rencontre dans le quartier entre les différentes populations et les différents types d'occupation. La reconquête de cet espace viaire s'est construite autour de la **réflexion** menée par une coalition d'habitants et d'experts. Les habitants ont transmis leurs pratiques de l'espace lors de promenades. Celles-ci ont permis de mettre en lumière un axe de mobilité douce existant entre l'hôtel communal de Schaerbeek et le parc Josaphat, en passant par la place Pogge et la place de Houffalize. Les habitants ont ensuite projeté leur imaginaire en dessinant un schéma d'aménagement de l'espace lors d'ateliers de travail autour de l'espace public. Ces témoignages ont été confrontés au savoir des **experts** en matière de mobilité et de composition spatiale.

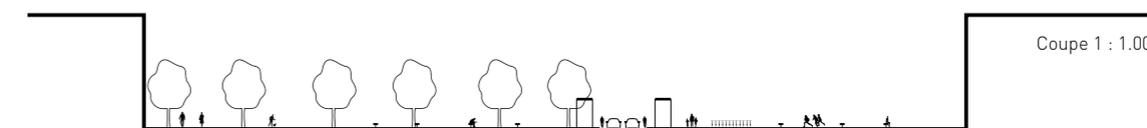
L'expérience des uns et l'expertise des autres ont mené à une réorganisation de l'espace en fonction d'une meilleure répartition entre les différents modes de déplacement sur la place. Il en résulte un aménagement minimalisant l'axe de circulation automobile nord-

sud et une série de lignes directrices structurant la disposition du mobilier urbain. Celles-ci viennent se superposer à une organisation spatiale qui privilégie les mobilités actives, les lieux de rencontre et la présence d'arbres souhaitée par les **usagers**.

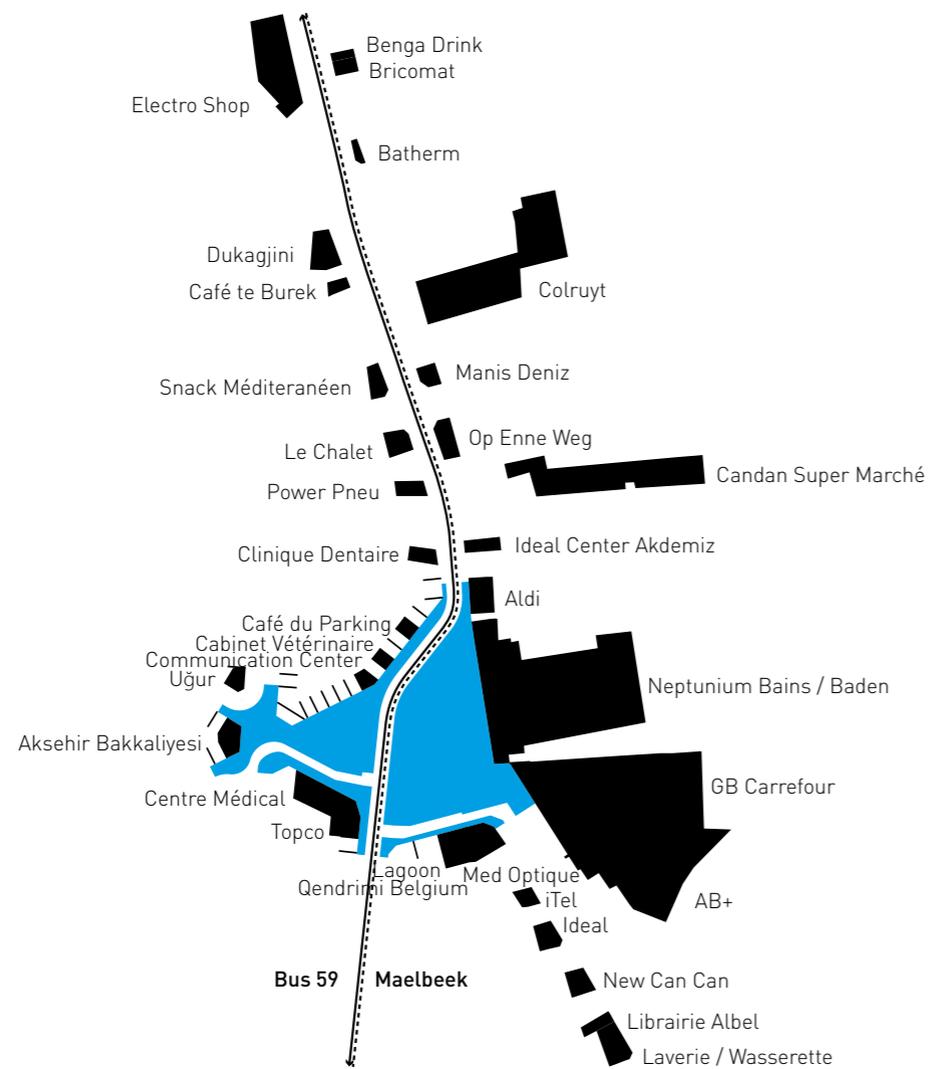
Le résultat est une **place** qui combine diverses fonctions et mobilités tout en offrant un espace public valorisant le bâti qui l'entoure. L'entretien, à la charge des Jeunes Schaerbeekois au Travail (JST), a été pensé dès son aménagement. Il en résulte un projet soigné qui résiste bien à l'épreuve du temps.



Plan 1 : 1.000



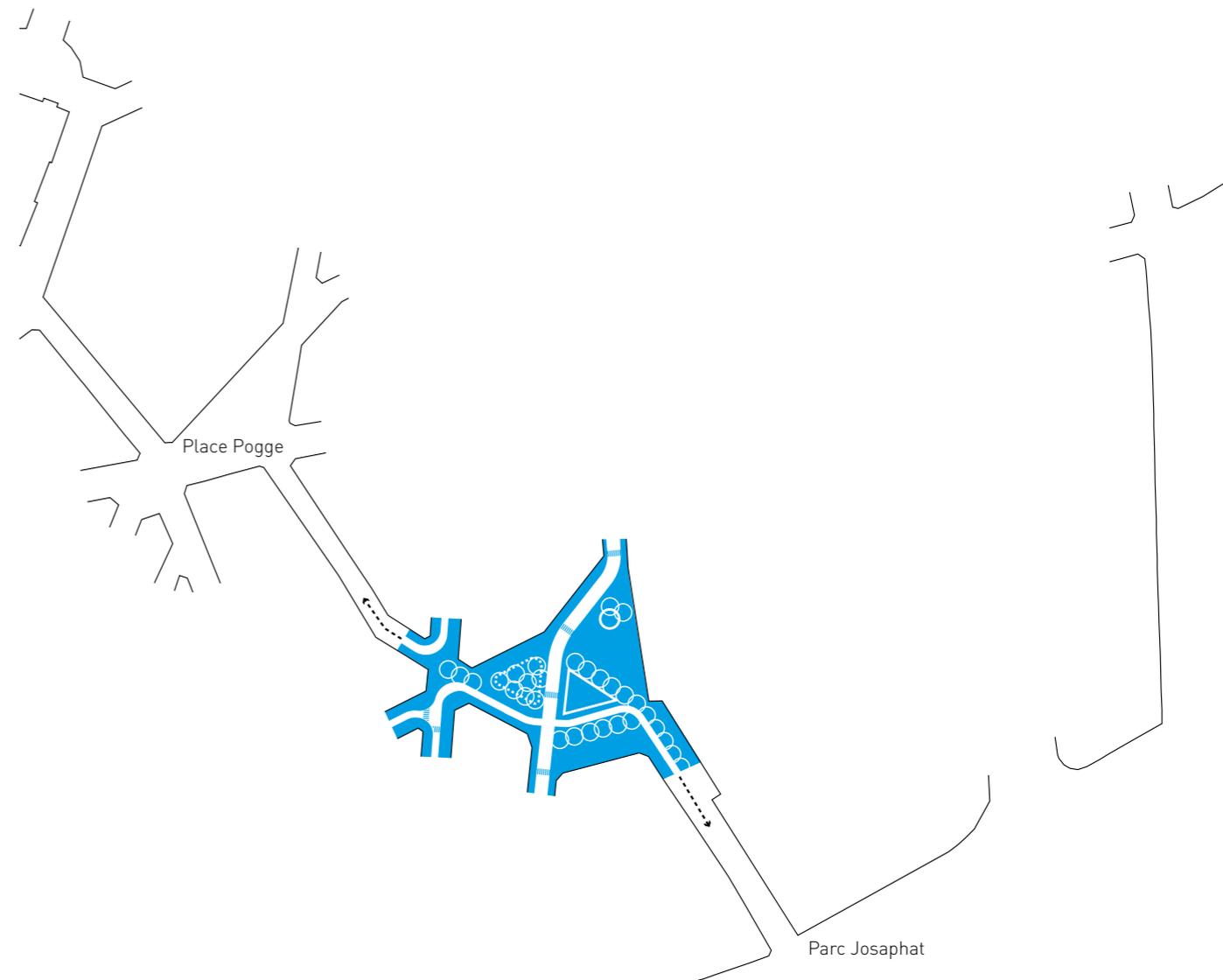
Coupe 1 : 1.000



Réflexions des experts

Le bâti qui entoure la place se distingue par des échelles différentes à l'est et à l'ouest de celle-ci. À l'est se situent de grandes parcelles, abritant équipements ou commerces, qui reprennent l'ancien parcellaire industriel de la vallée du Maelbeek. Le tracé sinueux de la rue de Jérusalem, qui traverse la place de part en part pour relier la place Flagey à la gare de Bordet, suit quant à lui l'ancien cours d'eau du Maelbeek. À l'ouest de la place, le parcellaire est plus petit et constitué d'habitations. Il correspond au premier noyau villageois sur lequel sont venus se

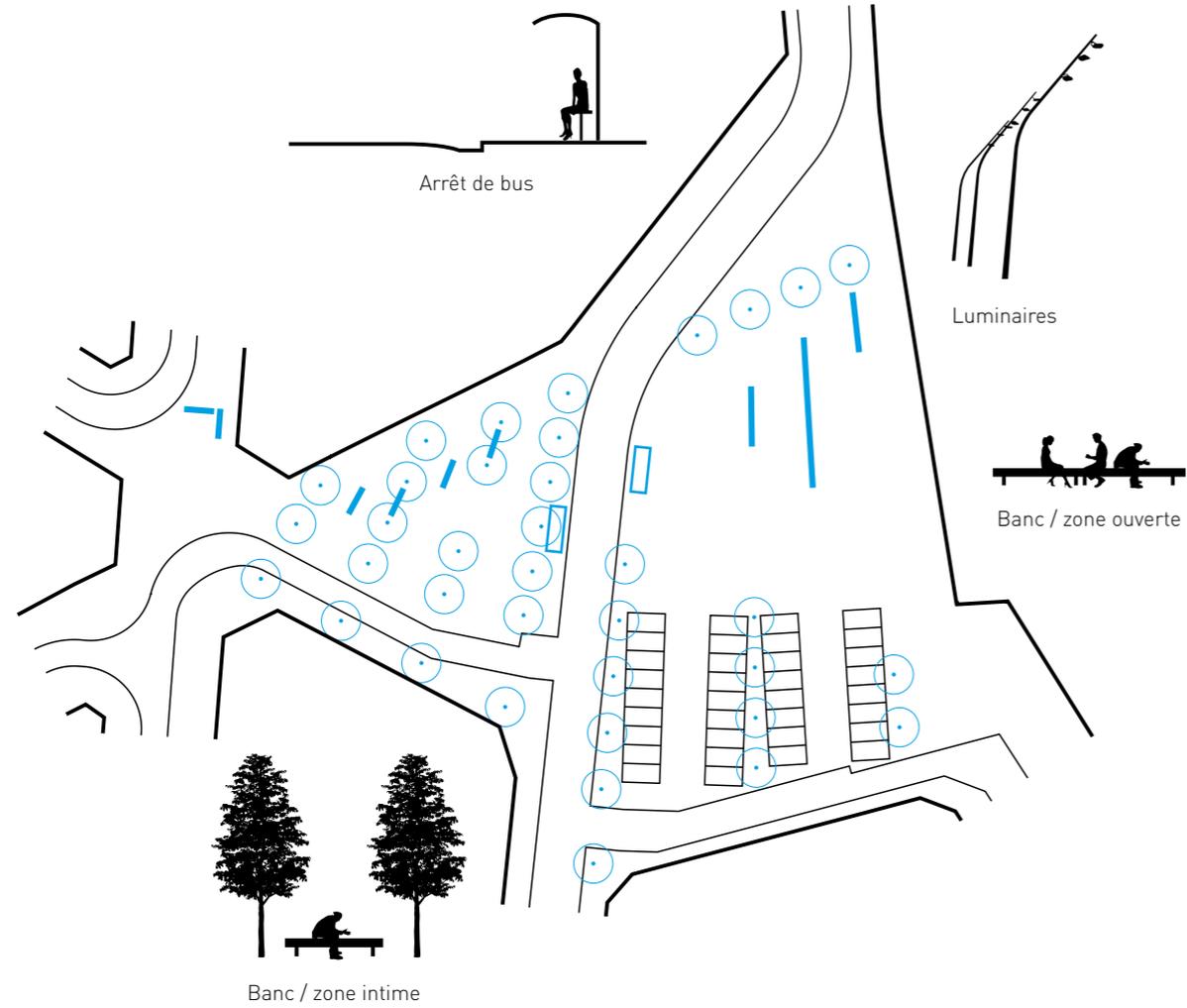
superposer les tracés du XIX^e siècle. La place de Houffalize est un espace interstitiel entre deux textures urbaines de grains différents. Jusqu'en 2006, cet espace assez complexe à aménager était avant tout destiné au parking. Une étude de mobilité a permis de réduire significativement l'impact de la voiture sur la place. La zone piétonne a pu être élargie grâce à la réduction de la voirie à la seule rue de Jérusalem, à la diminution du nombre d'emplacements de parking et à leur intégration à la surface dédiée aux mobilités actives.



Réflexions des usagers

Un groupe de travail Espaces Publics, regroupant des représentants du monde scolaire, associatif, des membres de la commune de la commune, RénovaS et les bureaux d'études, a été mis en place afin de répondre au mieux aux besoins des habitants. Les réunions et les promenades effectuées avec les usagers de la place ont permis de définir un schéma et une série de recommandations pour le réaménagement de l'espace. Le rapport en résultant pose d'une part la question de l'intégration de l'axe routier pour contribuer à l'unité de la place et propose de prolonger la Promenade Verte régionale de la place Colignon et Pogge au parc

Josaphat, itinéraire piéton fréquemment utilisé par les écoliers et les habitants se rendant au parc. Il préconise d'autre part de conserver une zone de stationnement. La plupart de ces recommandations ont été intégrées au projet et sont actuellement reconnaissables dans l'espace, telles que la large traversée piétonne qui traverse la place d'est en ouest, l'implantation de la végétation et la gestion de la problématique de l'écoulement des eaux. Par contre, l'auvent et les aménagements pour enfants n'ont pas été concrétisés.



Place

Le réaménagement de la place consacre une grande partie de l'espace aux piétons. La zone dédiée à ceux-ci est matérialisée par une surface fluide minérale d'est en ouest ponctuée d'arbres. Sur cette surface vient s'incruster une fine ligne de circulation, allant, quant à elle, du nord au sud. En son milieu, une large traversée piétonne est réalisée, passant par les arrêts de bus situés au centre de la place. À l'est se trouve une zone ouverte et spacieuse, relativement dénudée, qui fait face à la piscine communale de Schaerbeek, le Neptunium, et est entourée de part et d'autre de commerces. Un espace de stationnement compact pour voitures et vélos

vient s'accoler au sud de celle-ci. La partie ouest, légèrement surélevée, est plus intime et arborée pour préserver le caractère résidentiel de ce côté de la place. Les lignes directrices sont matérialisées par des rangées d'arbres, des bancs et un joint au sol qui reprend le dénivelé, tout en permettant l'écoulement des eaux pluviales. Le jeu de différences de niveaux et l'utilisation de luminaires pour délimiter l'espace dédié à l'automobile ont permis de minimiser l'utilisation d'éléments secondaires comme des potelets ou des barrières.





PARC REINE-VERTE ■

Le **PARC** Reine-Verte a été réalisé dans le cadre du **CONTRAT DE QUARTIER BRABANT – VERTE** (2000-2004)⁵⁸. Le projet revalorise un ancien parc de **0,5 HA** qui s'étend entre la rue Verte et la rue des Palais, au cœur de Schaerbeek. Le parc permet la cohabitation de différents usages, dans un cadre de verdure.

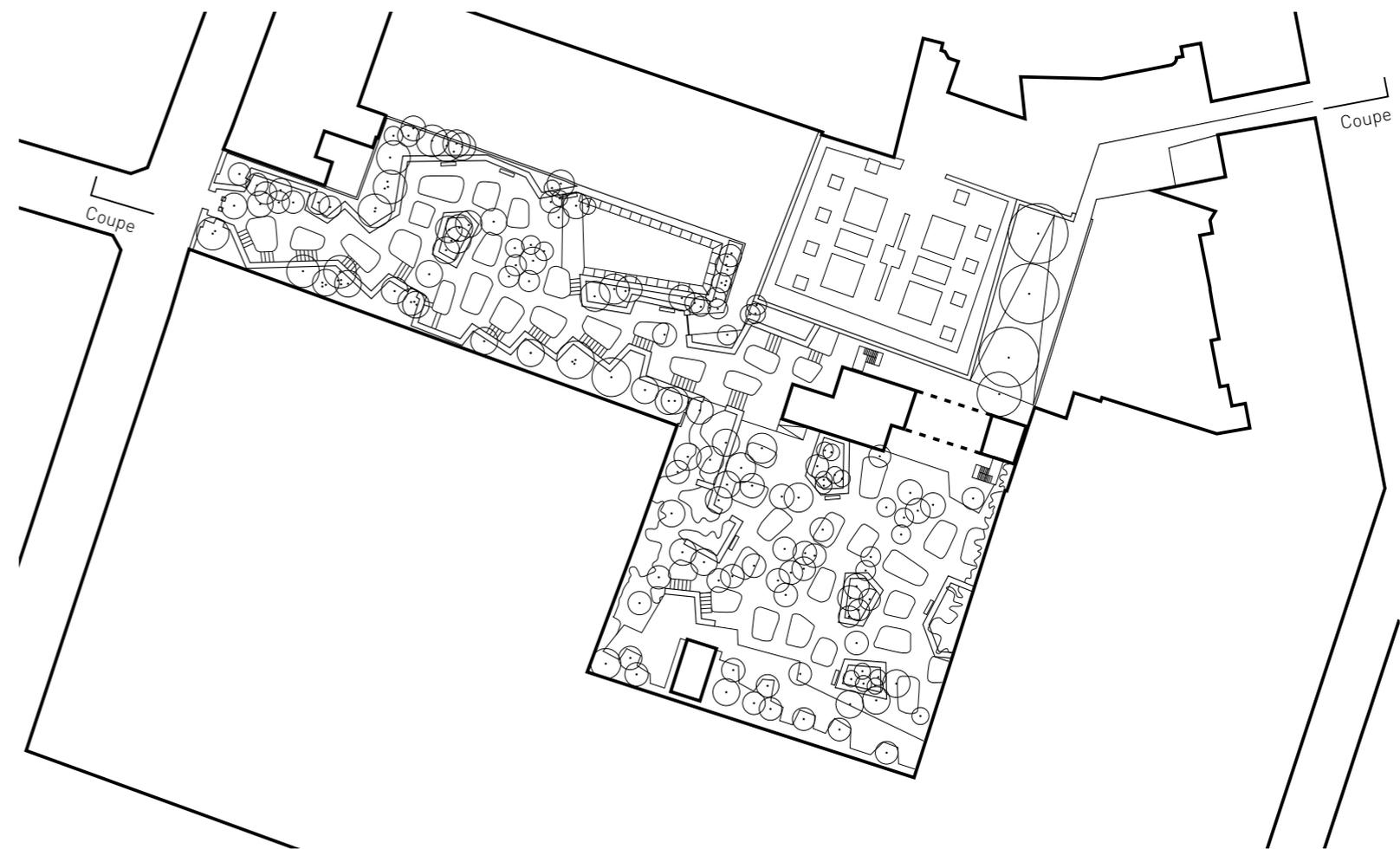


Le projet du parc Reine-Verte se réapproprie un ancien parc en intérieur d'îlot pour lui redonner une nouvelle vie, en évitant les erreurs qui ont mené à sa fermeture.

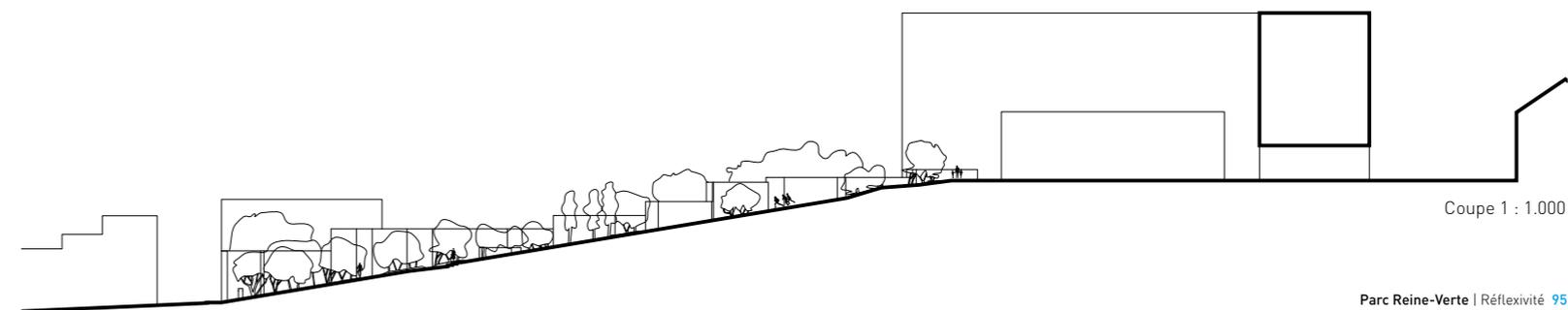
La reconquête de l'intérieur de l'îlot est basée sur une réflexivité de type **récurrente**. Un long processus participatif⁵⁹ a précédé la réalisation du projet pour permettre aux habitants, enfants, associations et autres personnes concernées de participer à l'élaboration du programme d'aménagement et de gestion du parc. Il reprend les **fonctions** souhaitées par les habitants lors des discussions menées au sein des groupes de travail : terrain de sport, lieu de détente, coin de nature, une accessibilité garantie pour tous en toute sécurité... Une subtile composition paysagère a permis d'intégrer les différents usages en un ensemble cohérent, assurant une cohabitation pacifique entre les différents usagers du parc. Son **statut spatial** a également été défini lors des discussions préalables à son réaménagement. Bien que les habitants aient souffert des échecs antérieurs du parc, notamment les nuisances qui ont conduit à sa fermeture, ils ont pris le parti d'ouvrir celui-ci sur le quartier, mais à la condition de sécuriser son accès. Les murs qui entourent le parc, ainsi que les portails situés de part et d'autre, permettent de réguler les allées et venues et de déterminer les heures d'ouverture. Un contrôle social est assuré par la présence de diverses fonctions au sein même du parc, telles

que le restaurant social géré par l'ASBL Cannelle ou les activités pour enfants animées par l'ASBL Les Petits Pas. Une équipe de gardiens animateurs a également été spécialement affectée à la gestion du parc.

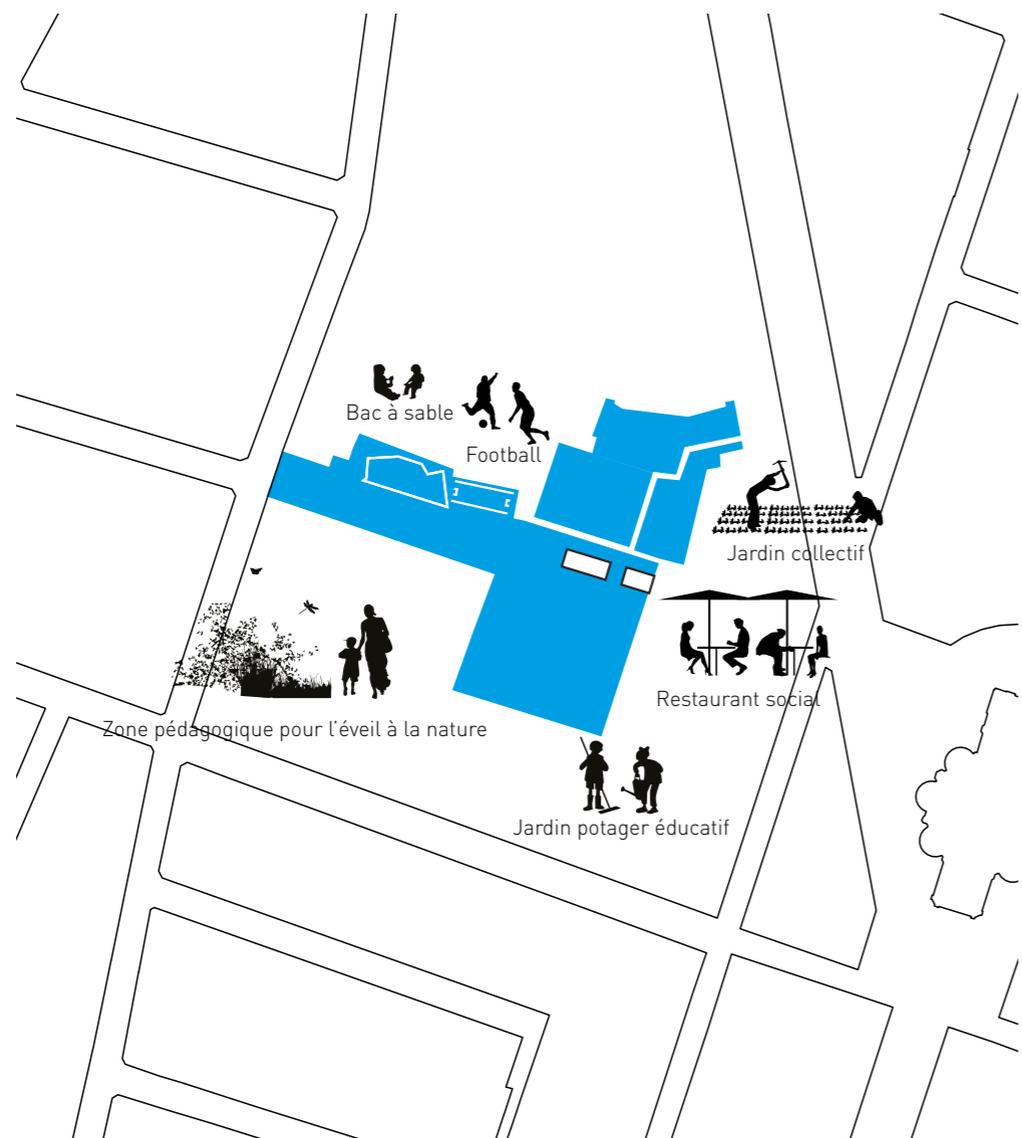
Quant à l'aménagement en dénivelé du parc, il ouvre des perspectives sur la ville tout en développant une échelle intime. Il est planté d'essences botaniques rappelant un jardin privé. Ces plantes permettent de lier les différentes fonctions qui le constituent; c'est une sorte de croisement entre parc et jardin botanique qui offre aux enfants du quartier la possibilité de se familiariser avec une **nature domestique** qu'ils n'ont pas tous l'habitude de côtoyer.



Plan 1 : 1.000



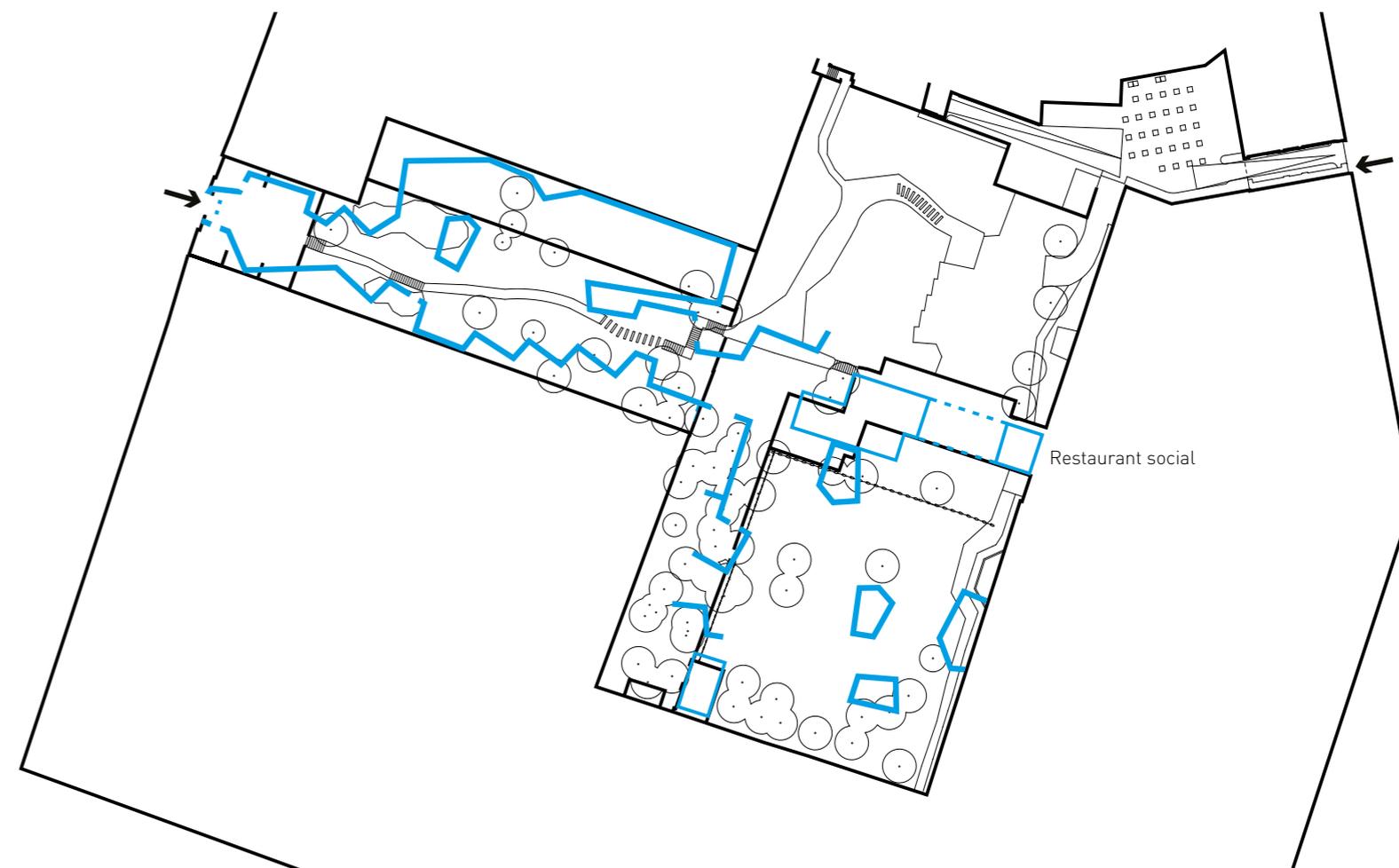
Coupe 1 : 1.000



Réflexion fonctionnelle

Le parc englobe une multitude de fonctions qui participent ensemble à la dynamique du parc tout au long de la journée. Elles ont été définies sur base des souhaits émis par les différents protagonistes qui ont participé aux groupes de travail mis en place en amont de la conception du projet. Le parc ne se limite plus à une liaison verte reliant deux rues, mais devient un lieu d'agrément pour tous types d'usagers. Il intègre une terrasse de restaurant où se côtoient

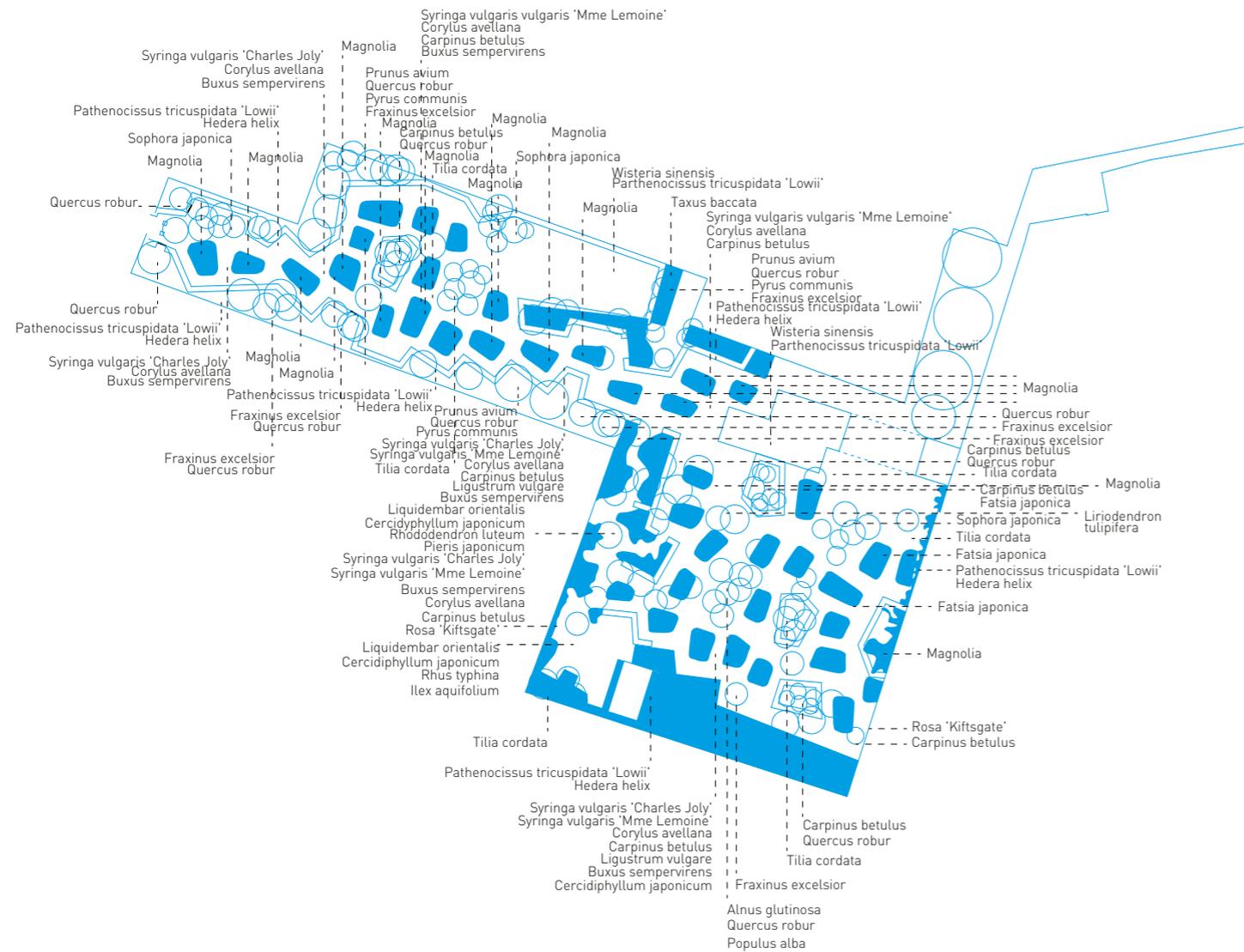
différentes populations, un terrain de sport, une zone pédagogique pour l'éveil à la nature, un jardin potager éducatif et un jardin collectif, un espace de jeux pour les tout-petits... L'aménagement de zones plus intimes mais sans fonction précise permet d'autre part de laisser libre cours à l'imagination pour s'approprier le site et développer toutes sortes de jeux.



Réflexion spatiale

L'espace qu'occupe le parc était autrefois la propriété privée d'un institut religieux, rachetée en 1962 par la Régie des Télégrammes et Téléphones. L'ouverture estivale du jardin dès 1972 lui confère le nouveau statut d'espace semi-public, mais des actes répétés de délinquance et de vandalisme provoquent sa fermeture en 1981. Ce n'est qu'en 2007 que le site rouvre ses portes, grâce au Contrat de quartier Brabant - Verte qui permet de reconquérir la parcelle laissée en friche pour la transformer en parc public. L'aménagement et le plan de gestion du site sont le

résultat d'un long travail de réflexion engagé avec les acteurs de terrain afin d'éviter les déboires du passé. Son pourtour est aménagé de zones boisées et de remises que cachent les murs de soutènement, alternant avec des bassins aquatiques et des plantes épineuses. Ils forment ensemble une zone-tampon entre le parc public et les parcelles privées mitoyennes, tandis que la régulation des heures d'ouverture et les équipes d'entretien et d'animation présentes à demeure garantissent le bon fonctionnement du parc devenu public.



Jardin botanique

Le parc est à la fois intime et ouvert sur le paysage urbain. Le dénivelé de près de vingt mètres, encadré par de hauts murs de soutènement sur lesquels poussent des plantes grimpantes, vient s'insérer telle une faille verte dans l'environnement minéral du quartier. Le choix des arbres, noisetiers, rhododendrons et lilas, essences que l'on trouve plutôt dans les jardins que dans les parcs publics, renforce le caractère domestique du parc tandis que le jeu de transparences créé par les différentes variétés donne de la profondeur à l'espace.

Les plantes ont par ailleurs été minutieusement choisies afin d'offrir une diversité de couleurs et d'odeurs tout au long de l'année, tout en attirant toutes sortes d'oiseaux et de papillons. Le parc remplit également une fonction pédagogique en faisant découvrir une richesse naturelle inhabituelle dans le quartier. Il sert par ailleurs d'espace d'apprentissage à l'organisme d'insertion socio-professionnelle Jeunes Schaarbeekoïses au Travail (JST) également chargé de son entretien.







PLACE COMMUNALE DE MOLENBEEK ■

Le projet de réaménagement de la **PLACE** Communale de Molenbeek-Saint-Jean est issu du programme du **CONTRAT DE QUARTIER CINÉMA BELLE-VUE** [2009-2013]⁶⁰. Il doit permettre aux piétons de se réappropriier **0,6 HA** d'espace public grâce à une réorganisation qui privilégie les mobilités actives.

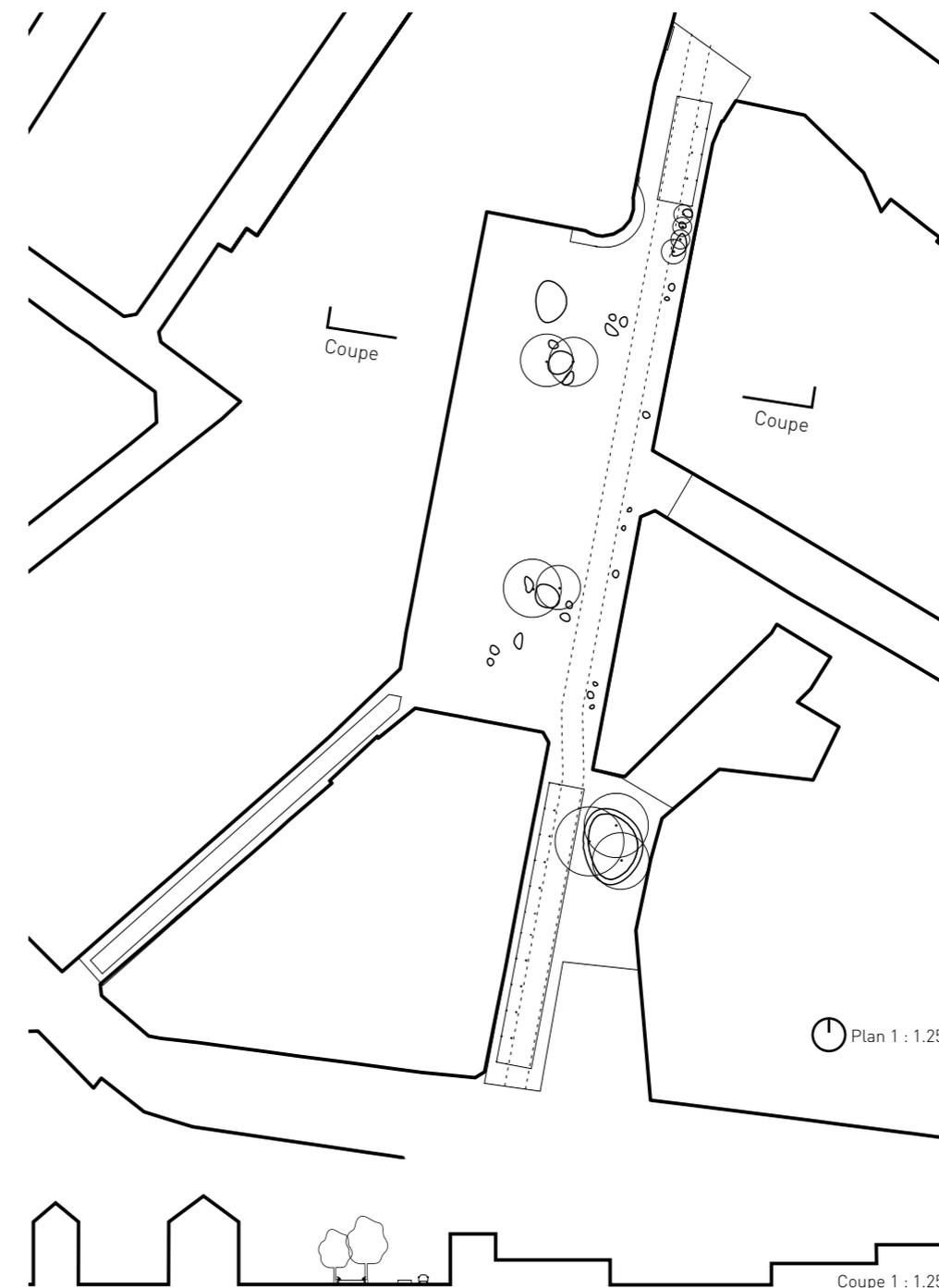


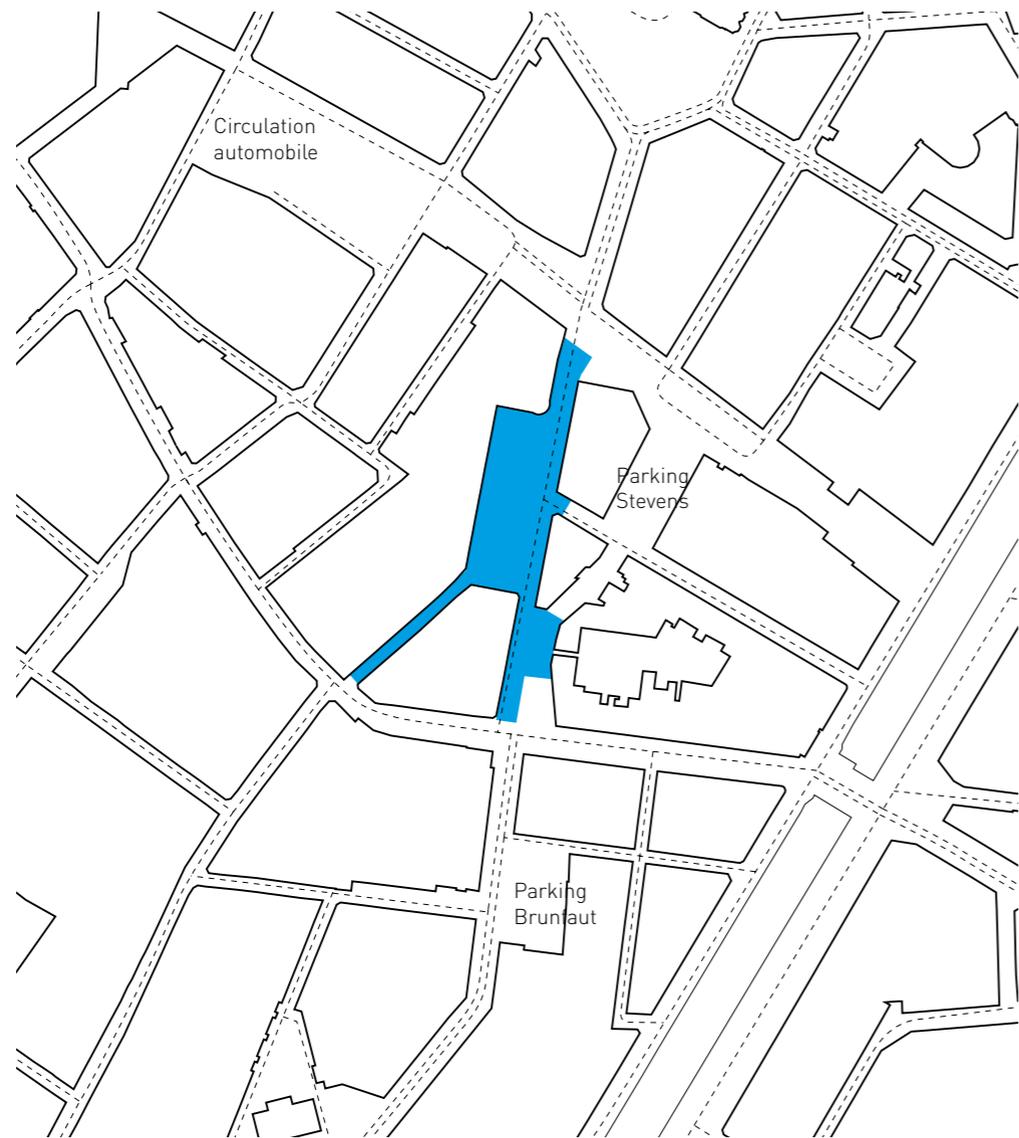
Le projet de réaménagement de la place Communale de Molenbeek-Saint-Jean vise à revaloriser le potentiel spatial et architectural du lieu.

En effet, si la place Communale a gardé sa composition originale, structurelle et cohérente, son occupation par l'automobile depuis les années 50 l'a rendue spatialement illisible, ne laissant que peu de place pour les autres pratiques de l'espace. Par conséquent, le projet rétablit un équilibre entre les différents usagers du site. Une **participation** de type **réflexive** a été mise en place pour comprendre les usages à partir des pratiques réelles de l'espace. Les observations faites sur le terrain, lors des jours de marché par exemple, ont été confrontées aux réflexions des experts en matière de mobilité. Le projet intègre de ce fait expertise technique et expérience de terrain. **L'expertise** concerne avant tout la mobilité à l'échelle du quartier. Une étude approfondie de l'hypercentre de Molenbeek ⁶¹ a permis de trouver une alternative réaliste au parking à ciel ouvert de la place. Les voitures seront limitées à la seule rue du Comte de Flandre pour dégager fonctionnellement et visuellement l'espace public. Cette solution permettra alors de revaloriser la composition spatiale du lieu, son espace rectangulaire entouré de façades néoclassiques et flanqué de la maison communale en son angle tandis

que **les expériences** accumulées sur le terrain et les dialogues menés avec les usagers de la place, tout comme l'observation attentive des micro-usages de l'espace public, constituent la base de sa nouvelle occupation. Cela se traduit par la création d'un lieu ouvert à de multiples appropriations : marché, terrasses de cafés, jeux d'enfants et lieu de rencontre pour les habitants du quartier.

La place Communale prend la forme d'un **plateau**, une large surface minérale continue de façade à façade. Elle retrouve son unité spatiale dans un espace partagé ⁶². Cet espace s'organise dorénavant autour de la négociation d'accords tacites plutôt que sur une réglementation formelle. La place peut alors être débarrassée des objets et dispositifs encombrants qui la rendent illisible, tels que les panneaux indicateurs, publicitaires et autres mobiliers inutiles. Son aménagement est minimal, alors que son potentiel spatial et ses usages multiples sont revalorisés.

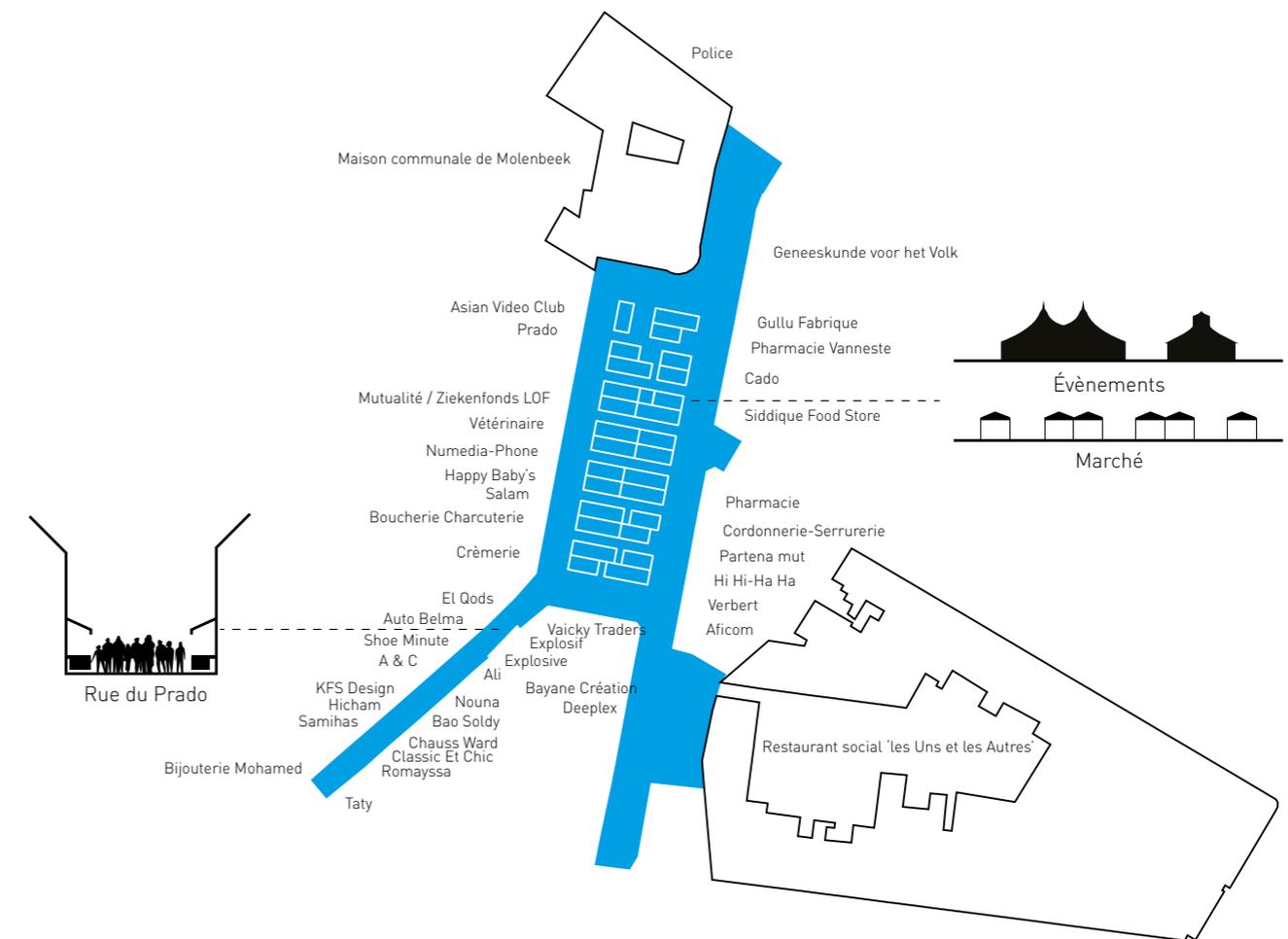




Réflexions des experts

L'environnement urbain dans lequel est située la place Communale est très dense, du point de vue du bâti et du nombre d'habitants, mais aussi en termes de circulation. L'omniprésence de la voiture affecte la lisibilité spatiale comme la vie en général du quartier. La proposition qui vient conclure l'étude menée à ce sujet redéfinit l'espace public en fonction de son utilisation. Des zones dédiées au séjour viennent ponctuer celles dédiées à la mobilité pour assurer la diversité des usages et clarifier la structure du quartier, tandis qu'une meilleure répartition des

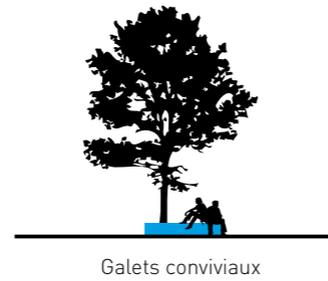
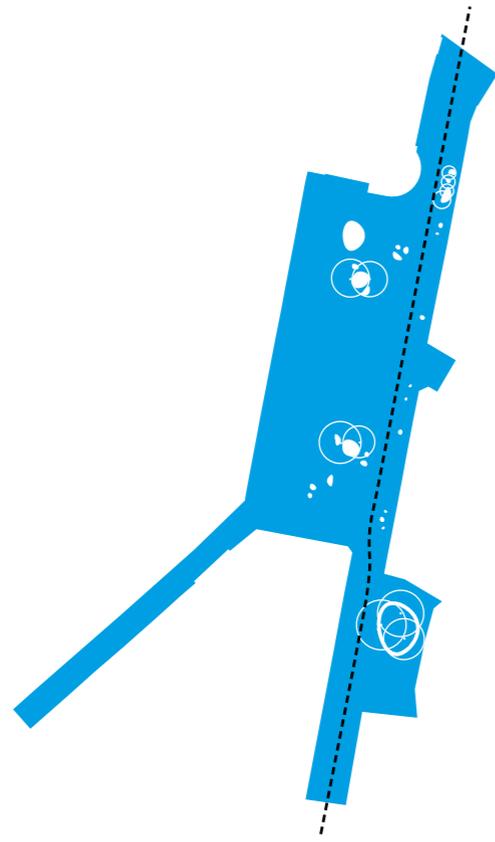
places de stationnement sur la voirie, l'optimisation du parking Brunaut et la construction d'un nouveau parking sur le site Stevens doivent permettre de libérer l'espace public de l'emprise de la voiture, en particulier la place Communale. La circulation automobile y sera limitée à la rue du Comte de Flandre afin d'ouvrir l'espace public de la place à d'autres usages liés à sa fonction de séjour. Ce dégagement spatial permettra également de revaloriser la cohérence de l'ensemble architectural fin XIX^e qui la compose.



Réflexions des usagers

La place Communale est associée à divers usages liés à la présence de la Maison Communale, à la tenue du marché hebdomadaire ou encore aux fonctions commerciales qui animent son pourtour, dont la rue piétonne du Prado qui est particulièrement animée et encombrée par le débordement des étalages. La place se trouve par ailleurs à la croisée de parcours de mobilités actives et motorisées importants, tel le trafic automobile de la rue du Comte de Flandre et le flux

de piétons qui débouche de la rue du Prado. Un rééquilibrage des différents usages permet de les réconcilier dans une optique de partage et de polyvalence de l'espace public, qu'il s'agisse de la tenue d'événements ponctuels, des usages de séjour ou du maintien de la circulation sur la rue du Comte de Flandre.



Plateau

La surface minérale qui recouvrira la place de façade à façade sera ponctuée de mobilier urbain en forme de galets, dont la taille varie selon l'usage qui leur est attribué. Les plus larges, baptisés *pôles d'activités*, sont à usages multiples, allant du podium avec jets d'eau au banc circulaire percé d'un terre-plein. Alors que les galets *conviviaux*, légèrement plus petits, sont quant à eux regroupés autour de groupes d'arbres pour former des sortes de petits salons urbains.

Ces deux types de galets sont rassemblés aux deux extrémités de la place afin de dégager le centre pour permettre une utilisation polyvalente de l'espace, pour le marché comme pour des événements. Il y a également un troisième type de galets, dits *écarteurs*. Ceux-ci, positionnés çà et là le long de la rue du Comte de Flandre, marquent de façon subtile la voie carrossable.





ESPACE KESSELS ■

L'Espace Kessels est un **JARDIN SEMI-PUBLIC** en intérieur d'îlot situé dans la commune de Schaerbeek. Il a été réaménagé dans le cadre du **CONTRAT DE QUARTIER LEHON – KESSELS** (2005-2009) ⁶³. Ses **0,3 HA** de verdure permettent aux enfants du quartier d'être en contact direct avec la nature.



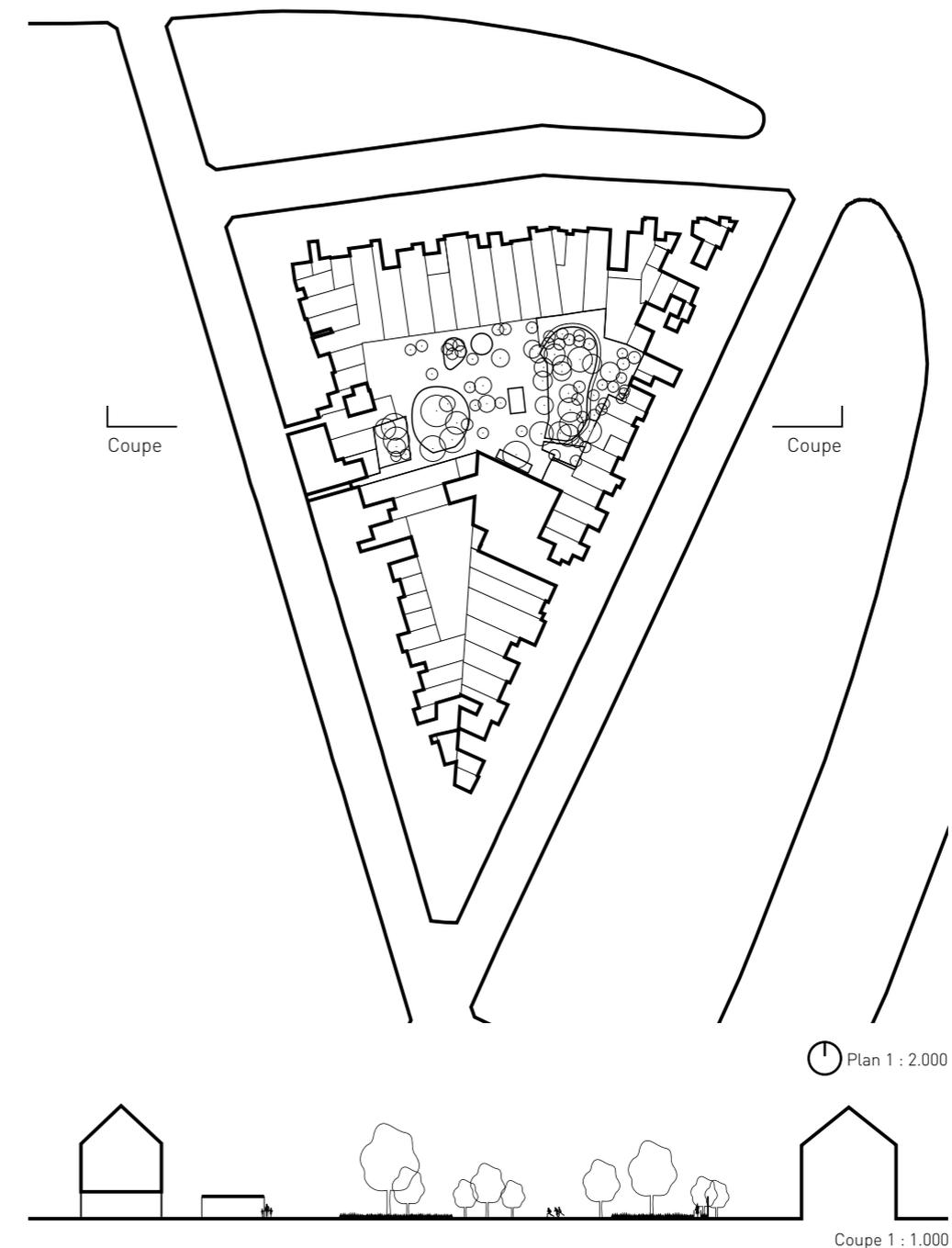
L'Espace Kessels est un projet de reconquête et de gestion d'un jardin collectif en intérieur d'îlot.

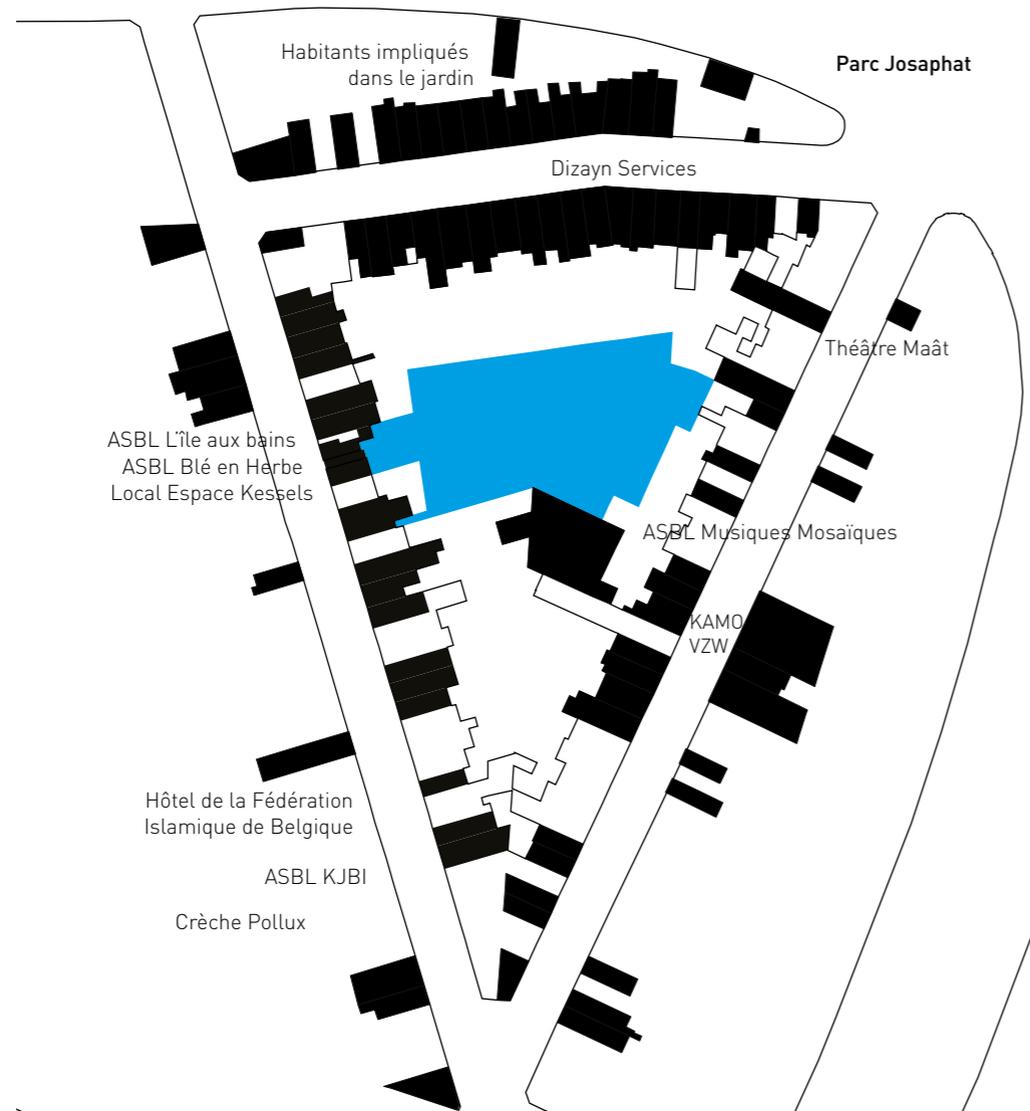
Le réaménagement du jardin est basé sur une **réflexivité** de type **récurrente**. Elle s'est construite sur l'accumulation des expériences de ses usagers. L'intérieur de l'îlot dans lequel se situe l'espace a connu plusieurs vagues d'occupation : les anciens bains de Schaerbeek, un jardin éducatif pour les écoles et le jardin collectif actuel. Le Contrat de quartier a permis aux habitants, constitués en ASBL, de se réapproprier le lieu et d'en assurer la gestion. Les leçons à retirer de l'histoire de cette parcelle sont sa vocation d'espace dédié au quartier et son autogestion par les habitants. Un groupe de travail réunissant les porteurs du projet s'est formé sous l'égide de RenovaS pour organiser autour de ce capital nature un jardin pour le quartier.

Le Contrat de quartier n'a pas seulement alloué un budget pour la restauration physique du jardin. Il a également permis l'élaboration d'un plan de développement et de gestion sur le long terme en partenariat avec les habitants. Le jardin a été réorganisé afin d'articuler différentes fonctions : jardin pédagogique, pelouse événementielle et autres. Ces espaces permettent d'organiser diverses activités dans l'objectif de renforcer la cohésion **sociale** du quartier. Le groupe de travail a également redéfini le **statut** de la parcelle. Elle avait déjà, à l'époque des bains, un accès en quelque sorte limité, bien qu'à destination collective. Il fut ensuite limité aux seules écoles durant la vague d'occupation suivante, à l'époque du Jardin Robinson. Le groupe de travail réuni autour de l'Espace Kessels a finalement opté pour un statut semi-public avec un accès contrôlé. Le rez-de-chaussée des numéros 49, 51

et 53 de la rue Kessels, seuls vestiges des anciens bains communaux, hébergent des locaux polyvalents directement reliés au jardin et destinés aux associations, qui régulent l'accès à l'intérieur d'îlot. Cette régulation facilite l'appropriation du lieu en créant un espace de rencontre par et pour le quartier. Le caractère semi-public de l'Espace Kessels le différencie du parc Josaphat qui offre un espace à caractère régional librement accessible à tous.

Le **jardin** offre également aux habitants un espace d'initiation à la nature. Il se décompose en zone de jardinage, de compost, de pelouse ...

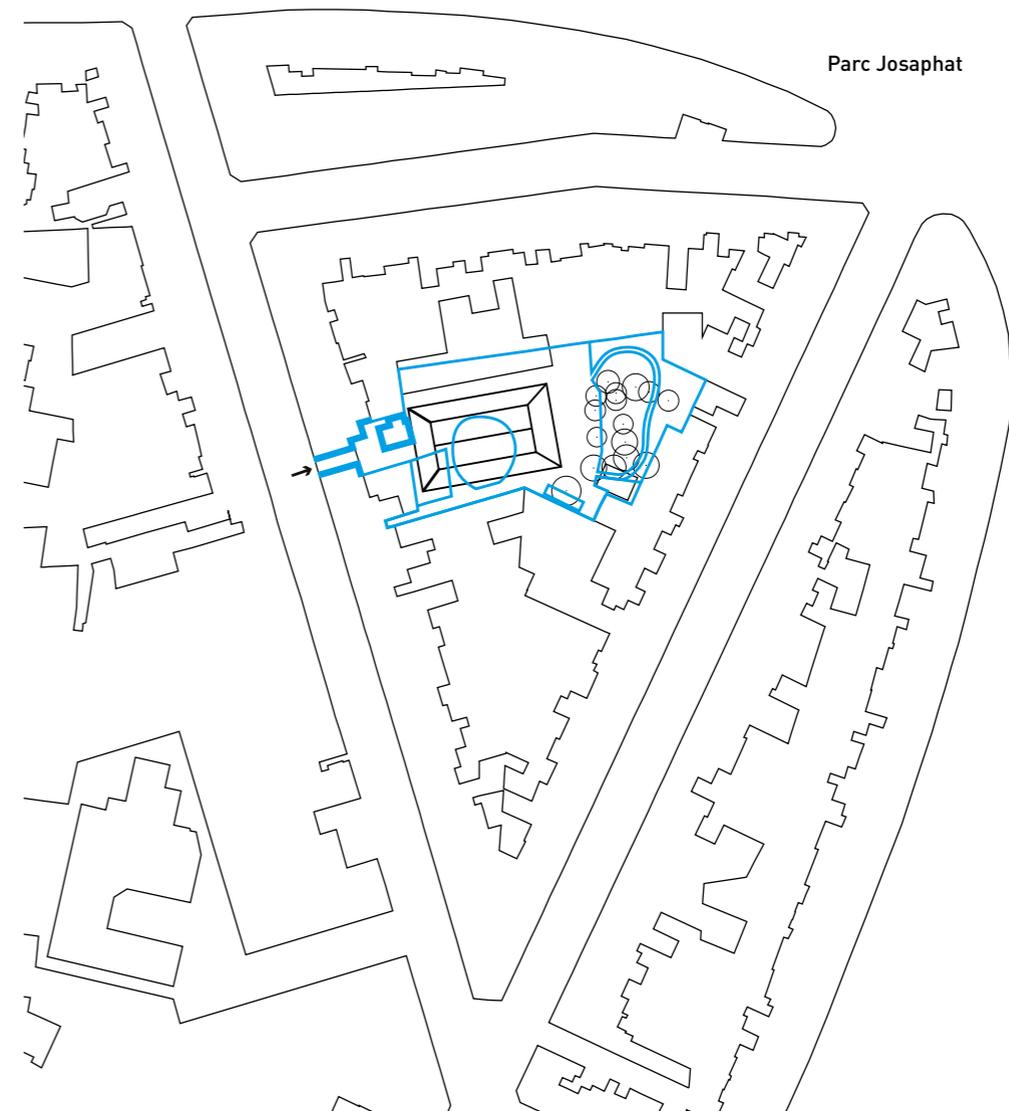




Réflexion sociale

L'Espace Kessels est géré de manière bénévole par les habitants du quartier constitués en associations, notamment l'ASBL L'île aux bains. D'autres ont également accès aux locaux et au jardin, comme l'ASBL Le Caméléon Bavard qui y anime des ateliers créatifs pour les enfants ou l'école de devoirs Le Blé en Herbe. Plusieurs évènements y sont organisés, qu'ils soient occasionnels ou récurrents, comme la fête annuelle des voisins. Ils visent à renforcer les liens au sein d'un quartier caractérisé par une grande mixité sociale et culturelle, à impliquer un nombre croissant d'habitants autour du jardin.

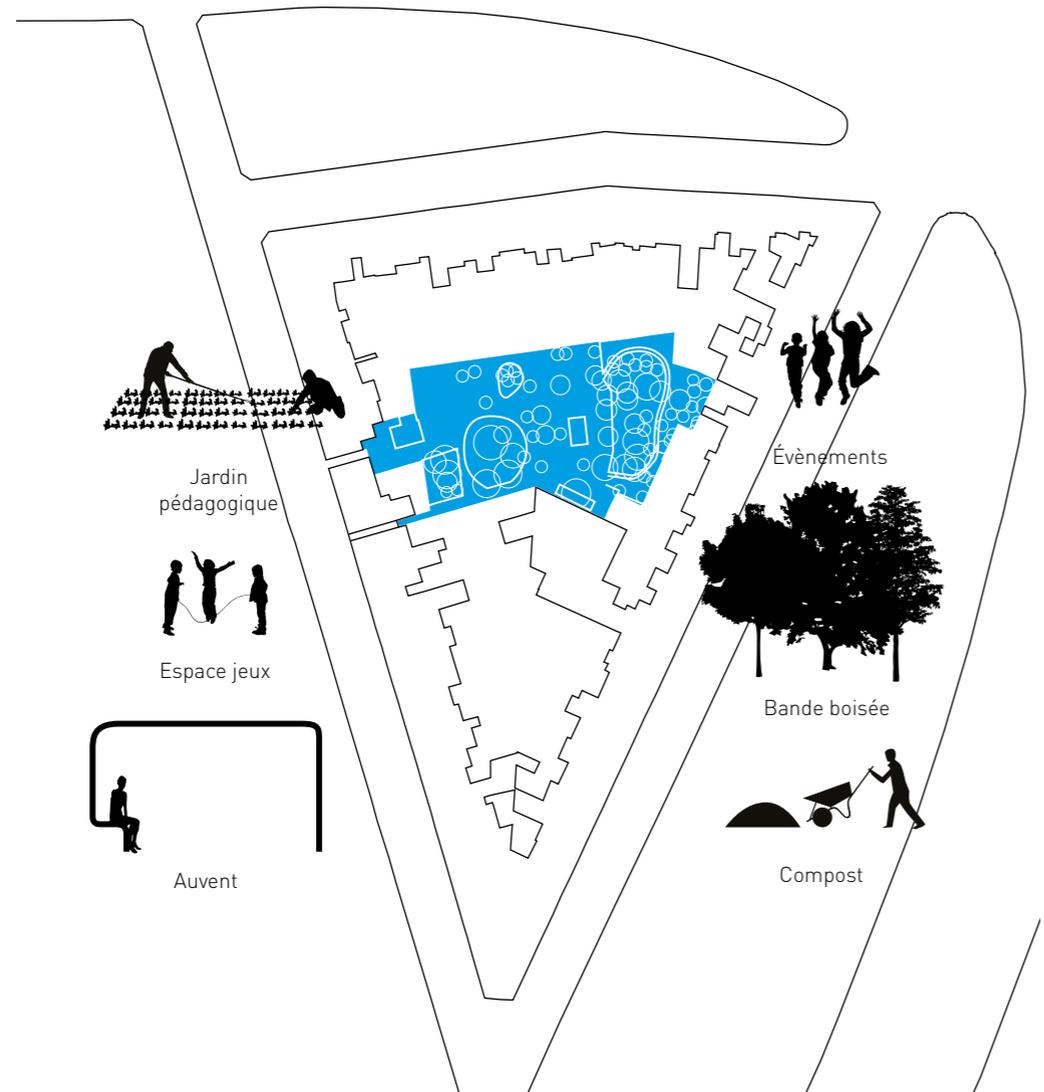
Les habitants participent également activement à l'entretien de l'espace. Le dimanche vers 17 heures ils organisent une tournée brouette dans les rues avoisinantes afin de récolter les déchets organiques pour le compost de quartier situé dans le jardin, au bénéfice de tous les participants. Il fait également office de lieu d'apprentissage pour les apprentis-jardiniers de l'atelier de formation par le travail Jeunes Schaerbeekoïses au Travail (JST), en charge de l'entretien du jardin. L'Espace est ainsi devenu un jardin aux multiples usages par et pour le quartier.



Réflexion spatiale

Avant la guerre, le site abritait les bains communaux de Schaerbeek. Il a gardé depuis cette époque une vocation collective. La piscine ferme définitivement ses portes en 1946 pour être démolie en 1950. Le terrain, dont l'accès est condamné, tombe dans l'oubli et une végétation luxuriante, dont quelques beaux arbres aujourd'hui cinquantenaires, y poussent à l'abri du vandalisme. Dans les années 1990, la commune projette d'y construire un commissariat. Mais le terrain gorgé d'eau et la forte mobilisation des habitants du quartier pour la sauvegarde de

l'espace vert au profit de la collectivité ont raison du projet. La première vague d'occupation qui s'ensuit transforme ce cœur d'îlot en jardin pédagogique pour les écoles alentour, lui conférant ainsi le statut d'espace semi-public. Il est finalement investi par les habitants du quartier en 2005 sous le nom d'Espace Kessels. C'est aujourd'hui un jardin collectif réservé au quartier. Il propose un espace intermédiaire, entre le jardin privatif et le parc public à vocation régionale comme le parc Josaphat, situé non loin.



Le jardin

Par sa taille et sa situation, le jardin collectif introduit une nouvelle typologie d'espace public. L'Espace Kessels s'articule autour d'une grande pelouse où peuvent prendre place diverses activités de plein air. À l'entrée du jardin se trouve un petit bâtiment sanitaire, suivi par un auvent en bois qui marque la transition entre bâti et non bâti. Cette petite construction couverte d'un fin bardage ajouré a été imaginée par l'architecte Inès Camacho et construite par les JST. Un jardin pédagogique délimité par des matériaux de recyclage de voirie est aménagé au nord de l'espace.

Il est destiné aux habitants du quartier pour s'initier à la culture des plantes potagères. Un sentier de découverte en dolomie sillonne une bande boisée et pentue en fond de parcelle. Elle sert de zone tampon avec les jardins des habitations tout en offrant un milieu naturel rare pour la faune et la flore urbaines. Par sa conception et son autogestion, le jardin initie un nouveau type de collectivité autour de la réalisation d'un projet d'espace commun.





ART DE LA RUSE ■



PLACE DE LIVERPOOL ■

La place de Liverpool a été réalisée à Molenbeek-Saint-Jean dans le cadre du **CONTRAT DE QUARTIER ÉCLUSE – SAINT-LAZARE** (2008-2012) ⁶⁴. Son réaménagement a permis de reconquérir **918M²** d'espace viaire pour le transformer en **PLACE** à l'usage du quartier. Son aménagement s'est basé sur le recyclage des matériaux issus du site.



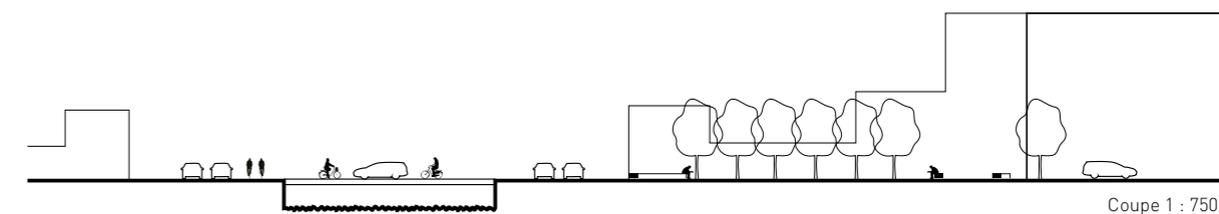
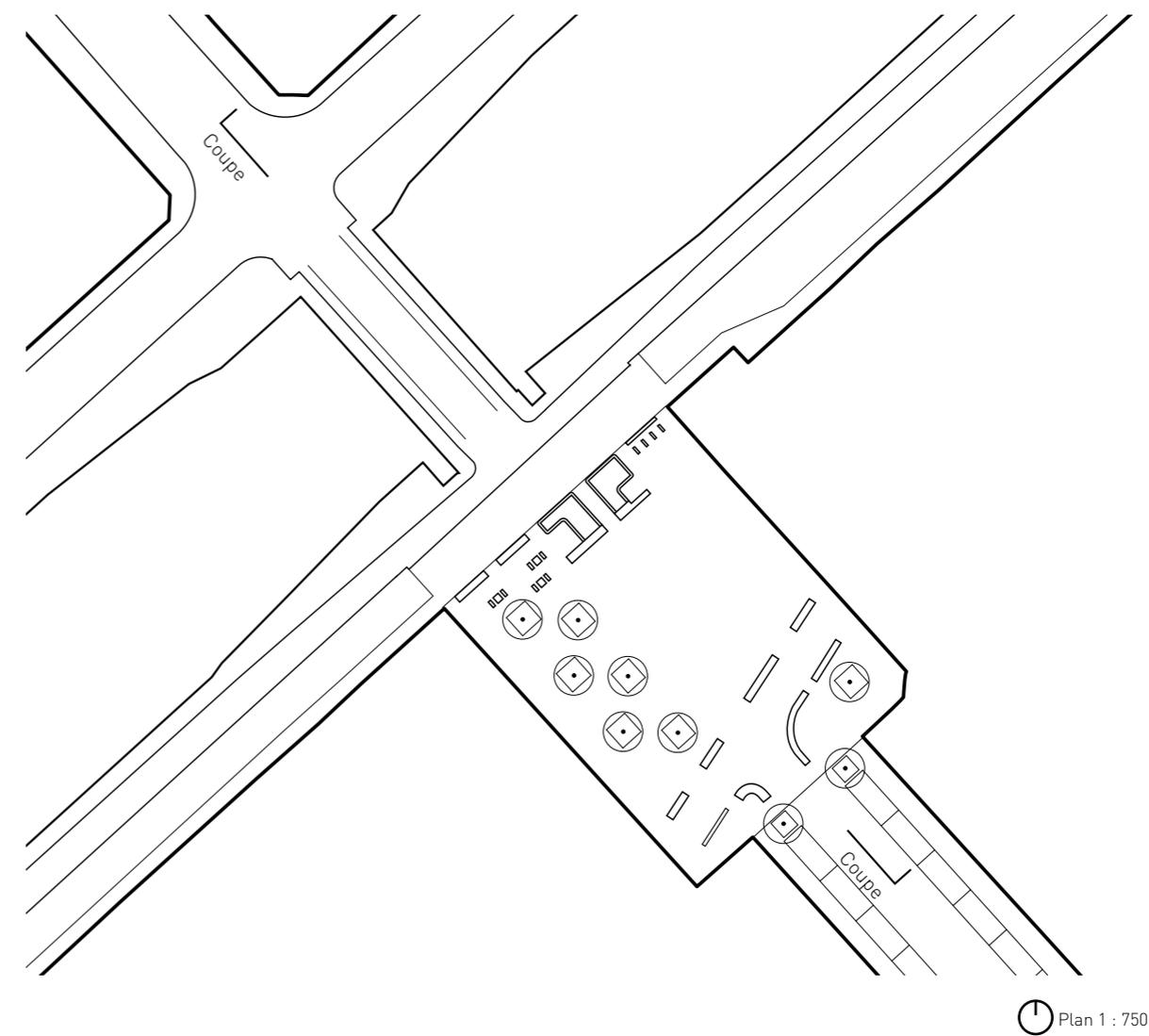
Le projet de réaménagement de la place de Liverpool permet de reconquérir un espace de circulation automobile pour le transformer en espace de détente et de loisir.

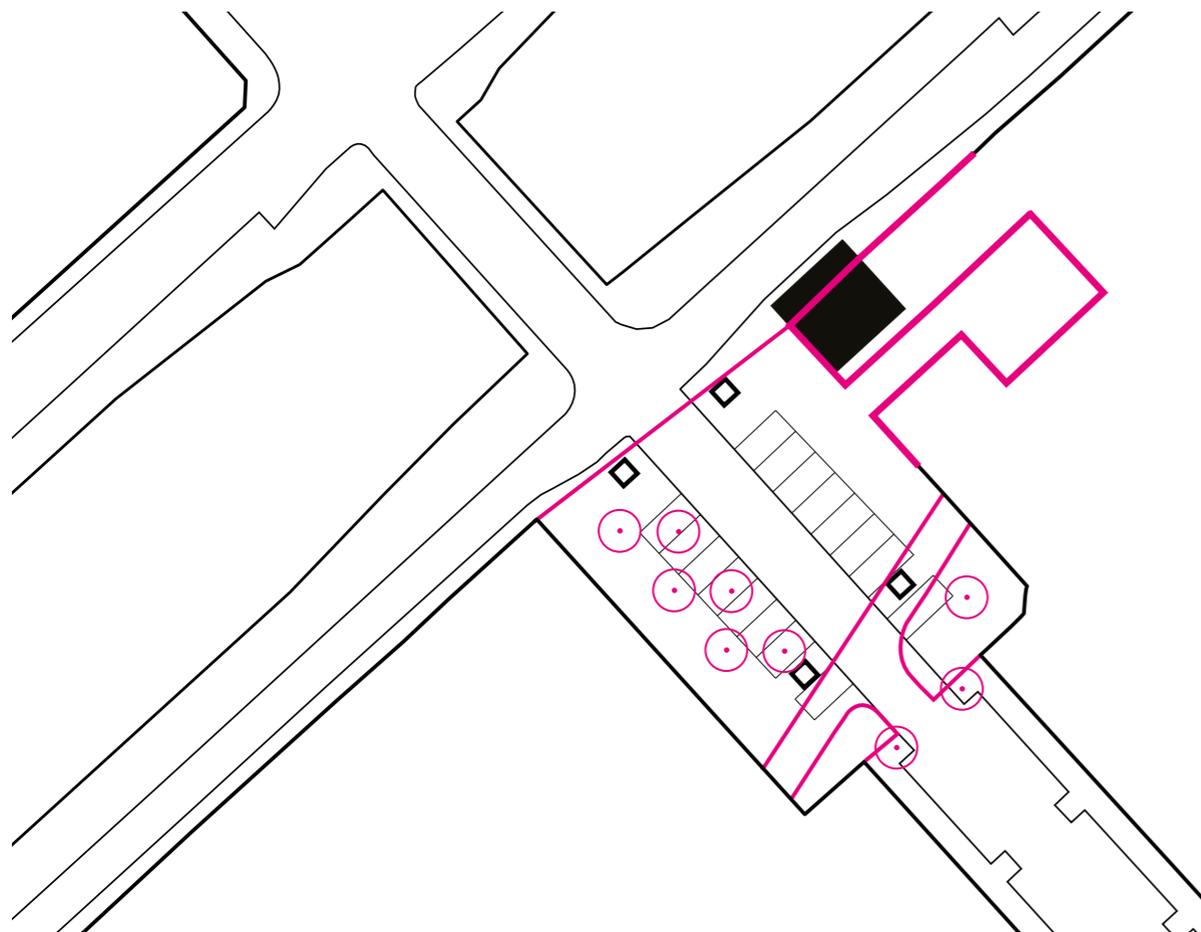
La place se situe le long du canal Bruxelles-Charleroi, à la limite entre Molenbeek et Anderlecht. Elle marque le début de la rue de Liverpool qui s'étend du quai de l'Industrie à la chaussée de Mons en passant par la rue Heyvaert, et fait face à l'écluse à laquelle aboutit la rue de Manchester de l'autre côté du Canal. Son nouvel aménagement offre un espace de détente et de jeux au cœur du quartier Heyvaert, caractérisé par un contexte urbain très dense, et envahi par la circulation et le commerce automobile. La **ruse** consiste dans cette intervention à détourner l'espace viaire pour créer une place piétonne qui transforme la rue de Liverpool en impasse. Il s'agit de couper la boucle qu'effectuent les camions de livraison pour rendre l'**espace** aux usagers faibles.

Cette décision délicate de transformer une rue en impasse a été prise en concertation avec les acteurs concernés, tels que les cellules mobilité d'Anderlecht et de Molenbeek, la cellule luttant contre les garages clandestins et l'antenne de police du quartier. L'ensemble de l'aménagement a été réalisé sur base des micro-pratiques existantes, permettant aux usagers d'animer l'espace à leur convenance et aux cafés présents aux abords de la place d'y déployer leurs terrasses en été. D'autre part, il a fallu faire preuve

d'inventivité pour concevoir un **mobilier** urbain ludique, qui invite à la détente et aux loisirs, tout en servant de rempart pour protéger l'espace dédié aux usagers faibles. L'aménagement réalisé permet à la fois de dévier le trafic et de reconquérir l'espace envahi par la voiture et son commerce. C'est un acte clair en faveur des usagers faibles dans un quartier dominé par les véhicules de toutes sortes, où vivent des familles avec enfants dans des logements souvent de petite taille et sans espace extérieur.

La reconquête de l'espace permet de créer un **ancrage local** dans le grand axe de développement de la ville le long du canal.

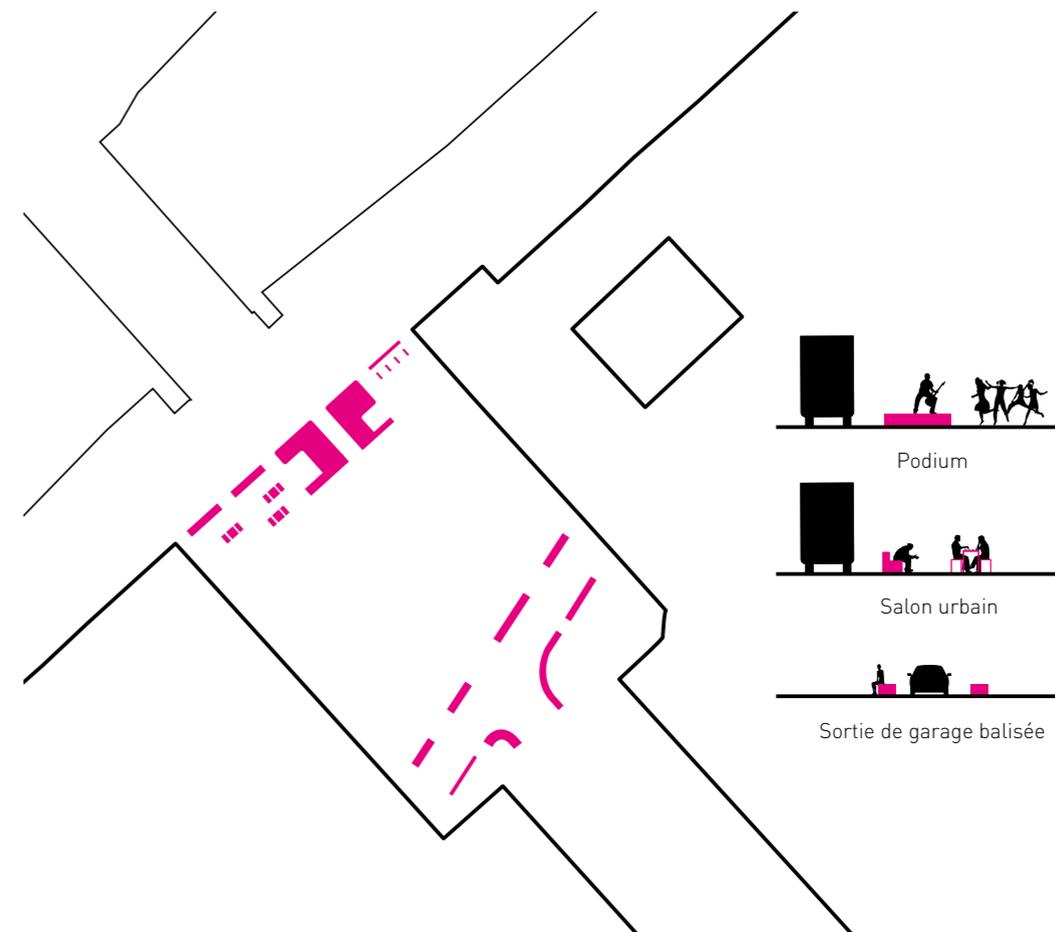




Inventivité spatiale

L'élargissement de la rue de Liverpool fait suite à la construction hors alignement de la maison de l'éclusier en 1944 pour permettre un regard sur l'écluse. Mais l'espace public qui en résulte se retrouve progressivement envahi par le commerce automobile qui s'installe le long du canal dès les années 60-70. Un premier réaménagement tente d'y remédier en 2001, dans le cadre du Quartier d'initiatives Birmingham⁶⁵. Les trottoirs sont élargis et l'espace balisé par quatre colonnes couvertes de plantes grimpantes, quelques arbres et une série de potelets métalliques.

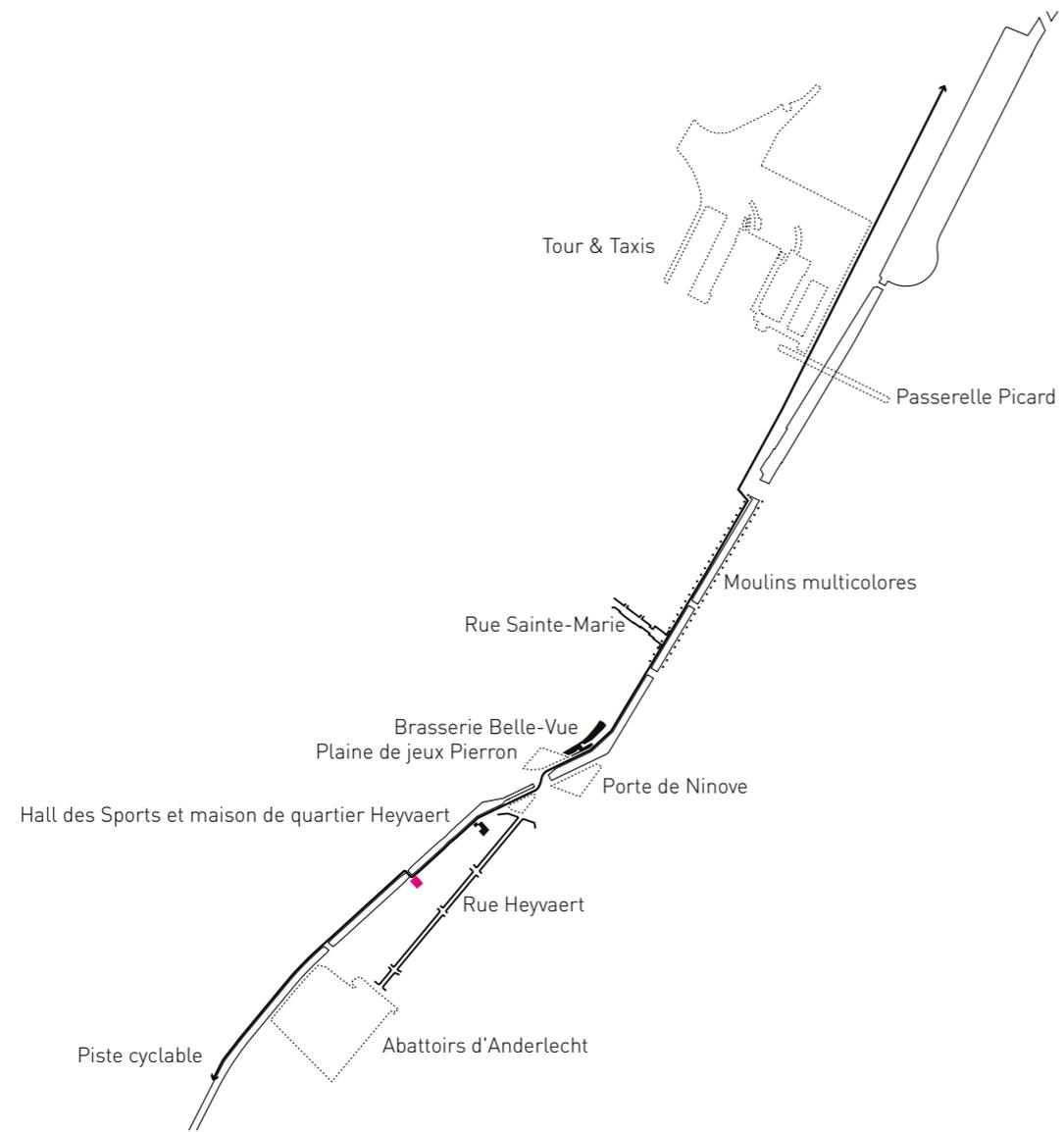
Pourtant, les voitures réinvestissent rapidement l'espace et la décision est prise de transformer la rue en impasse, par l'aménagement d'une surface piétonne pavée de façade à façade avec un passage pour la sortie des garages situés à l'extrémité sud de la place. Un immeuble de logements construit simultanément à la place de la maison de l'éclusier donne accès à un jardin semi-public en intérieur d'îlot tandis que des fonctions collectives situées au rez-de-chaussée animeront la place.



Inventivité fonctionnelle

Le mobilier installé sur la place joue un rôle déterminant dans son aménagement. Il délimite l'espace et protège les piétons. Il s'agit de différents bancs maçonnés in situ, certains suffisamment larges pour servir également de podium. Ils forment ensemble un muret de protection pour séparer les usagers faibles de l'espace viaire qui longe la place, souvent encombré par des véhicules lourds. Ce sont des objets robustes conçus pour supporter des

chocs relativement importants. L'atelier de réinsertion professionnelle de Recyclart, Fabrik, a construit ce mobilier, réalisé avec des éléments de réemploi. Ils sont issus du démontage de mobiliers et de matériaux provenant de l'aménagement préexistant, d'autres chantiers communaux ou encore d'une filière de réemploi.



Identité

La place de Liverpool est rattachée à la promenade pédestre et cyclable qui borde le canal. Elle permet une ouverture dans un tissu industriel dense et raccroche le quartier au nouvel axe de mobilité douce ainsi qu'à la dynamique qui en découle. La place n'impose pas un nouvel ordre mais, au contraire, son principe d'aménagement est basé sur l'identité actuelle du quartier. Elle s'inscrit dans la continuité des projets de rénovation des quais du canal, en cours ou à venir : la transformation de l'abattoir d'Anderlecht, le hall des Sports et la maison de quartier Heyvaert,

la porte de Ninove, les moulins multicolores, la brasserie Belle-Vue, la place Sainte-Marie, la passerelle Picard, le projet Up-site, le site de Tour & Taxis et encore bien d'autres. La place offre un ancrage local dans ce grand axe de développement de la ville. Elle articule la rue Heyvaert au canal, aussi bien spatialement que socialement, en permettant aux habitants de s'approprier les quais du canal. C'est un espace public pour les usagers et résidents actuels du quartier dans une zone en pleine mutation.





DISSÉMINATION ROSE ■

Dissémination Rose est un projet réalisé au cœur de Bruxelles dans le cadre du **CONTRAT DE QUARTIER VAN ARTEVELDE** (2003-2007) ⁶⁶. **24 PLOTS** et quelques mâts transforment un bout de trottoir au croisement des rues de la Verdure et du Vautour en **SALON URBAIN**.

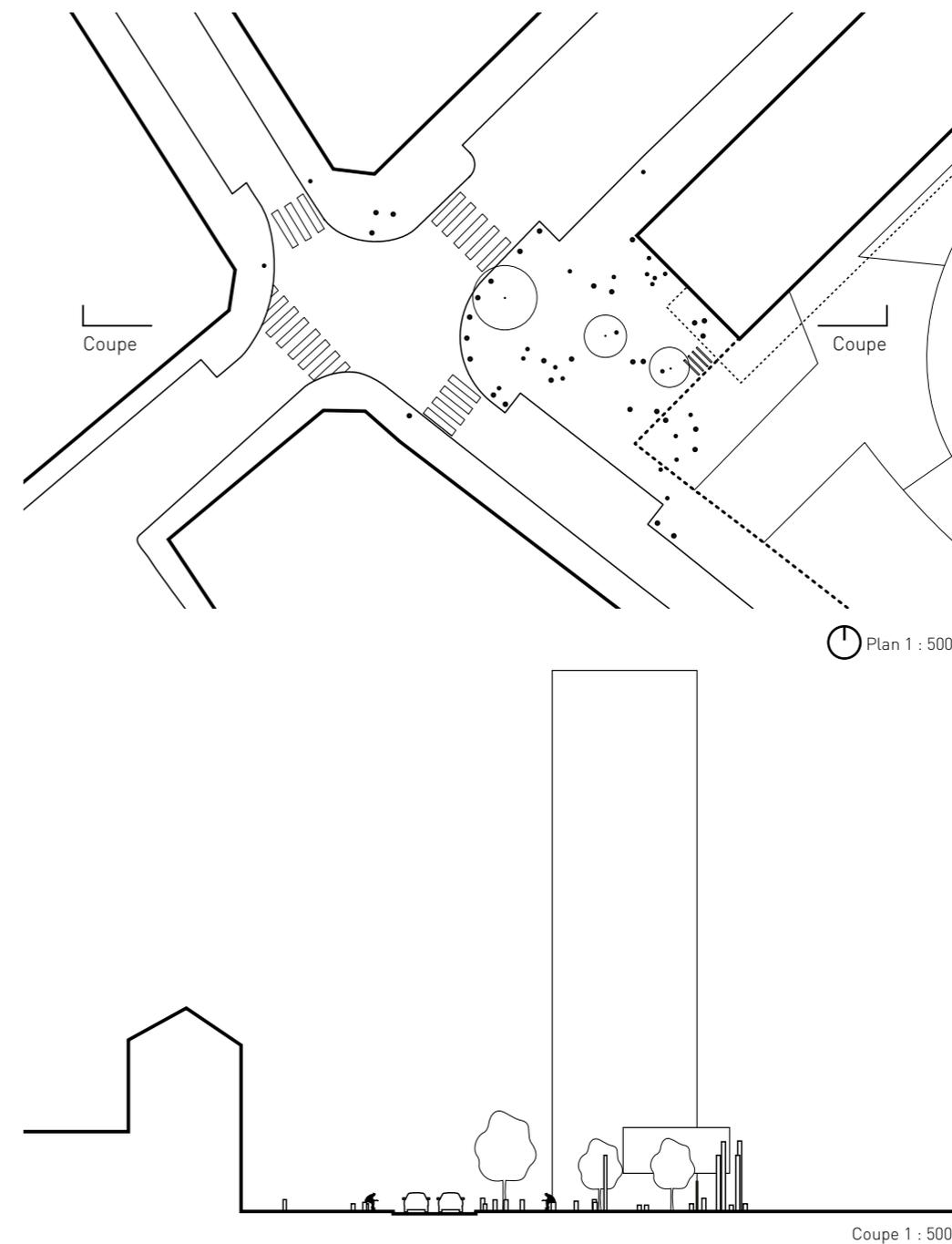


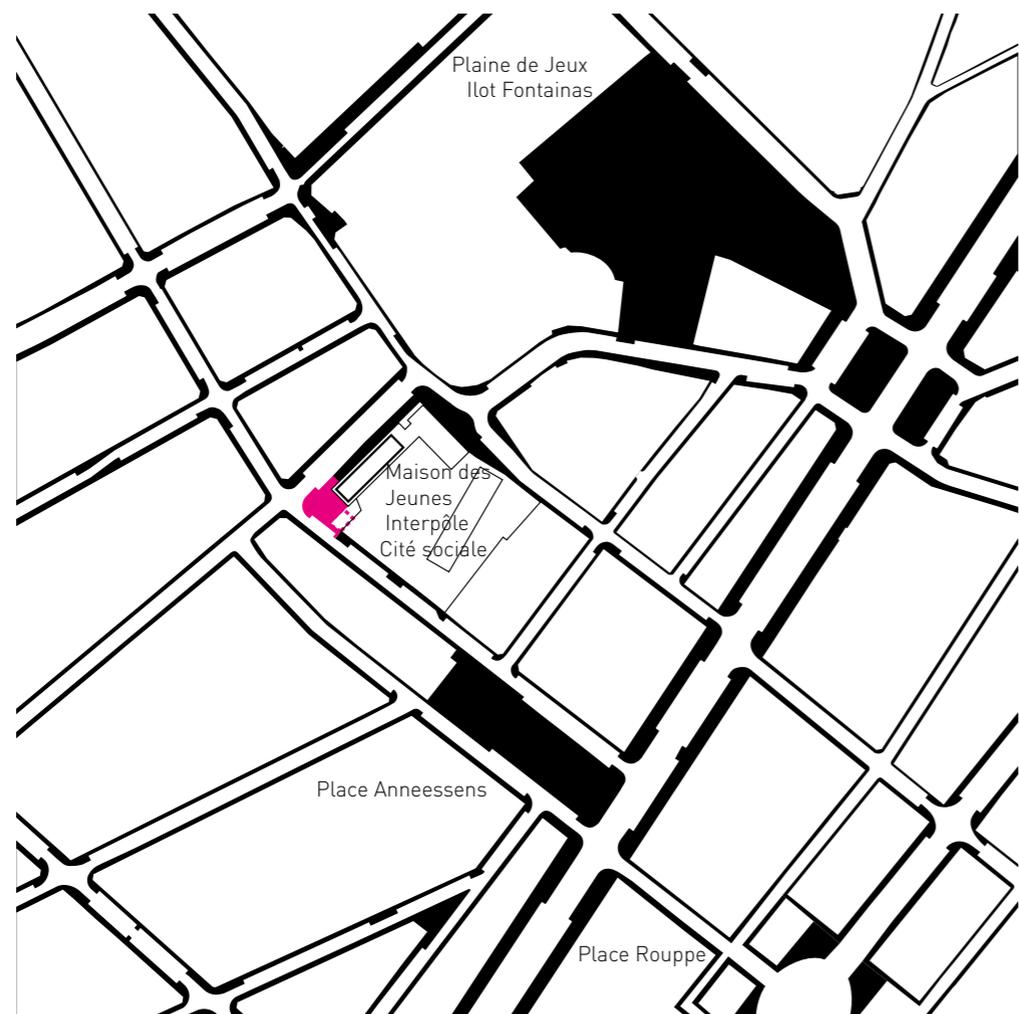
Dissémination Rose est un projet qui se réapproprie un bout de trottoir pour transformer un point de rassemblement informel en lieu de rencontre. On s'y assoit, on y discute, on y joue.

Le projet profite du potentiel de l'espace de circulation et le soustrait aux règles de celui-ci pour lui donner une nouvelle dimension spatiale et sociale. Il utilise la ruse pour **détourner** les objets et les codes mais sollicite aussi la participation des habitants afin que ceux-ci se réapproprient l'espace et son usage. **Spatialement**, la notion de trottoir est élargie, aussi bien fonctionnellement que visuellement. De simple point de passage, l'espace s'est transformé en un lieu qui laisse le loisir de marquer un arrêt. Le mobilier urbain utilisé est lui-même détourné de sa fonction première. Le principe est simple : réutiliser un objet ordinaire et défensif de la voirie pour le transformer en mobilier ludique. Vingt-quatre plots de stationnement ont été convertis pour l'occasion en assises fuchsia de hauteur variable. Les mâts, pareils aux plots mais bien plus hauts, font, quant à eux, écho aux barreaux de la grille du jardin attenant. Certains servent d'éclairage alors que d'autres produisent des sons lorsque le vent s'y engouffre. **Socialement** enfin, les concepteurs ont rusé pour approcher et susciter la participation des usagers. Le choix de l'endroit n'est pas un hasard : les jeunes du quartier avaient déjà pour habitude de s'y retrouver.

Ils ont été consultés pour définir le positionnement précis des plots selon leur façon de s'approprier l'espace. Par ailleurs, une opération de cohésion sociale a été réalisée pour inclure également d'autres tranches de la population. Dissémination Rose offre un nouveau type d'espace public, le salon urbain, en complément du parc public Fontainas situé non loin, ou du jardin collectif des immeubles de logements sociaux Potiers I & II qui jouxtent le projet.

Au-delà de la ruse, le mobilier qui anime l'espace lui confère une nouvelle **identité**. La couleur fuchsia comme la hauteur et les catadioptrés des mâts en font de jour comme de nuit de véritables repères visuels pour le quartier. Ce coin de rue insignifiant devient un symbole, le lieu-dit des 'poteaux roses'.

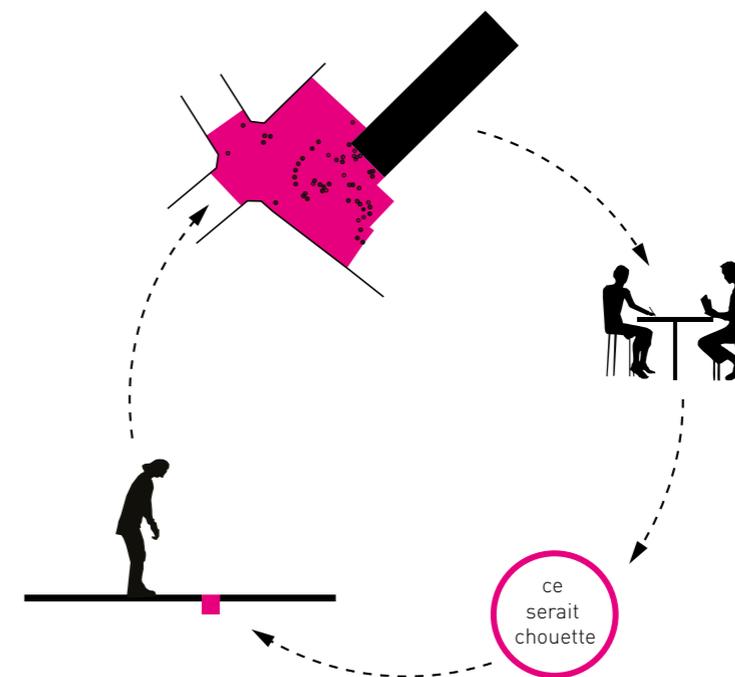




Inventivité spatiale

Le tissu urbain du quartier Anneessens, dans lequel est situé le projet Dissémination Rose, est particulièrement dense, avec des rues étriquées et des trottoirs tout aussi étroits. Le projet s'installe à un coin de rue ; là où le trottoir s'élargit et permet ainsi d'être investi.

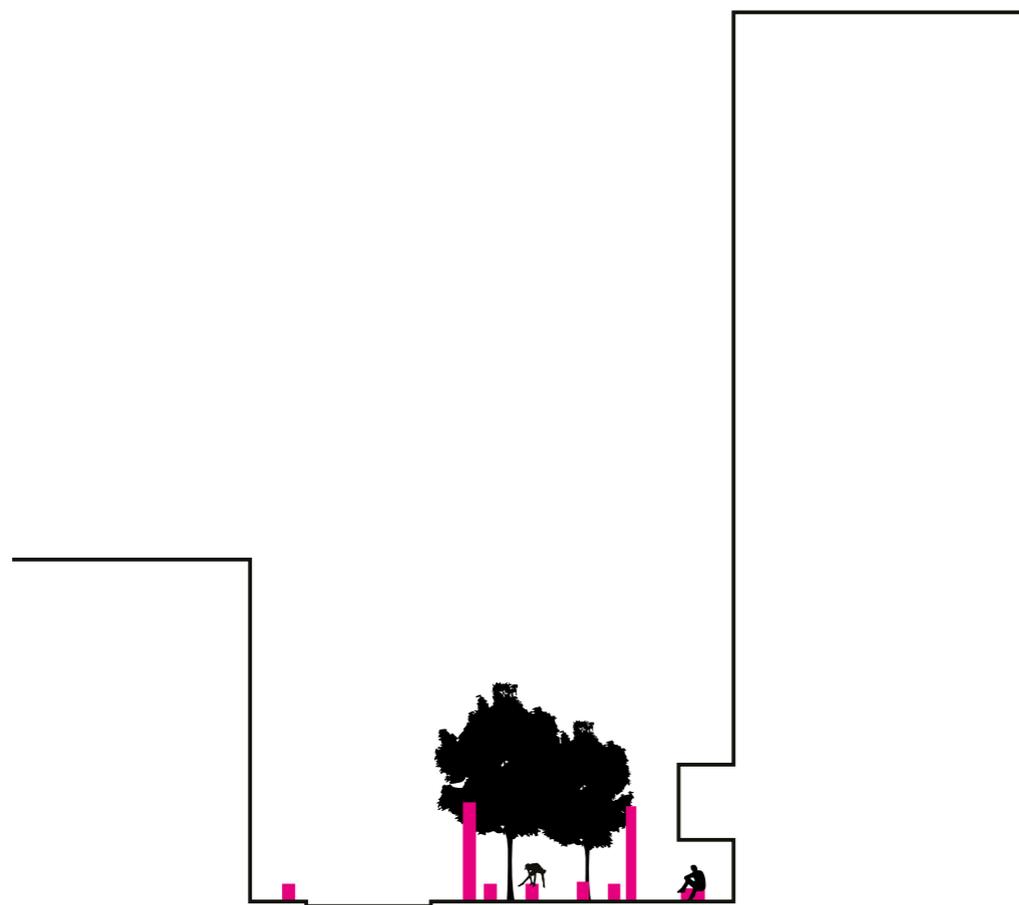
De plus, les poteaux mis en place étendent visuellement l'espace par la dissémination du mobilier au-delà des limites physiques définies par la grille du jardin voisin et des rues qui bordent le coin de trottoir.



Inventivité sociale

Le sol est incrusté de 16 médaillons d'aluminium sur lesquels sont gravés des fragments de textes écrits par diverses personnes du quartier. Ils sont le résultat d'un projet d'écritures croisées entre différents groupes de la population mené par la Maison des Jeunes Interpôle⁶⁷.

Cette ribambelle de médaillons qui anime le sol a servi de prétexte pour développer une activité de cohésion sociale autour de l'espace et du dialogue. Ils ont permis de mettre en relation des groupes d'un même quartier qui ne se côtoient ni ne se connaissent.



Identité

Le projet comprend une vingtaine de plots de stationnement ainsi que quatre mâts, deux lumineux et deux sonores, tous en acier thermolaqué couleur fuchsia. La couleur éclatante de cette installation ludique renforce sa présence et égaye le quartier. L'intervention, entre mobilier

urbain et geste artistique, attire le regard et permet de transformer l'image du lieu. Ce travail sur l'identification des habitants à leur environnement, par la création d'un symbole positif auquel se raccrocher, participe à l'amélioration de la cohésion sociale du quartier.





PASSERELLE CAGE AUX OURS ■

La **PASSERELLE** de la Cage aux Ours a été réalisée dans le cadre du **CONTRAT DE QUARTIER NAVEZ – PORTAELS** (2008-2012) ⁶⁸. Elle offre **300M²** d'espace public qui surplombe le vide créé par les voies de chemin de fer. C'est également un lieu de rencontre, d'attente et de passage.

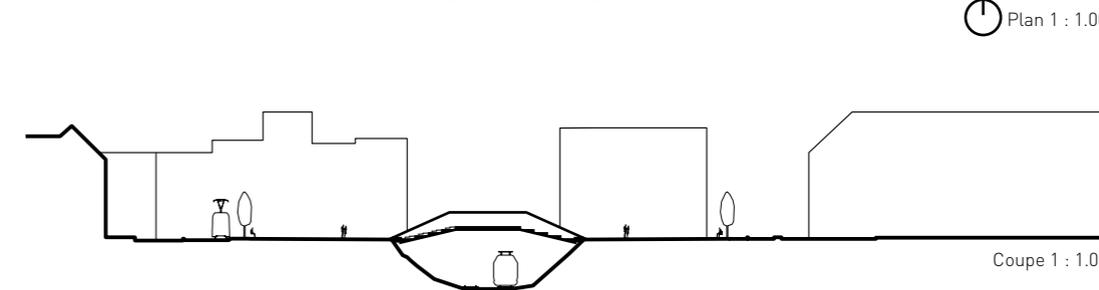
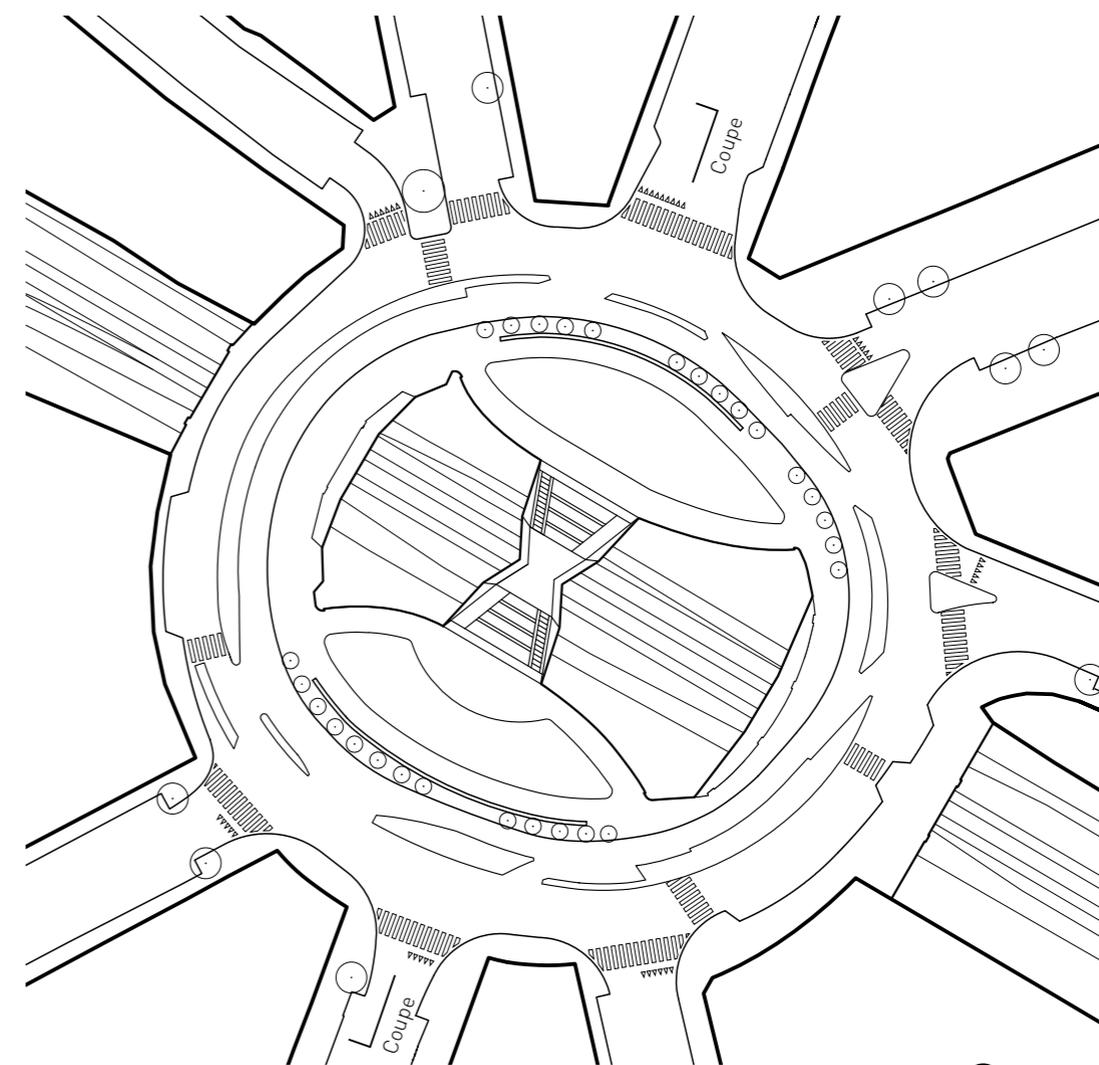


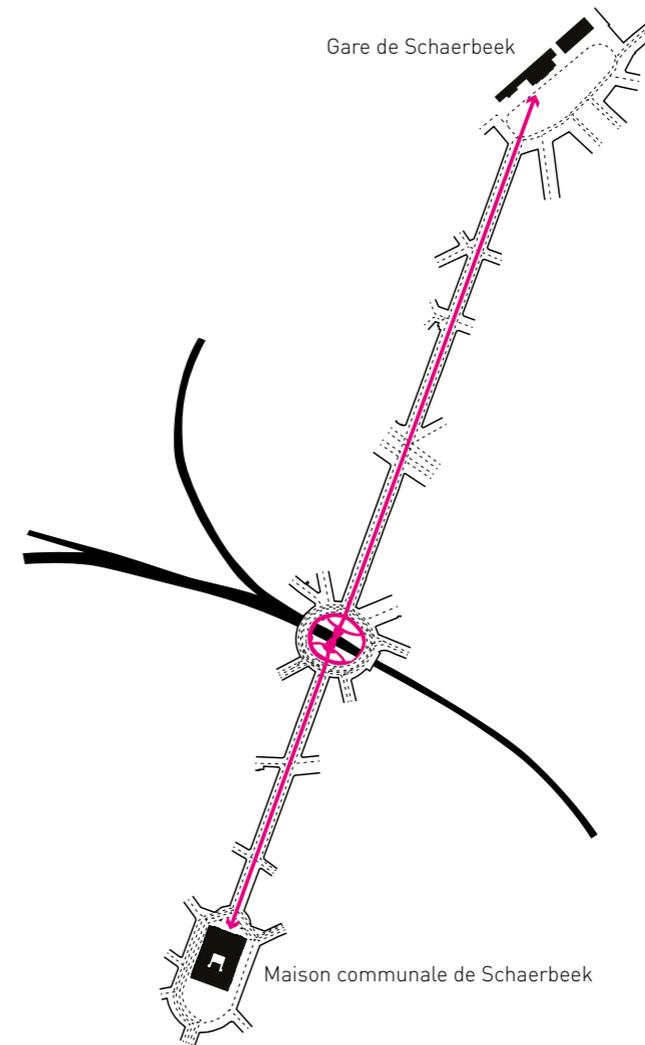
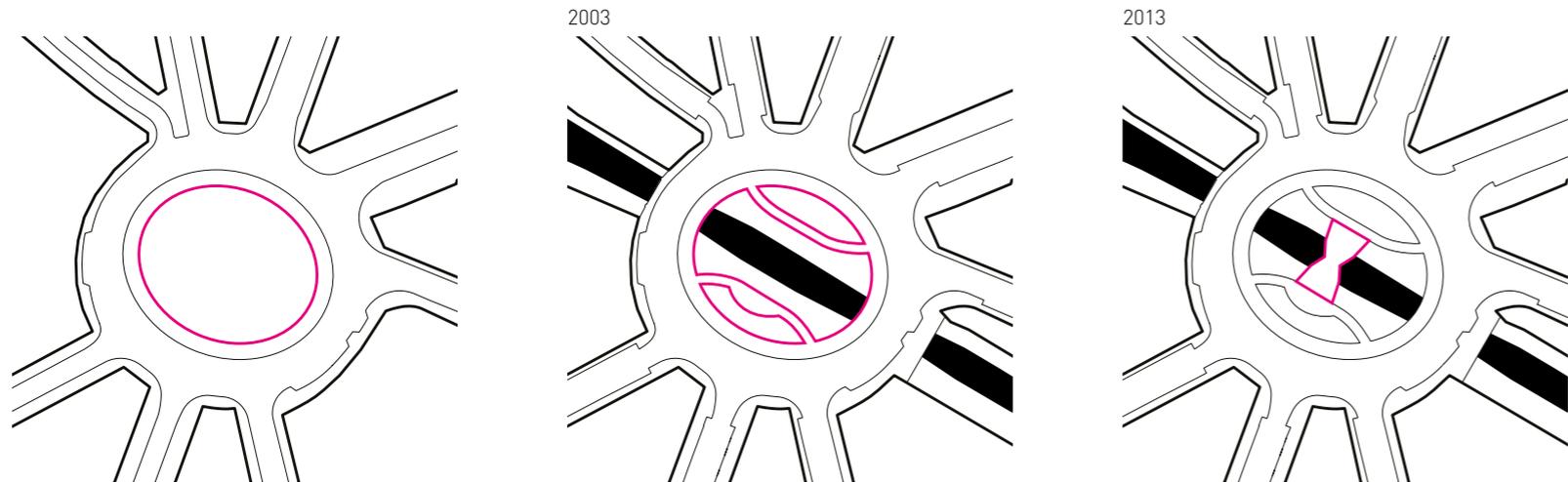
Le projet de la Cage aux Ours propose une passerelle pour enjambrer les voies de chemin de fer. C'est un espace public suspendu au-dessus du vide créé par l'axe ferroviaire.

La passerelle est placée au centre du rond-point de la place Eugène Verboekhoven, ladite Cage aux Ours, pour franchir le vide créé par les voies de la ligne de chemin de fer 161 Bruxelles - Luxembourg qui passent sous la place. L'**inventivité** de sa conception est avant tout **spatiale** ; c'est un mode d'action qui utilise un objet relevant du génie civil pour créer un véritable espace public. La partie centrale de la passerelle, plus étroite et surélevée, dégage une vue panoramique sur la place et les voies de chemin de fer qu'elle surplombe. De larges escaliers tels des gradins permettent de rejoindre les deux espaces verts situés de part et d'autre, tandis que les extrémités évasées de la passerelle sont ancrées dans la courbure des sentiers existants. Son principe est de se jouer de la situation spatiale très étrange de la Cage aux Ours, tout en mettant l'accent sur cette configuration atypique. De plus, l'intervention ruse **fonctionnellement**. La Cage aux Ours est un nœud de mobilité, un lieu d'attente et de transfert pour les voyageurs en transport en commun. Mais les arrêts de trams et de bus dépassent leur condition de lieu intermodal pour devenir un espace de rencontre intégré aux surfaces vertes existantes. La passerelle s'inscrit dans cette même approche multifonctionnelle

de l'espace, elle favorise le passage tout en marquant un temps d'arrêt. Elle relie les deux rives de la Cage aux Ours pour permettre aux usagers de la traverser de façon sécurisée, tel un nouvel axe de mobilité qui vient compléter la Ligne 161, les cinq lignes de tram et les deux lignes d'autobus, et la circulation automobile dense. Par ailleurs, ses gradins offrent à ses usagers la possibilité de s'asseoir pour contempler cette agitation ambiante.

La passerelle s'ajuste à son contexte. Il ne s'agit pas ici de créer une dalle qui recouvrirait le vide au-dessus de l'espace ferroviaire mais bien d'offrir un panorama sur celui-ci et de conserver l'**identité** du lieu.





Inventivité spatiale

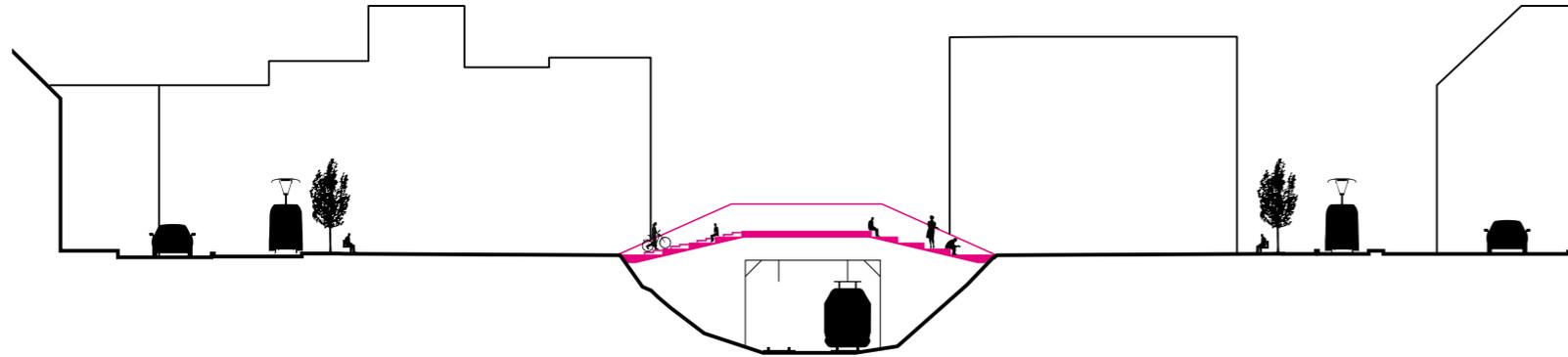
La place Verboekhoven, qui est à l'origine un rond point, a connu plusieurs réaménagements significatifs qui ont influencé son statut et son usage. La création de la Ligne 161 engendre une première vague de transformations durant la fin du XIX^e siècle ; les voies traversent d'abord la place de plain-pied avant d'être mises en tranchée. La pelouse qui agrémentait le centre de la place est remplacée par des talus de chemin de fer rocailleux, entourés d'une grille empêchant l'accès des voies au public. On parle dès lors de la Cage aux Ours⁶⁹. L'espace central retrouve un

statut d'espace public au début du XX^e siècle avec la création de deux espaces verts arborés de part et d'autre des voies, mais qui se délabrent vite par manque d'entretien. Ils ne seront remis à neuf qu'en 2003, dans le cadre du Quartier d'initiatives Cage aux Ours⁷⁰, avec l'ajout de bancs et d'une fontaine. La nouvelle passerelle, dont le tablier s'appuie sur ces deux demi-cercles de verdure, vient renforcer ces aménagements tout en prolongeant l'espace public au-dessus de la voie ferrée pour n'en faire plus qu'un et recréer l'unité spatiale du lieu.

Inventivité fonctionnelle

La Cage aux Ours est un nœud structurel qui s'inscrit dans l'axe reliant l'église royale Sainte-Marie avec la maison communale et la gare de Schaerbeek. Elle sert aujourd'hui tout autant de lieu de passage et de transfert que de charnière pour les quartiers alentour. Ce qui était auparavant une vaste place pavée garnie d'une pelouse centrale devient dans un premier temps un anneau de circulation dominé par la voiture et par la percée des voies de chemin de fer.

En 2002 s'opère, dans un second temps, un changement important au profit des mobilités douces. Les transports en commun sont mis en site propre et les bandes de circulation rétrécies pour ralentir le trafic automobile. Cela permet d'élargir les trottoirs et les traversées piétonnes, d'ajouter une bande cyclable. La passerelle vient consolider cette reconquête en établissant un raccourci pour les mobilités actives.



Identité

L'identité de la Cage aux Ours est caractérisée par le nombre inhabituel de flux qui s'y concentrent. Il est effectivement plutôt rare de trouver en ville un espace de cet ordre ; un rond-point autour duquel se retrouvent, de façon aussi compacte et visible, flux de mobilités actives et motorisées, ligne de chemin de fer et espace public. En recouvrant le tout par une large

dalle de béton, cet espace aurait perdu cette caractéristique hors du commun. La passerelle qui surplombe l'espace renforce, au contraire, l'identité du lieu. En offrant un large panorama sur le rond-point, elle confère une certaine lisibilité à la complexité de l'espace tout en y ajoutant un nouvel axe de mobilité.



NOTES

49. Le programme de base du Contrat de quartier Sceptre a été élaboré par les bureaux d'études Urban Platform et Artgineering.

50. Le *Mail* est le nom donné à l'esplanade du Parlement européen qui s'étend de la chaussée de Wavre à la rue Belliard et de la place du Luxembourg au parc Léopold pour recouvrir la gare de Bruxelles-Luxembourg.

51. Le réaménagement du parc du Viaduc a été réalisé par le bureau D+A international dans le cadre du Contrat de quartier Blyckaerts (2002-2006) dont le programme de base a été élaboré par l'Atelier 55. Ce parc paysager de type anglais d'un hectare était à l'origine le jardin privé de la maison attenante de style néoclassique fin XIX^e, l'actuelle Maison de la Solidarité.

52. Le jardin Gray-Couronne offre une liaison piétonne entre la rue Gray et l'avenue de la Couronne, joutée de jardins potagers collectifs et d'un petit parc surplombant la vallée du Maelbeek. Il a été réalisé par le bureau L'Escaut dans le cadre du Contrat de quartier Malibrant (2004-2008), sur un concept imaginé dans le cadre du Contrat de quartier Gray (1994-1998).

53. Le réaménagement de la place Blyckaerts est un projet de l'association momentanée des bureaux MSA et Ney & Partners dans le cadre

du Park System, tout comme la traversée rue du Sceptre, la future liaison piétonne entre cette dernière et la rue Gray et le réaménagement des rues des Deux-Ponts et des Artisans.

54. La mission du groupe de travail *Espaces Publics* du Contrat de quartier Sceptre, piloté par le bureau d'études Karbon et le collectif Ipé, était d'engager une réflexion participative autour du projet . Ipé/Karbon (2010). *Cahier de recommandations : rapport final du groupe de travail 'Espaces Publics' du Contrat de quartier Sceptre*. Bruxelles : commune d'Ixelles, p. 4.

55. L'aire de jeux Dubrucq a été réalisée en 2011 par le bureau d'études paysagistes Fondu Landscape Architects dans le cadre du Contrat de quartier Escaut-Meuse dont le programme de base a été élaboré par le bureau d'études L'Escaut et l'architecte-urbaniste Benoît Moritz.

56. L'avenue Monplaisir a été réaménagée en 2011 par Beliris dans le cadre du Contrat de quartier Princesse Elisabeth dont le programme de base a été élaboré par le bureau d'études Aries.

57. La place de Houffalize a été réaménagée en 2007 par D+A Consult dans le cadre du Contrat de quartier Jérusalem dont le programme de base a été élaboré par les bureaux d'études Cooparch et VIA.

58. Le parc Reine-Verte, inauguré en 2007, a été réalisé par l'architecte paysagiste Erik Dhont dans le cadre du Contrat de quartier Brabant - Verte dont le programme de base a été élaboré par le bureau d'architecture et d'urbanisme Cooparch et l'architecte-urbaniste Guido Stegen.

59. Processus participatif qui a été récompensé en 2011 par le Prix de la Maitrise d'ouvrage public de la Cellule architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

60. Le plan de réaménagement de la place Communale a été imaginé par le bureau d'architecture et d'urbanisme A practice en collaboration avec l'architecte-urbaniste Pierre Vanderstraeten dans le cadre du Contrat de quartier Cinéma Belle-Vue dont le programme de base a été élaboré par les bureaux d'études Urban Platform et Artgineering.

61. L'objectif de cette étude, réalisée par MSA et Tritel, est d'analyser l'impact de la mobilité sur les usages et l'aménagement de l'espace public, notamment les problèmes d'accessibilité et de stationnement autour de la place Communale et des rues Comte de Flandre et du Prado.

62. L'espace partagé ou *shared space* est un concept de partage de la voirie imaginé par l'ingénieur urbaniste néerlandais Hans Monderman. L'aménagement de l'espace public est unifié

et vise à réduire les démarcations entre les différents flux de mobilité et usagers en minimisant les bordures, marquages au sol, panneaux et feux de signalisation...

63. Le Jardin Robinson devient en 2008 l'Espace Kessels, réaménagé en étroite collaboration avec les habitants dans le cadre du Contrat de quartier Lehon - Kessels dont le programme de base a été élaboré par le bureau d'études Aries.

64. La place de Liverpool a été conçue en 2011 par suède36 conseillé en matière de recyclage par le collectif Rotor et réalisée par l'atelier Fabrik dans le cadre du Contrat de quartier Écluse - Saint-Lazare dont le programme de base a été élaboré par les bureaux d'études Urban Platform et Artgineering.

65. Le Quartier d'initiatives Birmingham, réalisé entre 2000 et 2002, a permis la mise en place d'une cellule de lutte contre les garages clandestins .

66. Le bureau d'études Arsis a établi le programme de base du Contrat de quartier Van Artevelde (2003-2007), situé sur la commune de Bruxelles-Ville. Le collectif des Saprophytes a conçu le projet Dissémination Rose à la demande de Recyclart, et c'est l'atelier Fabrik qui l'a réalisé.

67. La Maison des Jeunes est un projet de l'ASBL *Interpôle* lancé en février 2001, elle propose notamment des activités sportives et des ateliers de création culturelle afin de prendre en charge les jeunes et d'aborder leurs problèmes.

68. La passerelle de la Cage aux Ours est située à Schaerbeek, elle a été réalisée en 2013 par le bureau MSA en association avec le bureau Ney et Partners dans le cadre du Contrat de quartier Navez- Portaels dont les bureaux d'études Aries et Karbon ont établi le programme de base.

69. Par souci d'économie et de sécurité, de faux rochers sont disposés pour cacher les deux ponts qui enjambent la tranchée de chemin de fer. Le tout est entouré par une grille circulaire afin de prévenir les imprudences. C'est de cet aménagement, ressemblant à la Cage aux Ours du zoo de Berne à l'époque que lui vient son surnom.

70. Le bureau Espaces Mobilités a réalisé, dans le cadre du Quartier d'initiatives (1999-2001), les deux petits parcs accessibles au public au centre du rond-point.

ESSAIS ET RENCONTRES AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN

AUTOUR DE LA RELIANCE ■



ESSAI DE CHRIS YOUNÈS ■

VERS DES RELIANCES RÉGÉNÉRATRICES

CHRIS YOUNÈS

Chris Younès est professeur, philosophe et psychosociologue. Elle est entre autres directrice du laboratoire : Groupe d'études et de Recherche Philosophie Architecture et Urbain (Gerphau) à Paris et responsable du Réseau international Philosophie Architecture Urbain (PhiLAU). Ses travaux développent la question des milieux habités comme point de rencontre entre éthique et esthétique, entre nature et artefact, entre environnement et monde urbanisé.

La philosophe Hannah Arendt a attiré avec une grande acuité l'attention sur la crise, dans les sociétés modernes, de l'espace public qui n'est plus à même d'être un *logos* configurateur de monde : 'Le domaine public, monde commun, nous rassemble mais aussi nous empêche, pour ainsi dire, de tomber les uns sur les autres. Ce qui rend la société de masse si difficile à supporter, ce n'est pas, principalement du moins, le nombre des gens, c'est que le monde qui est entre eux n'a plus le pouvoir de les rassembler, de les relier, de les séparer⁷¹.'

Face à une certaine modernité qui a privilégié la séparation et l'exploitation, épuisant les milieux naturels et humains, c'est à un autre paradigme social et politique et à une autre écologie de l'action que nous sommes requis. À l'ère du soutenable, un ménagement d'un autre type s'avère incontournable. Il s'agit désormais de savoir s'ajuster aux contextes, de s'attacher aux situations locales avec leurs spécificités plutôt que de procéder à une tabula rasa ou d'en rester à des modèles génériques ou à des recettes préétablies. En effet, un milieu comme un lieu nécessitent de comprendre les interactions et les dynamiques naturo-culturelles d'interpénétrations, interdépendances et inter-engendrements, que ce soit entre facteurs climatiques, mécaniques, chimiques, biotiques ou culturels. Des alter-modalités sont donc à réinventer comme dispositifs d'alliances et d'empathie entre établissements humains et milieux naturels car c'est en termes de régénérations et de résiliences que les métamorphoses des territoires⁷² sont à repenser, conduisant à réaffirmer l'acte de création comme résistance et l'art de la reliance⁷³ comme enjeu.

Trois repositionnements sont particulièrement significatifs :

- l'abandon de modèle et la revalorisation de la capacité à s'adapter aux situations locales (résistances et ressources) en prenant en compte les enjeux et effets de la globalisation;
- l'affirmation dans un monde technique et marchand de la question politique et du positionnement éthique par rapport à toute décision de transformation;
- l'invention de scénarios capables d'articuler différentes échelles problématiques et spatio-temporelles, correspondant non à des figures territoriales ou à des formes urbaines a priori mais à des interconnexions et des équilibres dynamiques mettant en jeu des modalités partenariales et des reconfigurations appropriées.

RÉGÉNÉRATIONS

L'architecte néerlandais Rem Koolhaas souligne l'ambiguïté des effets sur l'espace public des mutations contemporaines : 'Nous restons liés à l'idée de la rue et de la place comme espace public, alors qu'il est en train de changer radicalement. Avec la télévision, les médias et toute une série d'autres inventions, vous pouvez estimer que l'espace public est perdu, mais vous pouvez également dire qu'il se répand aujourd'hui de façon si considérable qu'il ne relève plus d'une articulation d'ordre physique. Je pense que la vérité doit résider quelque part entre les deux extrêmes.' Ce brouillage conduit à imaginer d'autres possibles et d'autres hybridations. Ainsi les infrastructures de déplacement constituent une

trame physique à même d'accueillir les personnes, mais aussi la végétation, la biodiversité et les continuités écologiques. La rue bien sûr, avec ses duretés comme ses aménités, en est une figure significative pérenne en ce qu'elle offre un lieu de contacts divers ainsi qu'une forme à forte potentialité d'évolutions, du quartier aux grandes échelles métropolitaines. Les arts de la rue ne sont pas les seuls à tenter de la réactiver. Des routes à grande circulation sont transformées en véritables boulevards urbains pour que piétons, cyclistes et automobilistes puissent y trouver leur place, accéder plus facilement aux services et participer de la vie urbaine. Mais aussi des voies de chemin de fer obsolètes ou des circulations sur l'eau deviennent des ressources précieuses au moment où se multiplient de manière spectaculaire le désir et la demande de jardins, de parcs et de promenades plantées associées ou prenant la relève de transports motorisés, ferroviaires et fluviaux, afin de se dégager d'une *infrastructure tuyau* et cultiver les écosystèmes.

La tendance qui se manifeste consiste à explorer la mise en œuvre de nouvelles complexités et mixités d'usages, de nouveaux paysages et de nouveaux dispositifs du co-agir pour de nouvelles intensités. Si densité et intensité semblent associées à la vitalité urbaine, ce peut être pour s'opposer ou se conjuguer; s'opposer si densité rime avec promiscuité, se conjuguer si densité rime avec urbanité. Ce qui est en cause n'est pas de l'ordre du quantitatif mais d'un *ethos* urbain dans lequel les limites et les passages instaurés par et entre les lieux sont des facteurs déterminants des conditions d'urbanité. Ainsi, s'opposer à l'étalement urbain et aux

ségrégations, pouvoir réhabiliter les cœurs des villes, implique de veiller aux espacements, à la fluidité des accès et aux solidarités comme au bien-être de chacun, afin que l'intensité qui suppose une immersion dans quelque chose de fort et pluriel à la fois, dans des situations, des comportements ou des itinéraires contrastés, soit régénératrice et non destructrice ou aveugle. Dans cet objectif, il est essentiel de prendre en compte avec l'invisible de la ville, les lieux abandonnés, oubliés ou encore malmenés, afin de reconnaître ceux qui s'y trouvent relégués et ménager les conditions d'un vivre-ensemble.

ENTRE MOBILITÉS ET PAUSES

La qualité de la vie urbaine est indissociable de la façon dont, au cœur de la multiplicité des pratiques, se nouent l'individuel et le collectif en installant des agencements propices à des lieux partagés composites. Les difficiles mixités sociales exigent des dispositifs favorisant la cohabitation des personnes comme des divers groupes culturels. Le rôle des déplacements est encore accru avec les structurations et différenciations économiques et sociales dans un contexte de mondialisation. Mais ce sont les dialectiques entre le mobile et l'immobile, entre le commun et le domestique, qui optimisent l'accessibilité et les contacts, les frottements ou conflits comme les rencontres ou les retraits, les liaisons d'un point à un autre, d'une échelle à une autre, du logis aux espaces publics. Les lieux infrastructurels des mobilités en leurs configurations sociales et spatiales sont donc avec les places, les parcs, les paysages, des vecteurs précieux de reliance.

L'ENJEU D'UN ART ÉCOSOPHIQUE⁷⁴ DU DEVENIR

Dans ces métamorphoses des milieux habités, qui sont cruciales mais difficiles, étant donné l'épuisement de l'en-commun, ramené dans la plupart des cas à de la contiguïté spatiale, les espaces publics peuvent résister et constituer des foyers d'hospitalité⁷⁵. Ainsi l'attraction des micro-lieux en leurs diversités et leurs porosités souligne la force de l'attachement comme du prendre soin, du *care*. C'est l'art d'hériter et recréer à la fois, qui ouvre des renouvellements appropriés. En édifiant de la sorte, mais ensemble, peuvent alors s'opérer d'autres corymbes entre singularités et pluralités, lent et rapide, permanences et impermanences, global et local.

CONNEXIONS, INTERFACES ET MISES EN RELATION

RENCONTRE AVEC BENOÎT MORITZ

Benoît Moritz est co-fondateur du bureau bruxellois d'architecture et d'urbanisme MSA, et enseignant à la Faculté d'Architecture de l'ULB La Cambre-Horta. Il est impliqué dans les Contrats de quartiers depuis 1997-98, tant pour l'élaboration de dossiers de base que pour la conception et la réalisation de projets, comme la passerelle de la Cage aux Ours. MSA, en collaboration avec Idea Consult, a été chargé par la Direction de la Rénovation Urbaine de la Région de Bruxelles-Capitale de l'élaboration d'un *Plan-guide pour la rénovation urbaine durable*⁷⁶. Ce document a pour ambition de faire évoluer les outils de la rénovation urbaine vers de nouveaux instruments aptes à répondre aux enjeux urbains actuels, d'ampleur régionale.

ESPACE PUBLIC EN TROIS TEMPS

La façon d'aborder l'espace public a connu trois étapes importantes depuis la création des Contrats de quartiers. Il s'agissait dans un premier temps, dès le début des années 90, d'une nécessaire remise à niveau de la qualité des espaces publics : le trottoir, la bordure et la voirie. Cette première étape visait à rétablir un confort de base et, indirectement, à assainir les logements, la réfection des trottoirs évitant, par exemple, l'écoulement des eaux vers les sous-sols habités. Dans la deuxième partie des années 90, des expériences positives, comme celle du parc Bonnevie, ont insufflé, via le développement de la participation citoyenne, une attention toute particulière pour la complexité des usages dans les espaces publics. Dans les Contrats de quartiers cette nouvelle façon d'aborder les projets a d'abord été utilisée pour le réamé-

nagement de parcs, tel le parc Saint-François⁷⁷ ou encore le parc Reine-Verte, puis pour les places publiques, comme la place de Houffalize. Le réaménagement de la place Flagey⁷⁸, dans le milieu des années 2000, est aussi étroitement lié à cette évolution. La méthodologie utilisée a été adaptée à sa situation particulière de place régionale, mais est largement inspirée par les Contrats de quartiers, en particulier les modes d'action participatifs impliquant les acteurs locaux et les habitants. L'instauration en 2010 des contrats de Quartiers Durables a permis de passer à une autre échelle, à une approche qui sous-entend un aménagement sur le long terme et prend en compte toutes les dimensions d'un site. Les contrats de Quartiers Durables sont maintenant structurés autour d'un projet phare dont l'objectif est de développer pour un lieu défini des synergies entre espace public, bâti et projets socio-économiques et culturels.

PLAN-GUIDE

À l'avenir, les projets d'aménagements de l'espace public devraient s'appliquer à résoudre la fragmentation spatiale de la ville, spécifique au territoire bruxellois. Les ruptures urbaines y sont multiples, comme le boulevard Poincaré entre la Porte de Ninove et la gare du Midi, dont l'aménagement se limite aujourd'hui à un parking qui forme une véritable barrière entre les territoires communaux qu'il sépare. Ou encore la place Rogier, dont l'architecte Xaveer De Geyter tente de rejoindre les deux extrémités par un projet d'auvent.⁷⁹ Pour pouvoir investir et intervenir sur ces grandes ruptures, il est nécessaire d'élargir l'actuel périmètre d'action de

la rénovation urbaine, l'Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation (EDRLR), en y intégrant les voiries régionales, les grandes friches urbaines, certaines zones affectées à des activités économiques... La rénovation urbaine est aussi liée à la mobilité et l'échelle des quartiers doit rattraper celle des réseaux. Il faut en somme dépasser la logique des interventions actuelles, qui se cantonne à l'intérieur des quartiers, pour se placer dans une rénovation urbaine globale, qui aborde également des enjeux de liaisons et d'articulations entre quartiers.

C'est pourquoi le Plan-guide propose aujourd'hui de développer une série de nouveaux outils qui devraient permettre d'affronter les enjeux actuels et futurs de la rénovation urbaine. Le *Contrat d'axe durable* abordera les grandes interfaces que sont les voiries régionales ou les éléments de maillage. Il devrait permettre de définir un projet sur base d'un accord entre la région, les communes, et différents acteurs infrastructurels tels que Bruxelles Mobilité⁸⁰, Beliris⁸¹, Bruxelles-Environnement et autres. Le Contrat d'îlot durable est prévu pour des terrains plus grands, plus complexes, impliquant un plus grand nombre d'acteurs, avec une période dévolue à la rénovation qui pourrait éventuellement dépasser les actuels quatre ans. Ce type de contrat engloberait l'ensemble d'un îlot, y compris l'espace public qui l'entoure. Le projet Divercity en est en quelque sorte un exemple. Le contrat de Quartier Durable *bi-communal* sera mis en place pour amener deux communes à travailler ensemble sur base d'un budget commun, avec l'obligation de réaliser des projets sur les limites

communales. Cela permettrait de résoudre les problèmes posés par la fragmentation communale de l'espace régional, des problématiques telles que celle observée à la Porte de Ninove⁸².

Avec le Plan-guide l'idée de la rénovation urbaine devrait évoluer de l'idée d'un mécanisme de subventionnement régional donné aux communes vers l'idée d'une articulation plus intense entre politiques sectorielles régionales (disposant de budgets propres) et actions d'ancrage locales menées par les communes.

PARC L28

L'aire de jeux Dubrucq est un exemple de petit projet à l'échelle communale qui pose la première étape vers la réalisation d'un maillage vert à l'échelle régionale. Il est précurseur d'une évolution de l'aménagement de l'espace public vers une logique de connections qui doit permettre d'aller à l'encontre du morcellement actuel de la ville. L'aire de jeux a été créée dans le cadre du Contrat de quartier Escaut – Meuse (2004-2008). Cette petite parcelle communale de 0,27 ha, développée avec des moyens très modestes, était une réelle opportunité foncière pour le quartier Maritime. Il n'existait pas à l'époque, en 2004, de projet d'aménagement d'un parc sur le site de Tour & Taxis. Ce sont les Contrats de quartiers alentour qui ont permis de prendre conscience du réel besoin d'espaces verts dans cet environnement densément bâti. De là est née l'idée d'un grand espace vert traversant cet ancien site ferroviaire. Le petit parc communal ayant été l'élément déclencheur du processus

de transformation de toute la zone. Il a de surcroît permis de convaincre la région de racheter la totalité du terrain à la SNCB Holding pour aménager ce qui deviendra le parc L28, soit les 4,5 ha qui longent la ligne ferroviaire en réutilisant le tracé de la Ligne 28. Ce parc, qui inclut l'aire de jeux Dubrucq, sera une véritable porte d'entrée vers le site de Tour & Taxis et la Coulée Verte qui reliera ce dernier avec la place Bockstael. Le Contrat de quartier a été l'occasion d'impliquer et de mettre en relation les quartiers alentour dans un projet de plus grande ampleur. Le Plan-guide devrait permettre d'élargir cette démarche de façon à faciliter le développement de tels projets dans une vision plus globale, à l'échelle régionale.

ARTICULATION, URBANITÉ ET DÉSENCLAVEMENT

RENCONTRE AVEC XAVIER VAN DER KELEN

Xavier Van Der Kelen est le chef de projet du Contrat de quartier Sceptre lancé en 2009 à Ixelles. Il a pu suivre son élaboration, depuis une réflexion globale appuyant la justification d'un nouveau Contrat de quartier dans le contexte ixellois jusqu'à la mise en œuvre, encore en cours, de nombreux projets, dont celui du Park System. Le travail mené par le chef de projet renvoie, selon lui, à celui d'un généraliste qui, accompagné de divers experts, cherche à saisir un contexte urbain et ses réalités socio-économiques. Il s'agit aussi d'identifier les acteurs en présence ou potentiels et de tenter d'ouvrir le débat sur le champ des possibles par la construction d'un récit urbain.

NOUVELLE APPROCHE DE L'ESPACE PUBLIC

La manière de percevoir et de traiter les espaces publics a évolué d'une approche plus formelle, avec des références historicistes, vers une approche plus sensible et méthodologique du lieu. Les attentions portent aujourd'hui davantage sur la mise en place de conditions de réussite pour un bon aménagement. Il s'agit d'aborder des questions pertinentes quant au sens du lieu, ses spécificités, ses usages, sa cohérence à différentes échelles et ses interconnexions dans un système plus large. Les réflexions menées autour de la place Blyckaerts⁸³ dans le cadre du Contrat de quartier Sceptre sont caractéristiques de cette évolution. Le groupe de travail *Espaces Publics* a débattu d'une série de questions, en amont du projet, afin de confirmer l'intérêt d'une intervention sur la place : est-ce vraiment une place? Faut-il l'interpréter comme une respiration le long d'un axe dur? Doit-elle participer à la réso-

lution de la croisée de différentes voiries? Quels sont les usages possibles? Peut-on y projeter le développement de commerces? Quelle doit être sa relation avec la place Flagey et son rôle intermodal? Ce travail a également permis d'interroger l'articulation des différentes échelles, celle d'une place de quartier le long d'un axe régional.

SE PRESSER LENTEMENT

La notion de temps est primordiale dans la réalisation d'espaces publics tel celui de la place Blyckaerts. Pour mener à bien les projets, il est important d'avoir la capacité de maîtriser cette notion. Il y a des étapes incontournables à franchir et des délais serrés à respecter. En termes d'action publique, le temps consacré à la conduite des projets n'est souvent pas proportionnel à la taille des enjeux. S'accorder du temps est essentiel. Il faut pouvoir s'arrêter pour faire les bons choix, en particulier pour mettre en place une méthodologie d'action suffisamment réaliste, qui permette de définir des objectifs et un cadre d'action approprié. Park System, par exemple, est un projet qui joue avec le temps ou plutôt l'entre-temps. Il s'étale sur une durée qui englobe plusieurs contrats de Quartiers Durables.

DURABILITÉ MÉTHODOLOGIQUE

En plus de la notion de temps, celle de durabilité est étroitement liée à la conception des espaces publics. La durabilité dépend de la cohérence entre les objectifs poursuivis et les moyens donnés, mais également de la possibilité de se laisser un temps pour

l'expérimentation et l'intégration des complexités, des différents enjeux, tels que la mobilité, la mixité ou la cohabitation d'usages. Il faut trouver un équilibre entre l'observation, l'analyse, l'action et la réaction. La façon dont fut récemment abordée la place Blyckaerts rentre dans cette logique durable, notamment en faisant évoluer l'espace, sans remettre pour autant tout l'aménagement existant en question.

Dans les projets d'espace public, la notion de durabilité renvoie aussi à la notion d'écologie. Comment faire cohabiter le milieu naturel et l'humain? Le concept d'écologie urbaine nous rappelle qu'il y a un milieu naturel, un métabolisme urbain à restaurer, entre autres dans la gestion des déchets et de la mobilité. Cela fait partie de l'enjeu du développement durable. Cette réflexion relève de la nécessité de la mise en place de méthodes adéquates pour objectiver et améliorer cet équilibre urbain.

MISE EN RÉSEAU

Park System est un exemple qui allie durabilité dans le temps et durabilité écologique tout en articulant les échelles. Il intervient à l'échelle du quartier par l'usage très localisé des différents espaces mis en réseau et embrasse une dimension plus large par les liens qu'il établit avec les différents quartiers alentour. Mais ce lieu s'inscrit aussi dans une perspective régionale, celle du RER, du réseau de mobilité douce ou du projet de maillage vert régional. C'est pourquoi le projet se doit de prévoir des espaces, plus ou moins définis, pour garder une certaine flexibilité dans le temps et

la possibilité de participer à des développements futurs de portée régionale. Un long travail auprès des acteurs et habitants du quartier a permis de donner une légitimité au système, en décelant petit à petit les multiples atouts et qualités que pouvaient revêtir un tel projet. Park System offrira au quartier et à ses habitants de nombreuses possibilités par la création de nouvelles attaches avec les alentours. Ces liaisons se traduiront par une passerelle, par le réaménagement de certaines friches ou encore l'intégration des massifs de plantes et des talus. Cette notion de système fait d'autant plus sens en considération des difficultés de gestion et d'appropriation rencontrées dans certains espaces verts déjà existants. Ainsi, l'équipe en place pour la gestion du parc du Viaduc, inclus dans ce nouveau réseau, deviendra l'équipe du Park System. Elle fonctionnera de façon plus itinérante, certes, mais dans un espace qui restera géographiquement bien concentré.

VERS UNE DIMENSION RÉGIONALE

L'outil contrat de Quartier Durable, qui traite au départ de micro-projets à l'échelle du quartier, participe aujourd'hui de façon active à la refonte d'un certain équilibre dans les mécanismes de production et de gestion de la ville et de ses espaces publics. Mais il est malgré tout encore souvent confronté au manque d'efficacité existant entre les différentes institutions, dès que sont abordés des projets d'intérêt régional, qu'il s'agisse de l'espace public (au sens large) ou plus précisément, de l'infrastructure. De nouveaux outils sont nécessaires pour dépasser ces incohérences. Ces outils doivent permettre de laisser libre cours à une approche

curieuse et sensible, d'accéder à une réflexion plus large, du local au régional, dans un travail d'ensemble cohérent. L'outil contrat de Quartier Durable contribue à l'évolution de la politique urbaine régionale. Mais il est temps de consolider la méthodologie actuelle dans l'optique d'une meilleure articulation entre tissu urbain local et régional.

AUTOUR DE LA RÉFLEXIVITÉ ■



ESSAI DE PASCAL AMPHOX ■

TROIS LEÇONS DE RÉFLÉXIVITÉ

PASCAL AMPHOUX

Pascal Amphoux est professeur, sociologue et fondateur de Contrepoint, projets urbains, bureau d'études et de projets architecturaux, urbains et artistiques situé à Lausanne. Il est entre autres chercheur au Centre de Recherches sur l'Espace Sonore et l'Environnement Urbain de Grenoble et membre du conseil scientifique Europan Europe. Il a écrit de nombreux ouvrages et publications scientifiques portant notamment sur les rapports entre la pratique du projet, l'esthétique paysagère et les méthodes des sciences sociales.

La réflexivité, par son suffixe *-ité*, désigne rigoureusement *ce qui fait la réflexion* – ce qui la permet, ce qui la produit ou ce qui la génère. La réflexion de son côté peut désigner selon le contexte *ce qui se réfléchit* (l'image), *ce que l'on réfléchit* (la pensée), comment on réfléchit (la méthode). De sorte que la réflexivité pourrait désigner aussi bien ce qui fait naître l'image (la représentation), ce qui permet la pensée (la distanciation), et ce qui, en un troisième sens qui rétablit la tension entre les deux premiers, génère le processus de réflexion lui-même (le ressaisissement de l'usage par la forme).

Telle est la complexité à l'aune de laquelle nous voudrions mesurer la richesse et le potentiel des pratiques, heureuses et éminemment louables, que poursuit la Région de Bruxelles-Capitale depuis une vingtaine d'années, en déployant la procédure dite des contrats de Quartiers Durables. De cette complexité nous tirerons trois leçons pour un *urbanisme ordinaire*.

LE STADE DU MIROIR OU LE PARTAGE DES REPRÉSENTATIONS

Première leçon. Un projet réflexif est un projet qui *reflète* les usages.

Telle est la première leçon que donne la politique des contrats de Quartiers Durables. Refléter les usages en partant des problèmes réels, matériels ou concrets, tels qu'ils se posent dans les quartiers, et non de ceux qui sont supposés connus ou, pire, des solutions toutes faites que propose l'urbanisme du moment.

Comment? En pratiquant ce que nous appelons *le récit du lieu*, non comme un précédent programmatique mais comme une véritable matière de projet, vivante et évolutive. Et là est une différence à établir entre l'enquête classique qui, pour déboucher sur une programmation fonctionnelle, cherche à comprendre le besoin des gens en fonction de leur profil psychologique ou de leur type sociologique, et les techniques de *récit du lieu* qui, en proposant des *ateliers contradictoires*, des *parcours collectifs* ou des *tables longues*, impliquent l'habitant dans le projet en lui restituant la pleine responsabilité de raconter le lieu – littéralement de répondre de ce qui s'y passe, de ce qui s'y joue et de ce qui y a lieu!

En confrontant les gens a priori les plus contrastés et en les mettant en condition de s'exprimer spontanément, ces techniques permettent de mettre au jour un imaginaire collectif, composé de paroles souvent confuses, parfois mêlées mais toujours libres, à partir desquelles il devient possible d'extraire des enjeux non seulement fonctionnels, mais aussi sociaux et sensibles. C'est en un sens *le stade du miroir* : il faut que le projet reflète les usages existants, pour que naisse ou renaisse l'identité du quartier – pour que littéralement, celui-ci s'y reconnaisse! Le premier enjeu de la réflexivité, c'est le partage des représentations.

L'EFFET DE DISTANCIATION OU L'ARTICULATION DES ÉCHELLES

Deuxième leçon. Un projet réflexif est un projet qui donne à *réfléchir*.

Tout simplement il donne à penser, il oblige à se détacher de sa propre opinion, incite tout un chacun à prendre du recul.

Le deuxième stade est celui de la distanciation. *Verfremdung* disait Bertolt Brecht. Telle est cette fois la tâche et la responsabilité du concepteur : pas de projet sans pensée du projet, pas de mise en forme sans regard critique sur le contenu. Autrement, on retombe dans le formalisme. Mais la forme pour autant reste la seule manière de transfigurer un récit ou de configurer des demandes contradictoires (l'esthétique aussi a un rôle politique).

Mais la distanciation concerne aussi les autres acteurs : l'usager d'abord (habitant, travailleur ou visiteur) qui, lorsque sa parole est réellement mise en débat avec celle du voisin ou de l'étranger, prend acte par lui-même des différences, de la multiplicité des regards et du conflit des interprétations; le décideur ensuite (élu ou maître d'ouvrage) qui, lorsqu'il joue le jeu de la confrontation ouverte, prend nécessairement distance par rapport aux procédures normées ou aux idéologies partisans. L'un d'entre eux parlait de *participation décantée*; cette idée est fondamentale : ne pas croire ou surtout faire croire que l'on va répondre aux attentes individuelles de chacun, mais faire comprendre que le travail consiste à décanter ce que disent confusément les gens pour en extraire l'essence, d'où peut surgir la forme adéquate et singulière.

Derrière les expériences présentées apparaissent de grandes différences entre celles qui, même réussies, ne font que soulager momentanément le quartier parce qu'elles répondent à un besoin urgent de la population et ceux dont la mise en forme, singulière, refonde son identité de manière manifestement durable. L'exemple du parc Reine-Verte apparaît à ce titre exemplaire. Sans même en connaître l'histoire, on comprend que l'autonomie du concepteur est restée telle qu'il a pu offrir à la ville entière une forme qui transcende le programme élaboré localement avec les habitants. La pensée ici a privilégié la question de l'articulation des échelles et c'est le second enjeu de la réflexivité.

LE PRINCIPE DE RÉCURRENCE OU LA TENSION DU CHARNEL ET DE L'INTELLIGIBLE

Troisième leçon. Un projet réflexif est un projet dont la méthode elle-même est *récursive*.

C'est cette fois sur le re- de la *réflexion* qu'il s'agit de mettre l'accent. Faire retour sur –, ressaisir le projet précédent, faire récurrence. Le redéveloppement d'un quartier n'est pas linéaire et ne saurait se contenter d'un simple cumul d'expériences. Et tels sont peut-être les nouveaux enjeux qui se posent à la politique des contrats de Quartiers Durables. La responsabilité cette fois est celle du décideur ou du maître d'ouvrage. Chaque projet nouveau est un petit projet complexe, qui vise un grand impact, local et rapide. Mais comment, après vingt ans d'expérience, l'inscrire dans un territoire élargi et dans le plus long terme?

La question est cette fois celle de l'échappement, de l'inachèvement et de l'incomplétude du projet. Non seulement il faut anticiper pour neutraliser l'urgence éventuelle (s'il faut construire des crèches aujourd'hui, il faut concevoir demain des écoles, puis des collèges et des équipements), mais surtout il faut penser l'évolutivité potentielle des équipements, l'adaptabilité des espaces publics, la récurrence des projets qui vont suivre, la réactualisation du récit habitant qui fait la *chair du Monde*, surtout la manière dont *le récit et la pensée* doivent être cycliquement remis en jeu. Le troisième enjeu de la réflexivité, c'est la mise en tension du charnel et de l'intelligible!

CONCLUSION

Plaidons pour que les projets à venir soient *réflexifs*, en ce triple sens : qu'ils ne cessent de refléter la diversité des usages – dans leurs frottements réciproques –, qu'ils autorisent la formalisation audacieuse et la prégnance d'une esthétique nouvelle articulant les échelles du quartier à celle de la ville entière, qu'ils ne laissent jamais croire à leur achèvement et soient incessamment repris ou détournés, soit sur eux-mêmes parce que leur évolutivité avait été pensée dès la première initiative, soit pour des opérations voisines ou complémentaires qui, sans nécessiter de *tabula rasa*, font vivre et savent renouveler, de proche en proche, des quartiers entiers de la ville.

PARTICIPATION DÉCANTÉE

RENCONTRE AVEC VINCENT DEGRUNE ET MARC MOHY

Marc Mohy est coordinateur général de la division des projets subsidiés au sein de la commune de Molenbeek-Saint-Jean depuis neuf ans. Il est en charge de l'orientation générale et de la coordination des différents programmes de rénovation urbaine de la commune. Il a assuré le suivi d'une dizaine de Contrats de quartiers, dont le dernier en date est le contrat de Quartier Durable Autour de Léopold II (2012-2016). Vincent Degrunne est chef de projet au sein de la division des projets subsidiés de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Il avait la charge du Contrat de quartier Escaut – Meuse (2004-2008) et est aujourd'hui chef de projet du Contrat de quartier Cinéma Belle-Vue (2009-2013). Il participe également depuis peu aux réflexions sur le développement de sites plus stratégiques au sein de la commune, comme la porte de Ninove ou encore Tour & Taxis. Marc Mohy et Vincent Degrunne se définissent comme tour à tour médiateurs ou organisateurs des contrats de Quartiers Durables.

PARTICIPATION ET ESPACE PUBLIC

La manière de concevoir l'espace public dans le cadre des contrats de Quartiers Durables a connu trois étapes notables dans son évolution. Les débuts se sont déroulés sous le signe de l'urgence, face à un espace public en piteux état. Cette situation s'est concrétisée par des réaménagements fondamentaux, incluant, peu ou pas, de concertation citoyenne. La prise de conscience, dès les années 2000, du besoin d'un espace public de qualité dans la ville a marqué le début d'un changement dans la façon de concevoir celui-ci. La créativité grandissante et les

balbutiements de la participation qui ont suivi se sont révélés des éléments importants. Mais il a fallu du temps et des efforts pour les intégrer dans les procédures relatives à la rénovation urbaine. Le véritable basculement s'est opéré en 2004, avec le dossier de base du Contrat de quartier Escaut – Meuse, co-rédigé par les bureaux MSA et L'Escaut. La dynamique de participation a alors pris de l'ampleur pour devenir une mouvance généralisée. La relation binaire entre maître(s) d'ouvrage et auteur de projet s'est transformée en une construction triangulaire entre maître(s) d'ouvrage, auteur de projet et usager. Le poids relatif de chacun des acteurs dans le processus de conception s'est rééquilibré, en particulier le rôle de l'habitant, vers une forme de *participation décantée*. Le statut de gestionnaire de dossiers de la commune s'est élargi à un rôle de médiateur qui doit pouvoir écouter et faire parler, synthétiser, puis transcrire l'ensemble dans un seul projet.

FRAGILITÉ DES PROJETS

L'évolution vers des projets plus complexes a vu le nombre d'acteurs impliqués augmenter et se diversifier, permettant d'aborder des projets de plus en plus ambitieux. De 6 à 7 millions d'euros au début des années 2000, les budgets peuvent aujourd'hui atteindre plusieurs fois cette somme grâce à l'augmentation des cofinancements, tous partenaires et impacts inclus. Mais cette augmentation notoire signifie également que la déficience d'un acteur peut fragiliser toute la dynamique d'un projet et, de ce fait, mettre son aboutissement en péril.

Or, ces différentes sources et programmes de financements qui viennent s’ajouter aux contrats de Quartiers Durables (fonds européens, régionaux, communaux, communautaires...) sont tous sujets à des aléas et sensibles aux calendriers politiques. La liberté d’intervention se trouve par ailleurs limitée par la configuration actuelle des contrats de Quartiers Durables. Si l’obligation de réaliser les projets dans les quatre (voire six ans) alloués peut créer une tension positive qui motive les acteurs, ce même délai devient difficile à tenir au vu de l’ampleur ou de la complexité des actions engagées aujourd’hui.

D’autre part, les communes n’ont pas toujours la capacité d’assurer l’entretien des projets réalisés. Il est bien plus difficile d’activer des subsides pour la gestion que pour la conception et la réalisation de projets. Le parc de la petite Senne illustre bien cette problématique. C’est une réalisation innovante pour laquelle beaucoup d’efforts ont été investis dans la conception. Néanmoins, des actes de vandalisme répétés y ont été observés, dès son ouverture. Un plan de gestion a dû être pensé a posteriori par la commune pour pouvoir rouvrir le parc au public.

ACTION LOCALE ET ENJEU GLOBAL

Le contrat de Quartier Durable est un outil opérationnel à l’échelle locale mais qui a besoin aujourd’hui d’être implémenté à l’échelle supérieure, notamment sur les questions de développement durable ou de limites intercommunales. L’instauration de Contrats pluri-communaux permettant d’intervenir au-delà

de la fragmentation actuelle devient une nécessité pour aborder les espaces publics limitrophes. Le contrat de Quartier Durable pourrait être repensé à l’échelle supra-communale, ou un Contrat de communes développé à l’échelle régionale. Le travail effectué pour la mise en place du Plan-guide va précisément dans ce sens. Car il est aujourd’hui difficile d’imaginer une véritable stratégie nouvelle sans une réflexion qui porte simultanément sur ces deux échelles du local et du global. Il s’agit de travailler le local tout en ne perdant jamais de vue l’ambition d’une échelle plus large. C’est l’optique défendue pour le réaménagement de la place de Liverpool, qui démontre comment l’apport d’éléments extérieurs a pu faire évoluer le projet. Une première intervention de base au résultat plutôt banal et peu qualitatif avait été réalisée suite à une demande d’amélioration de l’infrastructure de la part des habitants. Le second réaménagement a tenu compte de réflexions plus globales via une série d’études menées conjointement par les communes de Molenbeek et Anderlecht sur les circuits des camions dans la zone Heyvaert, le début du réaménagement des quais... Les résultats de ces recherches ont mené à une réalisation qui rend véritablement la place aux habitants. C’est en quelque sorte un projet *bi-communal* avant la lettre.

Le cas de la place Communale de Molenbeek en est un autre exemple. Les choix opérés pour ce projet sont très novateurs dans le contexte bruxellois. Molenbeek connaît une démographie galopante avec un espace public entravé par les problèmes de mobilité dans une logique d’espaces principalement dédiés à la voiture. Il

fallait choisir entre créer des parkings ou faire de la place pour les usagers, choix qui se formalisera en un *espace partagé*. Pour inverser la logique d’occupation de l’espace public, le projet part du principe que le piéton, à partir d’une certaine densité d’utilisation de l’espace, devient l’usager fort, naturellement prioritaire. La validation du projet s’est jouée sur deux plans. Un travail en amont a été effectué par l’association momentanée MSA-Tritel sur commande de la commune : l’Étude technique de mobilité de l’hypercentre¹³. Celle-ci a permis d’anticiper les questions concernant la mobilité et le parking dans le quartier, et de convaincre le collège d’adopter l’idée de refaire la place en supprimant le stationnement. Mais le choix de l’auteur de projet de créer un espace partagé a été fondamental. Tout le projet, comme sa présentation, est basé sur l’idée de faire passer ce concept simple.

Pour que ce type de démarches, qui articulent action locale et réflexion globale, puisse se multiplier, il est indispensable de définir au préalable les objectifs en termes d’environnement, de mobilité... Cela signifie développer une vision claire et précise sur le long terme, à l’horizon 2050 voire 2100. Les contrats de Quartiers Durables pourront alors jouer un rôle de levier, un peu comme le parc Dubrucq a activé le projet adjacent de plus grande ampleur du parc L28.

PILIER CULTUREL

Toute une série de petites évolutions sont venues, par essais et erreurs, enrichir l’outil contrat de Quartier Durable au long de son

histoire. Cette démarche lente et un peu maladroite est quelque part un gage de qualité et pousse à être confiant quant aux développements futurs de l’outil. Les contrats de Quartiers Durables entrent aujourd’hui dans une quatrième phase de leur évolution. Une phase où les habitants portent eux-mêmes des initiatives pour l’espace public, sans pour autant intégrer systématiquement les pouvoirs publics dans leur démarche. Un équilibre reste à trouver afin d’éviter que chacun avance de son côté, sans avoir forcé le retour d’information suffisant et déstructurant le processus. C’est un équilibre difficile et complexe, mais le recadrage des initiatives citoyennes dans un contexte plus large constitue indéniablement la prochaine étape dans la réflexion sur la participation au sein des contrats de Quartiers Durables. L’aspect culturel permettrait d’agir sur cette question, de chercher à développer une culture commune, ou des éléments de culture commune. Si dans le passé le centre des préoccupations était la participation et aujourd’hui est l’environnement, il est à penser que dans cinq à dix ans, il s’agira bel et bien de cette culture. Comme Philippe Madec⁸⁴ le dit bien, ‘l’erreur fondamentale commise en mettant au point le concept de développement durable est de ne pas avoir fait de la culture le quatrième pilier’.

PARTAGE DE L'ESPACE, ESPACE PARTAGÉ

RENCONTRE AVEC PIERRE VANDERSTRAETEN

Pierre Vanderstraeten est architecte, licencié en sociologie, urbaniste et enseignant à la faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale et d'urbanisme LOCI de l'UCL ainsi qu'à l'ISURU. Il réalise en 2002, en association avec le bureau d'architecture et d'urbanisme Cooparch-R.U., le dossier de base du Contrat de quartier Jérusalem à Schaerbeek (2002-2006). Ils y développent une participation citoyenne très avancée autour de l'espace public, qui conduira entre autres à la définition de recommandations pour l'aménagement de la place de Houffalize. Il collabore en 2010 au réaménagement de la place Communale de Molenbeek-Saint-Jean avec le bureau d'architecture A practice dans le cadre du Contrat de quartier Cinéma Belle-Vue (2009-2013).

RECONQUÊTE DE L'ESPACE PUBLIC

L'évolution de la conception de l'espace public à Bruxelles peut se traduire, globalement, par l'évolution d'un langage propre à l'infrastructure routière, vers un langage propre à la complexité et aux ambiances urbaines. Une des étapes importantes de ce développement, a été marquée par le tournant des années 80 et 90 qui voulait exprimer la reconquête de l'espace public en faveur des activités de séjour et des mobilités douces. Elle s'est caractérisée par un excès de dessin, un *over-design*. Ces espaces publics, à l'exemple de la place Eugène Keym à Watermael-Boitsfort, sont reconnaissables par une forme d'exubérance, par un encombrement et une multiplication de mobiliers et de signes en tous genres.

Dans la foulée de cette reconquête est entré, en 2003, le *Code de la rue*⁸⁵. Il constitue une avancée significative dans la valorisation de la fonction de séjour par rapport à la fonction de transit automobile.

Une réflexion plus globale a suivi cette phase de reconquête. Elle est caractérisée par deux grands courants. Le premier est lié à la question de la métropolisation de la ville, qui intègre, dans un contexte de dualisation sociale et de multiculturalité, les enjeux de sociabilité et d'intégration citoyenne dans le partage de l'espace public. L'autre courant vise à intégrer l'agenda environnemental, avec une série de nouvelles attentes et exigences plus ou moins bien définies. La présence accrue de Bruxelles Environnement au-devant de la scène bruxelloise témoigne de l'attention grandissante pour l'environnement. Les pouvoirs publics se montrent d'ailleurs de plus en plus sensibles au développement d'une démarche exemplaire dans l'espace public, comme cela a été le cas pour les bâtiments. Aussi, de nouvelles tensions apparaissent entre des enjeux sociaux et environnementaux.

Ces deux tendances se retrouvent exprimées dans différents espaces publics récemment aménagés, aussi bien dans que hors contrats de Quartiers Durables. Certains, comme la place Communale de Molenbeek-Saint-Jean, répondent à un enjeu de sociabilité, d'intégration de différents usages, d'optimisation du partage de l'espace, tandis que des projets comme ceux portés par la *plateforme Eau Water Zone*⁸⁶ abordent la problématique de l'eau

dans l'espace public. Ils mènent une réflexion sur le traitement des surfaces et organisent des projets de valorisation ludique et poétique visant à la sensibilisation des habitants. D'autres encore tentent d'intégrer les maillages naturels, le confort piéton et cycliste, et des revêtements de sol dont l'écobilan est le plus favorable.

PARTICIPATION DE TERRAIN

La réflexivité, comme décrite en sociologie renvoie aux enjeux sociaux des espaces publics. C'est un mode d'action qui met en place des méthodes participatives impliquant tous les publics ainsi que les experts. Les premières expériences participatives réalisées dans ce cadre ont montré l'intérêt et la difficulté de toucher les publics sous-représentés dans la sphère des échanges publics, notamment les jeunes, les femmes ou les populations dont les pratiques de participation politique sont éloignées des nôtres. Plusieurs expériences ont été tentées de manière plus ou moins directe. À ce sujet, la création d'actions participatives de terrain et l'implication de la maîtrise d'ouvrage en tant que relais dans les quartiers, sous la forme d'antennes de quartiers, favorisent l'implication des différents types de populations.

Dans le cas de la place de Houffalize, des visites avec les habitants ont été organisées pour parcourir ensemble les rues afin d'échanger librement à propos de l'expérience du quartier. Une interconnaissance propice à un climat de coopération et de confiance s'est ainsi progressivement établie entre les associations, les habitants et les auteurs de projets. Dans ce type d'échange, les habitants

deviennent experts du lieu. L'auteur de projet, quant à lui, amène son expertise et peut faire référence à des ailleurs, ouvrir les imaginaires. Des groupes de travail ont été mis en place autour de différentes thématiques ayant pour objectif de dégager les principes de base pour les développements futurs du quartier. L'un des enjeux principaux dans un environnement au bâti et à la population très dense est celui de créer plus d'espace à usage public, et littéralement plus de place. La voie carrossable de la place de Houffalize a été complètement redimensionnée et simplifiée, vers une plus grande unité et plus de continuité dans l'espace. Les trottoirs ont été élargis sur base des observations faites durant les promenades exploratoires. Chaque rue, chaque espace public a été redessiné dans l'intention d'améliorer le confort de tous et spécialement des usagers les plus faibles. Toutes les parties concernées étaient invitées à prendre part aux discussions, les usagers et les concepteurs comme les personnes qui ont été impliquées dans la gestion de l'espace une fois celui-ci réalisé. S'il est très important à ce stade de bien communiquer sur le champ d'action et les possibilités d'intervention, certains acteurs régionaux sont plus difficiles à mobiliser sur des questions locales. Il est pourtant important d'arriver à les impliquer dans ces opérations de rénovation de quartier pour trouver une conciliation enrichissante entre enjeux locaux et régionaux.

VERS DES ESPACES DURABLES

Les contrats de Quartiers Durables ont permis de mettre en place des mesures résolument simples et robustes. Ils ont permis de

traiter les espaces publics en valorisant l'existant, en plantant de nouveaux alignements d'arbres, en redimensionnant les trottoirs, mais aussi en formant des artisans pour poser les pavés. L'approche durable réside aussi dans cette attention portée sur le long terme et l'intégration d'usages potentiels variés. L'exemple de la place Communale de Molenbeek sera assez représentatif de cette approche. Le contexte dense, aussi bien en termes de bâti que de population résidente et d'activités, induit une utilisation intense de l'espace et un aménagement polyvalent et désencombré, conçu pour accueillir la plus grande diversité d'usages. C'est pourquoi la place Communale a été repensée comme un *espace partagé* où les codes sociaux et culturels, qui régissent le vivre ensemble, prennent le pas sur les codes routiers. L'intervention vise à rendre à la place son caractère de salon urbain pour le quartier en tirant pleinement profit de toute la disponibilité de son étendue. Le projet d'un grand sol minéralisé et unifié de façade à façade permet la réappropriation pour les usages urbains les plus imprévisibles.

Cette approche révèle une volonté d'innover : aussi bien, dans les méthodes de participation que, dans les manières de fabriquer l'espace public, et de réfléchir aux usages, aux représentations. Elle ouvre aussi des possibilités de collaboration avec des artistes en amont des projets. Grâce à leur haute qualité, les espaces publics créés dans le cadre des contrats de Quartiers Durables ont la capacité de jouer un rôle de levier dans la ville et de produire des effets d'entraînement dans l'optique d'une dynamique urbaine durable.

AUTOUR DE L'ART DE LA RUSE ■



ESSAI DE LUC GWIAZDZINSKI ■

ÉLOGE DE LA RUSE DANS LES ESPACES PUBLICS

LUC GWIAZDZINSKI

Luc Gwiazdzinski est docteur en géographie, enseignant-chercheur en aménagement et urbanisme à l'Université Joseph Fourier de Grenoble où il est également membre de l'unité transdisciplinaire Pacte. Ses domaines de recherche sont la métropolisation, les mobilités durables, les relations art et ville, les politiques temporelles et le temps social, le chrono-urbanisme et la géographie de l'innovation. Il écrit par ailleurs régulièrement à propos de diverses thématiques touchant à l'urbanisme.

Le préhistorien André Leroi-Gourhan⁸⁷ nous a avertis : les formes qui tiennent une place importante dans notre civilisation passent parfois inaperçues. Que dire des rues, des places ou des parcs, espaces en creux par rapport au bâti, à la matérialité urbaine? Nous y circulons, nous y flânons, nous y marquons parfois des pauses sans toujours y porter grande attention, ni nous interroger sur leur nature et leur évolution. Ils répondent pourtant à un besoin d'urbanité et sont porteurs d'enjeux sociaux et culturels majeurs. Espaces techniques, sociaux et culturels intégrés dans la planification urbaine ils sont à l'image de nos métropoles *hyper-modernes*⁸⁸ et des tensions *paradoxaes*⁸⁹ qui les traversent. À côté de leur usage licite et des tentatives d'adaptation des professionnels de l'urbanisme se développent des *ruses* et des *détournements*⁹⁰ quotidiens qui dérangent les habitudes et les normes d'usage communément reconnues mais contribuent à penser la figure de *la ville malléable* et la production d'un *alter-urbanisme*.

RUSES

À la fois miroir d'une société et champ de bataille, l'espace public est un lieu d'expérimentation central pour les techniciens qui l'aménagent, pour les autorités locales qui ont compris l'importance de ces espaces partagés en milieu dense et pour les usagers qui tentent de se les approprier et rêvent d'apaisement.

Les pouvoirs publics cherchent à renforcer la centralité fonctionnelle et symbolique de certains espaces en faisant appel aux artistes à partir d'œuvres d'art pérennes ou de dispositifs

éphémères ou en attirant des acteurs privés pour l'animer avec l'organisation de marchés ou le déploiement de terrasses. Ailleurs, ils inventent des usages alternés des centres-villes ou des berges selon les heures, les jours ou les saisons. Partout et à différentes échelles, d'autres manières d'occuper et d'habiter l'espace public apparaissent, portées par des collectifs, des activistes, des artistes et des usagers qui prennent désormais soin de ce bien précieux.

En amont de ces aménagements et dans une démarche d'*urbanisme participatif*, des collectifs d'architectes et d'urbanistes expérimentent des méthodes et des outils pour tenter de redonner leur place aux citoyens dans la fabrique de la ville à travers des dispositifs et aménagements temporaires. Sous l'impulsion de nombreux acteurs, les espaces publics et les calendriers de nos saisons urbaines se noircissent d'événements, manifestations, fêtes ou festivals : vide-grenier, brocante, fête des voisins, fête de la musique ou Nuits blanches. Ces nouveaux rites métropolitains qui se déploient dans l'espace public, célèbrent à la fois la mémoire, l'identité et l'appartenance renouvelée à la ville. Ils permettent de *faire famille ou territoire* et de maintenir un semblant de lien social face à un quotidien dilué⁹¹. Dans l'espace public réinventé, la culture passe du régime de l'objet à celui de l'événement, de la matérialité à la rencontre et à l'échange. Mieux : ils modifient les pratiques, transforment la perception et peuvent contribuer au glissement de l'événement à l'ordinaire, des aménagements exceptionnels de la fête à l'amélioration des quotidiens urbains.

L'essentiel des transformations de l'espace public n'est sans doute pas dans la création artistique, mais dans la façon dont les gens réussissent à se libérer des contraintes que voudrait leur imposer la raison technicienne. Le philosophe et historien Michel de Certeau a montré que l'homme ordinaire savait se soustraire en silence à cette conformation⁹² en détournant les objets des usages initialement imaginés par les concepteurs. Il invente le quotidien grâce aux arts de faire, ruses subtiles, tactiques de résistance par lesquelles il détourne les objets et les codes, se réapproprie l'espace et l'usage à sa façon avec un certain plaisir, fabriquant une ville métaphorique qui résiste à la ville dominante. La ruse n'est pas le fait de *marginiaux sécant*⁹³ ou d'*anges vagabonds* à la Kerouac⁹⁴. Elle laisse la place au bricoleur, 'celui qui œuvre de ses mains, en utilisant des moyens détournés par comparaison avec ceux de l'homme de l'art'⁹⁵. À la manière du philosophe et sociologue Pierre Sansot⁹⁶ qui avait montré l'importance des petites choses du quotidien qui donnent du sens à la vie et permettent d'enrichir un quotidien trivial et aliéné, on peut repérer les manières de ruser, de détourner l'espace public et de s'insérer dans les interstices et autres contrecalques de la ville contemporaine par contrainte ou par plaisir.

Ces pratiques alternatives font émerger une autre ville, une *alter-urbanité* à partir d'une innovation frugale. À la belle saison, chacun a pu observer l'invasion des pots de fleurs, des chaises et tables devant les habitations comme des extensions de la maison créant des entre-deux qui empiètent sur l'espace

public et l'humanisent. Il faut peu de choses, pas de voitures et moins de lumière pour que la rue ou la place se changent comme autrefois en terrain de football. En été, le jardin public se transforme parfois en cuisine avec les barbecues et la cabane du jardin ouvrier mute en habitation temporaire. Les potelets sont transformés en assises de sièges, les plots de chantier en filet de badminton. On pense également aux fragiles constructions de carton ou aux tentes des sans-abris aux abords des voies de circulation, aux campements des Roms, aux graffeurs qui font de la rue une exposition, aux *free parties* qui piratent et investissent temporairement un espace, aux *squats d'artistes* qui s'approprient des bâtiments inoccupés, aux *flash mobs* ou aux occupations temporaires d'espaces en friche dans un jeu subtil entre l'illicite, le toléré et la récupération officielle qui fait bouger en permanence les autorités et les législations. On songe également aux amours tarifés des dames qui arpentent les trottoirs de nos villes.

Dans de nombreuses villes, des collectifs de jardiniers, nouveaux *guerilleros* verts plantent des graines dans les moindres interstices, d'autres investissent des espaces abandonnés, délaissés pour en faire des carrés de jardin et sont parfois encouragés par les pouvoirs publics. Ce détournement prend aussi la forme de nouvelles pratiques sportives qui se réapproprient l'espace public et détournent les usages du mobilier urbain comme le *skate*, le *roller* ou le *parkour*, activité physique qui prône le déplacement libre hors des voies de passage pré-établies grâce à la course, au saut, à l'escalade ou au déplace-

ment en équilibre. Des mouvements comme les 'explorateurs urbains' vont plus loin dans la notion d'espace public en augmentant l'espace public par l'exploration de caves, usines ou canalisations. À une autre échelle, les travailleurs précaires obligés de dormir dans leur voiture ou les représentants de commerce qui vivent continuellement sur la route bousculent aussi les frontières classiques en habitant différemment le temps, l'espace et la mobilité.

RÊVES

Ces détournements, ruses, braconnages et jeux urbains ordinaires contribuent à humaniser l'espace public. Ils encouragent son occupation et l'usage de la marche. Ils obligent les autorités et les urbanistes à imaginer un urbanisme plus sensible, temporel, et à co-construire avec les usagers un mobilier urbain et des espaces publics modulaires et polyvalents. Ils participent à l'apparition d'une ville malléable qui s'appuie sur quelques grands principes comme l'hospitalité, l'information, la qualité, la sensibilité, la variété, l'inattendu, l'alternance, la sécurité par l'accroissement de la présence humaine et l'enchantement par l'invention permanente. On ne gère assurément pas les espaces des flux comme les espaces de stocks. Imaginer un espace public adaptable, polyvalent et malléable nécessite également de réfléchir à de nouvelles règles et outils de régulation, de conciliation et une nouvelle gouvernance qui permettent de limiter les conflits d'usage et de contribuer au bien-être et à l'épanouissement des populations.

L'espace public de la ville contemporaine est une salle polyvalente, tout à la fois un chemin, un théâtre et un salon dont urbanistes, ingénieurs, artistes et usagers ordinaires doivent prendre soin. La vitalité des espaces publics tient autant à l'inventivité des aménageurs qu'à la ruse des usagers qui détournent en permanence pour inventer d'autres fonctions et d'autres usages, échapper à la répétition et au vide pour redonner du sens. Les espaces publics sont des espaces vivants où s'inventent de nouvelles manières de vivre ensemble, des plateformes d'innovation, des *espaces des possibles* propices à la rencontre et à la sérendipité. La ruse contribue à transformer l'espace public en laboratoire permanent d'un *alter-urbanisme*. Elle permet d'imaginer des transferts, de nouvelles coalitions, partages et collaborations à l'interface entre le local et l'international, le public et le privé, le réel et le virtuel, les concepteurs et les usagers, la raison technicienne et les quotidiens urbains. L'espace public est un 'tiers lieu' comme un autre où nous devons pouvoir vivre comme des sérendipiteurs qui savent 'à un certain moment tirer profit de circonstances imprévues'⁹⁷. Ruser, c'est habiter, exister, *avoir sa tenue hors de soi, dans l'ouverture*⁹⁸.

VILLE, ART ET ÉCONOMIE SOCIALE : UNE APPROCHE INTÉGRALE DE L'ESPACE PUBLIC

RENCONTRE AVEC LAURENCE JENARD

Laurence Jenard est directrice de Recyclart. Cette ASBL vise à construire des liens entre différentes disciplines participant à l'urbanité. C'est un centre artistique qui s'ouvre à la ville et s'en inspire. Son programme artistique présente les dernières mouvances des cultures alternatives urbaines. Outre cette réflexion sur la ville, l'ASBL offre par ailleurs des programmes de transition socio-professionnelle : le centre de production Fabrik et le Bar Recyclart. Son action se situe au centre d'une articulation triangulaire fondée sur la réflexion urbaine, l'art et l'économie sociale. Cette intervention multidisciplinaire dans la ville est source d'inspiration et participe au développement d'une approche innovante de l'espace urbain au sein des contrats de Quartiers Durables.

DEUX AXES D'ACTION

Le travail que mène Recyclart au sein des contrats de Quartiers Durables suit deux axes d'action. Le premier développe des projets artistiques introduits dans le cadre du volet social des contrats de Quartiers Durables, comme le projet photographique élaboré pour le Contrat de quartier Rouppe (2008-2012). Recyclart avait mis son photographe Vincent Beeckman à disposition des habitants du quartier pour dresser leur portrait ou une image en rapport avec leurs activités, leur personnalité et/ou leur quartier. Un parcours-promenade avait permis ensuite au public de découvrir les photos, exposées pour certaines dans l'espace public et pour d'autres dans les intérieurs mêmes des habitations. Il s'agissait d'une expérimentation : alors qu'il était attendu que ce soit le travail

photographique qui favorise la valorisation et la cohésion sociale. Ce sont les promenades et les activités annexes au projet qui ont joué ce rôle. Le second axe d'action concerne la réalisation d'interventions physiques dans l'espace public et la réalisation de mobilier urbain par le centre de production Fabrik. L'ASBL combine le travail dans l'espace public et l'insertion socio-professionnelle des acteurs qui y prennent part, ce qui reflète bien la *stratégie triangulaire* de Recyclart. Son rôle est alors celui d'entrepreneur, comme pour la réalisation des bancs de la place de Liverpool, conçus par Suède 36 et Rotor pour le Contrat de quartier Écluse - Saint-Lazare (2008-2012), ou encore les bancs imaginés par différents artistes dans le cadre du Contrat de quartier Aumale - Wayez (2005-2009) à Anderlecht. Recyclart n'intervient pas ici dans la conception proprement dite du projet, mais en aval, une fois le cahier des charges établi.

Le projet Dissémination Rose, développé dans le cadre du Contrat de quartier Van Artevelde (2003-2007), est une combinaison de ces deux axes de travail. L'intervention étant située dans le voisinage direct de Recyclart, dans son périmètre habituel d'intervention, l'ASBL a pris en charge la conception comme la réalisation du projet.

UN ESPACE 100% PUBLIC

Le véritable enjeu de l'espace public durable, développé au sein des contrats de Quartiers Durables, est son caractère public. La tendance générale est à la privatisation, pour Bruxelles, comme

pour la ville européenne en général. L'espace réellement public se fait rare, les aménagements et les politiques sont de plus en plus frileux à ce qu'il reste un lieu de rencontre et de mixité, même à Bruxelles. Il s'agit, comme certains mouvements s'appliquent à le faire, de ruser pour contrer ces tendances, quoique le véritable impact soit très difficile à illustrer.

Le square des Ursulines⁹⁹ est intéressant à cet égard car, bien que créé hors contrat de Quartier Durable, il est développé selon des modes similaires. C'est un espace public, au-dessus des voies de chemin de fer, qui adopte des formes innovantes, que ce soit par son langage architectural ou par le mobilier urbain et la peinture au sol qui le définissent. Mais c'est aussi un bel exemple en termes de mixité. Une mixité qui s'opère dans le temps, composée de différents groupes aux horaires variables. L'ouverture, qui permet de laisser libre cours à la confrontation, la rencontre et la mixité, est l'essence même de l'espace public. Les commerces, cafés ou autres espaces plus privés ne le permettent presque plus. Il est dès lors primordial de se (ré)approprier l'espace public là où il n'est plus ou pas encore présent pour pouvoir garantir cette mixité et ce dialogue social nécessaires au développement d'une ville.

INNOVATION

La maîtrise des paramètres spatiaux, environnementaux et socio-économiques propres aux contrats de Quartiers Durables permet d'approcher l'espace public de façon plus positive et avant-gardiste. Les expérimentations en matière de mobilier urbain dans

les Contrats de quartiers auxquels a participé Recyclart suivent également ce mode d'action : les bancs de la place de Liverpool intègrent recyclage de matériaux, insertion socio-professionnelle et appropriation de l'espace en une seule démarche. Ces objets peuvent être utilisés de diverses façons selon le type d'occupation et de partage de l'espace.

On retrouve cette même approche dans le projet Dissémination Rose, projet qui aborde de façon globale la création d'espace public par sa dimension sociale et par l'innovation, en termes de mobilier urbain. Recyclart menait, lors de l'élaboration du projet, une réflexion autour des salons urbains et du fait de s'approprier un coin de ville, thématique du programme du Contrat de quartier Van Artevelde. La Maison de Jeunes *Interpôle* n'étant pas loin, il y avait à l'endroit du projet des rassemblements spontanés de jeunes, debout ou assis sur les murets. De cette alliance est né le projet. Recyclart a ici pris le rôle de coordinateur et de médiateur. Le collectif Les Saprophytes a conçu le projet en collaboration avec les filles de la Maison de Jeunes, pour qu'elles puissent elles aussi prendre une place dans l'espace public du quartier. Fabrik l'a réalisé. Le projet témoigne de la ruse utilisée pour détourner un objet banal de la voirie, le plot, et permettre une réappropriation de l'espace et de son usage tout en faisant appel à un programme de réinsertion socio-professionnelle pour sa mise en œuvre.

MICRO-ÉCONOMIE URBAINE ET PÉRENNISATION DE L'ESPACE PUBLIC

RENCONTRE AVEC MAARTEN ROELS

Maarten Roels est impliqué dans plusieurs initiatives bruxelloises qui stimulent l'agriculture durable et l'autogestion en ville. Un doctorat sur l'histoire des utopies et la cité parfaite a développé chez lui un intérêt particulier pour les liens entre production et consommation, entre urbanité et ruralité. Il se tourne ensuite vers le concret, les initiatives de terrain développées sur base du potentiel de Bruxelles en termes de pratiques agricoles. Il est administrateur de l'ASBL Le Début des Haricots et cofondateur de l'ASBL Terre-en-vue¹⁰⁰. Ces ASBL, en particulier Le Début des Haricots, ont développé la cogestion et l'autogestion comme moyens innovants de pérennisation des projets. Ces pratiques alimentent la réflexion concernant la gestion des projets d'espace public des contrats de Quartiers Durables.

TOUR & TAXIS

Le Jardin Collectif de Tour & Taxis, l'un des projets fondateurs de l'association Le Début des Haricots, a été créé début 2007. Le projet est exemplaire par l'opportunité qu'il représentait pour mobiliser la population du quartier et, à plus grande échelle, inciter la participation citoyenne dans le développement du schéma directeur de Tour & Taxis. Il a servi de modèle de référence pour les démarches mises en place par la suite dans les contrats de Quartiers Durables, tel le jardin collectif réalisé dans le cadre du Contrat de quartier Malibran (2004-2008), rue Gray à Ixelles, ou encore le Jardin des Reines Vertes, installé dans le haut du parc Reine-Verte. Le jardin de Tour & Taxis était un petit bout de terrain en friche, envahi par les ronces, qui servait de lieu de rassemble-

ment pour des trafics en tous genres. Il avait pourtant le potentiel pour devenir un espace vert dans le quartier. Au vu de cette situation, Le Début des Haricots, le BRAL¹⁰¹, l'IEB¹⁰², BRAVO¹⁰³ et Yota (JES)¹⁰⁴ ont créé une coalition leur permettant d'approcher le propriétaire avec une certaine légitimité. Un accord a été trouvé afin d'obtenir le droit d'utiliser le terrain, une convention d'occupation précaire a été signée et un accord oral passé pour l'occupation du terrain pendant vingt ans. L'aventure a commencé avec des petits moyens financiers et humains. Il a d'abord fallu nettoyer le site par petites équipes, puis créer l'infrastructure de base, quelques chemins pour rendre l'espace lisible. L'appropriation du projet par les usagers et les habitants du quartier a constitué l'étape finale du processus.

TRANSITION

La stratégie utilisée pour le développement des jardins collectifs s'appuie sur la théorie du *Transition Management*, développée entre autres par Jan Rotmans¹⁰⁵. Elle part du principe que chaque petit projet peut influencer, par des pressions vers le haut, les sphères supérieures où gravitent les acteurs principaux. Ils deviennent par leur concrétisation, aussi petits soient-ils, les éléments tangibles grâce auxquels la réalisation d'une utopie à plus grande échelle devient envisageable. Cette façon de procéder par étapes successives permet de modifier petit à petit les codes sociaux. Dans ce processus, les usagers détournent les règles et adoptent des pratiques qui sont impensables dans les espaces publics plus traditionnels. Comme l'expliquait le sociologue français Pierre

Bourdieu, d'un désir utopique peut émerger une structure, un cadre physique qui induit une modification des comportements en son sein ¹⁰⁶. Les jardins sont des lieux propices aux échanges informels et à la convivialité interculturelle.

RÉSILIENCE

En 2007, Le Début des Haricots lance à Bruxelles le réseau Groupe d'Achat Solidaire de l'Agriculture Paysanne (GASAP). Il est né des réflexions engagées autour de la création d'espaces sur base d'un modèle micro-économique. Les GASAP sont un nouveau type de marché dans lequel un groupe de consommateurs prend des parts dans la production d'une ferme et en partage ainsi les risques. Un tel groupe a, par exemple, été créé autour de l'Espace Kessels. Ce système fournit à ses membres des produits de qualité, mais il développe également une résilience sociale autour d'un projet commun.

Il existe d'autres initiatives qui allient proximité de la nature et résilience sociale, comme La Ferme du Chant des Cailles à Watermael-Boitsfort. Le collectif à l'origine du projet a mis en place, avec l'aide du Début des Haricots, un système de cogestion entre les habitants et la coopérative de logements pour gérer le champ situé au cœur des cités-jardins Le Logis et Floréal. Les habitants prennent part aux récoltes en échange d'une ristourne auprès de la coopérative qui encadre la fabrication et la vente des produits obtenus à partir de la production agricole. Ce mode de gestion a permis d'autonomiser et de pérenniser un projet

agricole qui devenait ingérable pour la coopérative qui en avait seule la charge. Elle profite à tous, tout en forgeant une véritable dynamique sociale qui fédère et renforce les liens des habitants alentour. D'autres tout petits projets, comme le potager urbain à la gare SNCB Bruxelles-Congrès, ont aussi permis de développer et de mettre en valeur ces phénomènes de micro-économie et de cohésion sociale.

Le parc de Forest a, quant à lui, le potentiel nécessaire pour être aménagé en *parc mangeable* et devenir ainsi un bien commun qui profiterait au quartier, à l'exemple de la Beacon Food Forest de Seattle ¹⁰⁷. Ces projets, au mode de gestion hors du commun, génèrent une réflexion et sont une source d'inspiration pour la création de modes de fonctionnement alternatifs des espaces publics, en particulier ceux créés dans le cadre des contrats de Quartiers Durables.

La réinterprétation du bien commun dans ces projets, comme décrite par l'économiste américaine Elinor Ostrom ¹⁰⁸ a, par ailleurs, le pouvoir d'influencer notre conception des espaces collectifs comme publics et leur gestion.

PÉRENNISATION

Le Début des Haricots pratique une politique de gestion des projets qui prône la cogestion et l'autogestion comme moyen de pérennisation. Cette dynamique est également présente dans la manière dont certains projets d'espaces publics, développés

avec les contrats de Quartiers Durables, évoluent aujourd'hui. Elle est fondée sur la mise en place de partenariats citoyens pour la gestion de projets et donc lisible et appropriable par tout un chacun. L'objectif est moins de transférer de façon unilatérale une connaissance (extérieure) que de faciliter l'échange de savoir-faire permettant un processus d'apprentissage mutuel pour la création d'une structure autonome et robuste. Car, si, Le Début des Haricots est à l'initiative de plusieurs de ces projets, l'ASBL n'a pas pour ambition de les gérer sur le long terme. Elle vise à autonomiser les porteurs locaux et joue donc aujourd'hui essentiellement le rôle d'incubateur pour la mise en place de nouvelles structures. C'est ainsi que l'ASBL Gaffi a par exemple repris la gestion du Jardin des Reines Vertes dans le cadre de ses activités d'éducation permanente. Le Début des Haricots accompagne dans la même logique également des particuliers, comme les locataires de l'ancienne Savonnerie Heymans ¹⁰⁹ dans leur projet pour favoriser la biodiversité, initiative sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets *Aux Arbres Citoyens* du contrat de Quartier Durable Jardin aux Fleurs (2011-2015).

NOTES

71. Arendt, H. *Condition de l'homme moderne* (G. Fradier, Trad.). Paris : Pocket Agora. p.93

72. Younès, C. (2012). Métamorphoses vivifiantes des milieux habités. In T. Paquot, Y. Masson-Zanussi & M. Strathopoulos (Eds.), *AlterArchitectures Manifesto*. Gollion (CH) : Infolio.

73. Edgar Morin a fait du concept de reliance, à savoir 'le travail des liens', 'l'acte de relier et de se relier et son résultat', la cellule souche de la pensée complexe. Morin, E. (2004). *La méthode 6 : Éthique*. Paris : Seuil.

74. Cf. Félix Guattari qui insiste sur la nécessité d'une écologie, à savoir 'l'écologie environnementale d'un seul tenant avec l'écologie sociale et mentale à travers une écologie de caractère éthico-politique'. Guattari, F. (1989). *Les trois écologies*. Coll. L'espace critique. Paris : Galilée.

75. Derrida, J. (1997). *De l'hospitalité*. Paris : Calmann-Lévy.

76. L'étude Plan-guide vise plus précisément à définir un cadre régional d'intervention en matière de rénovation urbaine. Elle constitue également le point de départ d'une stratégie qui a pour objectif de faire évoluer les pratiques et de compléter les dispositifs existants en la matière, dont les contrats de Quartiers Durables.

77. Parc Saint-François, Saint-Josse-ten-Noode, Atelier De Visscher & Vincentelli. © Marie-Françoise Plissart.



78. Place Flagey, Ixelles, Latz + Partner / D+A International. © Serge Brison.



79. Place Rogier, Bruxelles, © XDGA.



80. *Bruxelles Mobilité* est l'administration chargée des infrastructures et de la mobilité en Région bruxelloise. <http://www.bruxellesmobilite.irisnet.be>.

81. Beliris est une collaboration entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale dont l'objectif est de promouvoir le rayonnement tant national qu'européen de Bruxelles. <http://www.beliris.be>.

82. Porte de Ninove, Molenbeek-Saint-Jean. © BUUR.



83. Place Raymond Blyckaerts, Ixelles. © MSA.



84. Madec, P. (2008). *Contribution à une conception éco-responsable de l'urbanisme*.

85. Le Code de la rue est un arrêté royal modifiant le code de la route en faveur des mobilités actives.

86. La plateforme *Eau Water Zone* est une plateforme, citoyenne et experte, qui a pour objectif de proposer un projet de développement local durable autour de la thématique de l'eau. <http://eauwaterzone.be>

87. Leroi-Gourhan, A. (1964). *Le geste et la parole*. Paris : Albin Michel.

88. Lipovetsky, G. (2004). *Les temps hypermodernes*. Paris : Grasset.

89. Barel, Y. (1979). *Le paradoxe et le système*. Grenoble : PUG.

90. Certeau, M. De (1988). *L'invention du quotidien*. Paris : Gallimard.

91. Gwiazdzinski, L. (2007). Redistribution des cartes dans la ville malléable. Revue *Espace, Population, Sociétés* n°2007-3.

92. Certeau, M. De (1988). *L'invention du quotidien*. Paris : Gallimard.

93. Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Paris : Seuil.

94. Kerouac, J. (1965). *Les anges vagabonds*. Paris : folio.

95. Levi-Strauss, C. (1962). *La pensée sauvage*. Paris : Plon.

96. Sansot, P. (1991). *Les gens de peu*. Paris : PUF.

97. Anel, P. Van, & Bourcier, D. (2008). *De la sérendipité : Leçons de l'inattendu*. Chambéry : L'Act Mem.

98. Maldiney, H. (2007). la Rencontre et le Lieu. In C. Younès (dir.), *Philosophie, art et existence*. Paris : Cerf.

99. Square des Ursulines, Bruxelles, L'Escaut. © Filip Dujardin.



NOTES

100. L'ASBL Terre-en-vue rassemble des citoyens, des organisations et des acteurs publics qui souhaitent faciliter l'accès à la terre en Belgique. <http://terre-en-vue.be>.

101. Le Brusselse Raad Voor het Leefmilieu travaille pour une ville viable et financièrement accessible dans laquelle chacun peut se déplacer, habiter et séjourner d'une façon agréable et respectueuse de l'environnement.

102. Inter-Environnement Bruxelles (ASBL IEB) est une association qui regroupe des habitants de la région bruxelloise actifs sur des questions urbaines, écologiques et sociales.

103. L'ASBL Bruxelles Avance - Brussel Vooruit centralise la politique de prévention mise en place par la Ville, notamment autour de l'insécurité et de l'exclusion sociale.

104. Yota! est un projet de participation de JES Brussel qui a pour objectif d'impliquer les plus jeunes habitants de la Région de Bruxelles-Capitale dans la transformation de l'espace public de leur ville.

105. Rotmans, J., Kemp, R., & Asselt, M. van, (2001). *More evolution than revolution : transition management in public policy*.

106. Bourdieu, P. (1987). *Choses dites*. Coll. Le sens commun. Paris : Les Éditions de Minuit.

107. La Food Forest est un système de gestion territorial qui reproduit l'écosystème forestier mais dont les arbres sont des fruitiers et les plantes et arbustes comestibles.

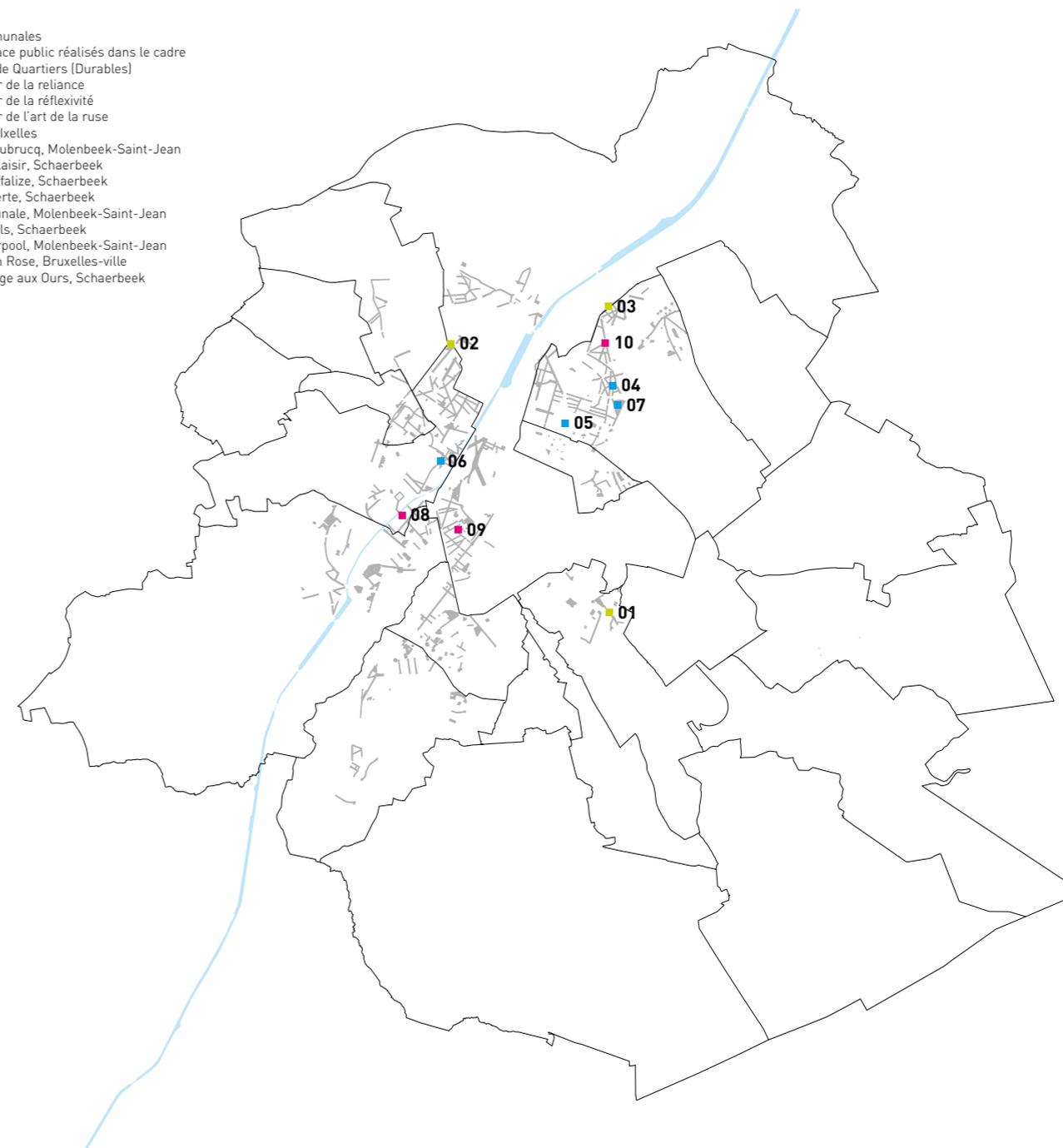
108. Ostrom, E. (2010). *Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles* (L. Baechler, Rév.). Coll. Planète en jeu. Bruxelles : De Boeck.

109. Savonnerie Heymans, Bruxelles, MDW Architecture. © Filip Dujardin



PROJETS D'ESPACE PUBLIC RÉALISÉS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE QUARTIERS (DURABLES)

- Canal
- Limites communales
- Projets d'espace public réalisés dans le cadre des contrats de Quartiers (Durables)
- Projets autour de la reliance
- Projets autour de la réflexivité
- Projets autour de l'art de la ruse
- 01 Park System, Ixelles
- 02 Aire de jeux Dubrucq, Molenbeek-Saint-Jean
- 03 Avenue Monplaisir, Schaerbeek
- 04 Place de Houffalize, Schaerbeek
- 05 Parc Reine-Verte, Schaerbeek
- 06 Place Communale, Molenbeek-Saint-Jean
- 07 Espace Kessels, Schaerbeek
- 08 Place de Liverpool, Molenbeek-Saint-Jean
- 09 Dissémination Rose, Bruxelles-ville
- 10 Passerelle Cage aux Ours, Schaerbeek



REMERCIEMENTS

Pierre Burniat, Patrick Crahay, Sergio De Vincenzo,
Fabienne Lontie, Bruno Veyckemans :
Comité d'accompagnement.

Vincent Degruene, Laurence Jenard, Marc Mohy,
Benoit Moritz, Maarten Roels, Xavier Van Der Kelen,
Pierre Vanderstraeten : interviewés.

Chris Younès, Pascal Amphoux, Luc Gwiazdzinski :
essais.

Laurens Boodt (Artgineering) : analyse graphique.

Pierre-Joris Collet (Artgineering), Marie Goyens
(Artgineering) : notes de bas de page.

Nathanaëlle Baës-Cantillon, Philippe De Clerck,
Marie Goyens (Artgineering) : édition / rédaction
des textes des interviews.

Nathanaëlle Baës-Cantillon, Céline Bodart,
Marie Goyens (Artgineering) : édition / rédaction
de l'éditorial et des textes des projets

Association d'idées : graphisme.

A pratique, Atelier De Visscher & Vincentelli, Atelier
Gigogne, Aries, ARSIS, Géraldine Baudin, Mathieu
Berger, Beliris, Serge Brison, BUUR, Maurizio
Cohen, Cooparch, Xaveer De Geyter, Françoise
Deville, De Urbanisten, Erik Dhont, D+A, Filip
Dujardin, l'Escaut, La Fonderie, Fondu Landscape
Architects, Collectif ipé, Jean-François Kleykens,
Karbon, La Rue, Latz + Partner, Marie-Françoise
Plissart, MDW Architecture, MSA, OZON architecture,
Prostoroz, RenovaS, Les Saprophytes, SPKTR, Guido
Stegen, Suède 36, Tritel, Urban Platform, VIA, V+ :
matériel graphique ou textuel.

Stefan Bendiks, Nele Dieleman, Ali Madanipour,
Han Meyer, Olivier Perier, Janny Rodermond,
Thomas Sieverts, Marcel Smets et Chris Younès :
inspiration et support.

Koba et Tilo.

Achévé d'imprimer en décembre 2013

Imprimerie BIETLOT

Dépôt légal: D/2013/11.404/1

ISBN: 978-2-930774-00-8